

**ETAT DES LIEUX PORTANT SUR LA GESTION
DURABLE DES FORETS D'AQUITAINE**

COMITE PEFC AQUITAINE :	EDL/AQ/REV0	
Etabli le	26/04/2007	
Validé le	24/05/2007	Par le Bureau PEFC Aquitaine
Validé le	24/05/2007	Par la Réunion Plénière PEFC Aquitaine
Dernière modification le.....	01/06/07	Suite audit AFAQ
Version	n°6	
N° pages	105	

**SYSTEME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS
FORESTIERES PEFC**

Préambule : Références Méthodologiques

- « **Système français de certification forestière** » approuvé par l'Assemblée Générale de PEFC France le 12 octobre 2006.

Page 7 Paragraphe 1.5.3

« 1ère étape : L'état des lieux portant sur la gestion durable de la forêt concernée par l'entité candidate.

L'état des lieux est réalisé sous la responsabilité de l'ER, sur les forêts du périmètre géographique concerné.

L'objectif de l'état des lieux est d'élaborer un « tableau de bord » du contexte forestier régional, mettant en avant les points forts et les points faibles de ce dernier.

La réalisation de l'état des lieux doit commencer par passer en revue la transcription française des recommandations de Lisbonne figurant à l'annexe 5 afin d'identifier les points pouvant être évalués dans la région et les indicateurs qui peuvent être retenus.

Afin d'aider l'ER à choisir les indicateurs qu'elle souhaite retenir pour élaborer son état des lieux, PEFC France met à leur disposition un « Catalogue d'indicateurs pour l'état des lieux préalable à la certification » (document informatif situé en appendice de l'annexe 5).

L'état des lieux peut être modulé à des échelles territoriales pertinentes selon les caractéristiques des forêts concernées par l'entité candidate. Il convient également de prendre en compte les nécessaires liaisons entre les différentes ER qui interviendraient sur un même massif.

L'ER définit, de manière documentée la manière dont elle établit et révisé l'état des lieux, notamment la fréquence d'actualisation des indicateurs (quand c'est opportun) et les modalités de consultation des organismes compétents et concernés et d'association des parties intéressées.

Elle justifie la pertinence des indicateurs qu'elle retient pour chaque recommandation.

Elle précise les enregistrements tenus à jour.

L'ER réalise, au moins une fois tous les 5 ans, une révision générale de l'état des lieux avec un examen de toutes les recommandations et de tous les indicateurs.»

« 2e étape : La définition d'une politique de qualité de la gestion forestière durable (PQGFD,) et, en corollaire, des cahiers des charges applicables aux propriétaires.

La PQGFD est définie à partir de l'analyse de l'état des lieux et des points à respecter de l'annexe 6.

La PQGFD comporte l'identification des points qui nécessitent et permettent la définition d'objectifs et cibles pouvant contribuer à l'amélioration continue de la gestion de la forêt régionale. »

- **Annexe 5 approuvée par l'Assemblée Générale de PEFC France le 12 octobre 2006.**

« L'ensemble des recommandations de Lisbonne, éventuellement regroupées, a été analysé et appliqué à la forêt française. Pour chacune, les aspects fondamentaux ont été détaillés. Ils ne sont pas exhaustifs.

Tous les points, de A à X de cette grille doivent être l'objet d'un examen par l'entité candidate à la certification afin d'établir l'état des lieux puis la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable, même si tous les points n'ont pas la même importance dans une région donnée. Cet examen conduira à une réponse appropriée pour chacune de ces recommandations.

Afin d'aider l'entité candidate à la certification à assurer un suivi et une évaluation de ces recommandations, des indicateurs sont suggérés par PEFC France pour chacune des recommandations. Les caractéristiques de ces indicateurs sont ensuite détaillées dans un « Catalogue d'indicateurs pour l'état des lieux préalable à la certification » joint à cette annexe. »

- **Annexes 1 et 2 de la résolution L2 conférence de Lisbonne 1998**

Sommaire

PREAMBULE : REFERENCES METHODOLOGIQUES.....	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	7
CADRE INSTITUTIONNEL	9
DEFINITION DU PERIMETRE	11
PRESENTATION GENERALE DES MASSIFS.....	13
LE MILIEU NATUREL.....	13
LES FORMATIONS FORESTIERES	16
POIDS DE LA FILIERE FORET – BOIS – PAPIER EN AQUITAINE.....	20
ACTUALISATION DES INDICATEURS.....	21
A. UNE SURFACE FORESTIERE CONNUE.....	22
A.1. : PART DES SURFACES BOISEES ET ARBOREES DANS L’UTILISATION DU TERRITOIRE.....	22
A.2. : SURFACE BOISEE ET CATEGORIE DE PROPRIETE.....	24
A.3. : REPARTITION DES PROPRIETAIRES PAR CLASSE DE SURFACE (0-10 HA ; 10-25 HA ; + DE 25 HA).....	25
A.4. : IMPORTANCE DE L’ARBRE HORS FORET	26
B. : UNE GESTION RATIONNELLE DES FORETS.....	27
B.1. : ADHERENTS DES COOPERATIVES ET DE GROUPEMENTS DE SERVICES	27
B.2. : FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER	28
B.3. : ANIMATION SYLVICOLE EN FORET PRIVEE	29
C. : DES FORETS AMENAGEES ET SUIVIES.....	30
C.1. : NOMBRE DE PROPRIETAIRES ENGAGES SUR UN REFERENTIEL TECHNIQUE	31
C.2. : PROPORTION DE FORETS DOTEES DE DOCUMENTS DE GESTION AGREES	31
D. : CONNAISSANCE DES POTENTIALITES DES MILIEUX FORESTIERS.....	33
D.1. : COUVERTURE DES CATALOGUES DE STATIONS FORESTIERES	34
D.2. : TYPOLOGIE DES DIFFERENTS TYPES DE LANDES	34
D.3. : MOYENS HUMAINS CONSACRES A LA RECHERCHE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L’ECOSYSTEME FORESTIER	35
E. : LE CAPITAL LIGNEUX SUR PIED GERE DURABLEMENT	36
E.1. : STOCK DE BOIS SUR PIED PAR TYPE DE PEUPEMENT	36
E.2. : VOLUME TOTAL PAR TYPE DE PEUPEMENT ET PAR CLASSE D’AGE	38
E.3. : EVOLUTION DE LA SURFACE DES PROJETS SYLVICOLES AIDES FINANCIEREMENT DANS LES MASSIFS (REBOISEMENT, ECLAIRCIE, BALIVAGE, ELAGAGE).....	41
E.4. : STOCK DE CARBONE.....	42
F : DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES AUX ENJEUX ET RESPECTUEUSES DE L’ENVIRONNEMENT	44
F.1. : SURFACE FORESTIERE COMPRENANT UN SCHEMA DE DESSERTE S’ APPUYANT NOTAMMENT SUR UNE ETUDE ECONOMIQUE, ECOLOGIQUE ET SOCIALE.....	45
G. : L’ETAT DE SANTE DES FORETS REGULIEREMENT CONTROLE.....	46
G.1. : EFFECTIFS AFFECTES AU DSF EN AQUITAINE	46
G.2. : INFORMATION SUR L’ETAT DE SANTE DES FORETS (BASE DE DONNEES ET PREVENTION).....	47
G.3. : LE RISQUE FEUX DE FORETS	48
G.4. : LES RISQUES BIOTIQUES ET ABIOTIQUES.....	50
H. : DES ESSENCES FORESTIERES ADAPTEES A LA STATION	53

H.1. : SURFACE DES PEUPELEMENTS DONT L'ESSENCE PREPONDERANTE EST UNE ESSENCE AUTOCHTONE OU ACCLIMATEE.....	53
H.2. : PROVENANCE DES GRAINES ET PLANTS	54
I. : DES PEUPELEMENTS STABLES ET RESISTANTS.....	56
I.1. : SURFACES PAR STRUCTURES FORESTIERES.....	56
I.2. : STABILITE DES PEUPELEMENTS DE PIN MARITIME.....	57
I.3. : EVALUATION DES DEGATS PAR TYPE D' ALEA (QUANTITATIF)	58
J. : DES INTRANTS RAISONNES ET NON NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT	59
J.1. : HOMOLOGATION DES PRODUITS PHYTOCIDES ET ANTI-PARASITAIRES	59
J.2. : PERSONNEL ET ENTREPRISES AGREES POUR L'UTILISATION DES PRODUITS	60
K. : L'EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE, OBJECTIF A ATTEINDRE.....	61
K.1. : EVALUATION DES EVOLUTIONS DE POPULATIONS	62
K.2. : PLANS DE CHASSE ET LEUR REALISATION	62
L. : UNE RECOLTE DE BOIS RAISONNEE ET EQUILIBREE.....	64
L.1. : COMPARAISON DU PRELEVEMENT ET DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE	64
M. : DES TECHNIQUES DURABLES D'EXPLOITATION DU BOIS.....	66
M.1. : NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGEES SUR UN REFERENTIEL TECHNIQUE POUR L'EXPLOITATION FORESTIERE	66
M.2. : PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE DEBARDAGE	67
N. : DES DEBOUCHES REMUNERATEURS POUR LES PRODUITS FORESTIERS.....	68
N.1. : RECOLTE DE BOIS ROND PAR DESTINATION.....	68
N.2. : PRODUCTION COMMERCIALISEE DE SCIAGES PAR GRANDS TYPES DE PRODUITS	70
N.3. : PRODUITS D'AVENIR : POLE DE COMPETITIVITE, UTILISATION DU VERGNE, EXPLOITATION DU LIEGE, ROBINIER, BIOETHANOL, BOIS-ENERGIE	72
O. : LA PRODUCTION DURABLE DES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS.....	74
O.1. : NOMBRE DE PARCELLES CONSACREES A L'ETUDE DE LA POUSSE DES CEPES	74
O.2. : RECOLTE DE CHAMPIGNONS EN FORET	75
O.3. : PRODUITS DE LA CHASSE.....	76
O.4. : NOMBRE ET SURFACE DES PROPRIETES QUI EXERCENT LEUR DROIT DE NON CHASSE.....	76
P. : DES MILIEUX ET DES ESPECES REMARQUABLES INVENTORIEES ET CONNUS.....	77
P.1. : SURFACES FORESTIERES PROTEGEES.....	77
P.2. : MILIEUX REMARQUABLES.....	78
Q. : DES MILIEUX ET DES ESPECES REMARQUABLES GERES.....	80
Q.1. : DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 APPROUVES : NOMBRE ET SURFACE CONCERNEE.....	80
R. : UNE GESTION FORESTIERE ATTENTIVE A LA BIODIVERSITE	82
R.1. : CONTINUTE DES MASSIFS FORESTIERS (FRACTIONNEMENT DU TERRITOIRE FORESTIER EN ENSEMBLE ELEMENTAIRES).....	82
R.2. : PROPORTION DE PEUPELEMENTS MELANGES OU LISIERES.....	84
R.3. : CONSERVATION DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES	85
R.4. : VOLUME DE BOIS MORT EN FORET.....	86
R.5. : REGENERATION NATURELLE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	86
S. : LES FONCTIONS DE PROTECTION ASSUREES PAR LES FORETS.....	87
S.1. : SURFACE DES FORETS A OBJECTIF DE PROTECTION	87
S.2. : PERIMETRES DE PROTECTION DELIMITES POUR LE CAPTAGE EN EAU POTABLE	89
S.3. : LINEAIRE DES RIPISYLVES	90
T. : L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET ORGANISE.....	91
T.1. : FONDS PUBLICS DEDIES AUX EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS POUR L'ACCUEIL EN FORET PUBLIQUE ..	92
T.2. : SURFACE COUVERTE PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREES	92

T.3. : LONGUEUR DES CHEMINS DE RANDONNEES BALISES	93
U. : QUALITE, HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN FORET	94
U.1. : NOMBRE ET GRAVITE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	94
V. : UNE FILIERE FORESTIERE RICHE EN EMPLOIS QUALIFIES	96
V.1. : EMPLOIS DANS LE SECTEUR FORESTIER	96
V.2. : NIVEAU DE FORMATION ET NOMBRE D'ETABLISSEMENTS POUR LES METIERS DU BOIS EN AQUITAINE	98
W. : LES SITES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE RECENSES ET GERES DE MANIERE ADEQUATE	99
W.1. : CARTOGRAPHIES, SURFACES DES SITES INVENTORIES ET MESURES SPECIFIQUES DE GESTION FORESTIERE EN AQUITAINE	99
X. : LA GESTION DURABLE DES FORETS AU TRAVERS D'UNE LARGE PARTICIPATION DES PARTIES INTERESSEES	101
X.1. : PARTICIPATION AU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS D'AQUITAINE	101
X.2. : NOMBRE D' ACTIONS DE PROMOTION DE LA DEMARCHE ET DE LA MARQUE PEFC ENGAGEES	103

INTRODUCTION

Découpage de l'état des lieux

Des critères physiques permettent de distinguer trois ensembles majeurs en Aquitaine.

La zone **Dordogne – Garonne**, au nord-est, est un ensemble de plateaux calcaires parfois recouverts de placages acides et entrecoupé de vallées fluviales (dont celles de la Dordogne et de la Garonne).

L'ouest de la région est un bassin sédimentaire sableux très plat - hormis le long de la côte où s'étire un long cordon dunaire - **les Landes de Gascogne**. Les sols qui s'y développent sont généralement pauvres, acides et souvent podzoliques.

La zone **Adour – Pyrénées**, au sud, est la plus hétérogène, englobant la vallée de l'Adour, le piémont pyrénéen et la zone de moyenne et de haute montagne.

Les formations forestières rencontrées sur ces trois ensembles sont également bien distinctes, en lien avec particularités physiques des milieux en question, mais aussi à l'histoire propre à chacune de ces zones. Chênaie et châtaigneraie constituent les formations forestières les plus fréquentes en Dordogne – Garonne.

Les forêts des Landes de Gascogne sont très largement dominées par la forêt cultivée de Pin maritime, tandis que les forêts d'Adour Pyrénées s'avèrent logiquement plus variées, dominées par la chênaie et la hêtraie.

La gestion des forêts fortement conditionnée par les potentialités pédo – climatiques a entraîné la création d'institutions différenciées dans chaque zone c'est le cas par exemple des trois syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs. Les trois zones définies correspondent effectivement aux **niveaux les plus pertinents pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable tenant compte des découpages du milieu naturel, des compétences des institutions et des différences culturelles. Les Orientations Régionales Forestières, ont utilisé ce découpage¹ pour définir la politique forestière régionale.**

L'état des lieux pour l'Aquitaine se présente donc sous forme d'un seul document, qui dresse un constat à l'échelle des zones Adour-Pyrénées, Dordogne – Garonne et Landes de Gascogne permettant d'associer un plus grand nombre d'acteurs locaux, et de mieux cibler par la suite la Politique PEFC de gestion durable.

Notons que les formations forestières des Landes de Gascogne, remarquablement continues, sont les seules à constituer un véritable massif. Cependant, ce terme, quoique abusif, est également employé pour les formations forestières de Dordogne Garonne et d'Adour Pyrénées par commodité dans la suite des documents.

¹ A l'exception du Bazadais, en limite de zones et classé en Dordogne-Garonne dans les ORF et dans le massif des Landes de Gascogne dans l'état des lieux PEFC.

Structure et présentation de l'état de lieux

L'état des lieux est constitué par une présentation générale :

- un préambule,
- un sommaire,
- une introduction,
- un cadre institutionnel
- la définition du périmètre traité
- une présentation générale des massifs concernés
- une analyse par rapport au référentiel français (Annexe 5)
- des annexes (glossaire)

Chaque recommandation de A à X du référentiel PEFC France (Annexe 5) est traitée. Un préambule explique le choix des indicateurs retenus par rapport à la recommandation et leur cohérence. Chaque indicateur est ensuite traité sous deux aspects, l'aspect quantitatif et un commentaire intégrant une analyse de la situation. L'ensemble des analyses permet l'élaboration du document cadre de politique de gestion durable (objectifs collectifs régionaux ou sub-régionaux).

Cadre de la rédaction pour traiter une recommandation :

<i>TITRE DE LA RECOMMANDATION</i>

Indicateurs retenus : (sommaire du ou des indicateurs)

A.1. titre de l'indicateur 1 A.2. titre de l'indicateur 2
--

Préambule

Explication de la pertinence et de la cohérence du groupe d'indicateurs retenus par rapport à la recommandation et explication des liaisons entre indicateurs le cas échéant.

A.1. Titre de l'indicateur

- Massifs concernés :
- Sources :
- Périodicité de mise à jour des données :
- Informations à fournir :

Données chiffrées : tableau ou graphique
--

Source :...

Remarque méthodologique : (optionnel)

Commentaires et analyse :

Commentaire des données quantitatives et analyse générale

CADRE INSTITUTIONNEL

Seront décrits ici les organismes en dehors des services de l'Etat dont l'organisation est identique quel que soit la région ou le département concerné et des collectivités locales (Conseil Régional et Conseils Généraux).

Le Conseil Interprofessionnel des Bois d'Aquitaine (CIBA) regroupe l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Aquitaine (URSSA) et L'Office National des Forêts (ONF) pour les gestionnaires forestiers, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour le développement forestier, la Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique (CAFSA), l'Association Régionale de DFCI (AR-DFCI), les Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine (ETFA) pour les entreprises de travaux et d'exploitation, la Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine (FIBA) pour les organisations professionnelles de l'aval et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) pour la valorisation du bois dans la construction.

Le CIBA a un rôle de promotion et de représentation des intérêts de la filière, dans la définition de politiques, sur les dossiers actuels : tempête, certification. Il a aussi un rôle dans l'élaboration d'études intéressant l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval.

Interbois Périgord regroupe, pour le département de la Dordogne, le syndicat des propriétaires forestiers et le syndicat des exploitants forestiers et scieurs, il intègre aussi des entreprises de la seconde transformation. Son rôle est analogue à celui du CIBA pour la Dordogne. Sur les dossiers régionaux, le CIBA et Interbois Périgord coordonnent leurs actions.

Pour la zone Adour-Pyrénées une cellule informelle regroupant l'ensemble de la filière et ses partenaires s'est constituée pour élaborer les dossiers PEFC.

L'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Aquitaine coordonne l'action de trois syndicats : le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Dordogne, le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Atlantiques et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO). Ce dernier syndicat regroupe les départements des Landes, du Lot et Garonne et de la Gironde, c'est le seul à posséder une structure permanente (6 salariés en 2007).

Le SYSSO a été à l'origine de la création de plusieurs structures spécialisées au cours de son histoire, notamment :

- le Centre de Productivité et d'action Forestière d'Aquitaine (CPFA) en 1960, qui fédère des Groupements de Productivité Forestière (GPF) : GPF du Médoc, GPF du Sud-Gironde, GPF Haute Gironde, GPF de la Grande Lande et du Pays de Born, GPF des Petites Landes, GPF du Sud-Landes, GPF du Lot-et-Garonne, GPF Coteaux du Lot-et-Garonne, GPF Nord Périgord, GPF Sud Périgord et le GPF Sud-Adour pour le développement
- la SOciété pour le Développement de l'Economie Forestière en 1992 pour le financement des investissements dans les forêts privées.
- Les FOrmation à la GEstion FOrestière (FOGEFOR), qui sont destinés à sensibiliser les sylviculteurs aux principaux aspects de la gestion de leur propriété

L'ONF dont la Direction Territoriale est à TOULOUSE gère plus particulièrement les forêts littorales et les forêts de montagne, en Aquitaine.

La Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine (FIBA) regroupe les syndicats d'exploitants forestiers et scieurs départementaux (33, 40, 47, 24), les syndicats de la deuxième transformation (parquets, lambris, palettes, caisses) et les industries régionales du panneaux et du papier. La Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine représente les intérêts de l'aval de la filière, elle a, entre autres, un rôle d'information et de promotion des entreprises et des produits.

Le CRPF d'Aquitaine est un établissement public national qui intervient pour l'ensemble de la région Aquitaine à plusieurs titres en forêt privée :

- participation à la rédaction des Orientations Régionales Forestières
- élaboration des Schéma Régionaux de Gestion Sylvicole
- agrément des plans simples de gestion
- développement et vulgarisation en coordination avec les Chambres d'agriculture départementales et les organisations régionales et locales de sylviculteurs.

En ce qui concerne les structures de développement, il faut également citer pour la zone Dordogne-Garonne le Groupement du Noyer à bois.

Le Groupement Interprofessionnel des Peupliers d'Aquitaine (GIPA) a compétence sur l'ensemble de la région et intervient plus particulièrement sur le massif Dordogne-Garonne.

Le CETEF des Pyrénées-Atlantiques intervient en tant qu'acteurs du développement sur la zone Adour-Pyrénées.

L'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie. Cette union régionale qui concerne les Landes de Gascogne et la zone Dordogne-Garonne coordonne les actions des Fédérations départementales des Landes, de la Gironde, du Lot et Garonne et de la Dordogne.

Dans les trois premiers départements, les fédérations regroupent des Associations Syndicales Autorisées communales ou intercommunales. La forme juridique en Dordogne de ces entités locales est le Syndicat Intercommunal. L'association régionale gère plus particulièrement le système d'information géographique régional. Les structures départementales et locales ont en charge l'investissement et l'entretien des structures de prévention (chemins, fossés, points d'eau...).

Deux Parcs Naturels Régionaux se trouvent sur le territoire de l'Aquitaine : le Parc des Landes de Gascogne, l'un des plus anciens en France (1970) centré sur la vallée de la Leyre au cœur de massif de forêt cultivée et le Parc Périgord Limousin, plus récent (1998) englobant la partie nord du département de la Dordogne.

Le Parc National des Pyrénées inclue une partie de la vallée d'Ossau et de la vallée d'Aspe en Aquitaine.

Dans le Béarn, le Syndicat Mixte du Haut Béarn regroupe des collectivités locales et met en place une concertation avec des associations d'acteurs locaux dans le but de définir des actions pour la zone incluse dans le Parc National des Pyrénées et pour les zones limitrophes.

Les Fédérations départementales de chasseurs sont regroupées au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Aquitaine.

Définition du périmètre

Elaborer l'état des lieux préalable à la certification forestière de la région Aquitaine suivant le système PEFC France est une entreprise qui intéresse l'ensemble de la filière forêt – bois ainsi que les ONG attentives à l'évolution des écosystèmes forestiers et ruraux. Ainsi l'entité régionale constituée des trois collèges (Producteurs, Transformateurs – Utilisateurs et Consommateurs) coordonnés par le Conseil Interprofessionnel des Bois d'Aquitaine a-t-elle souhaité une démarche au plus près du terrain en distinguant trois massifs au sein de l'Aquitaine, en cohérence avec le découpage adopté pour les *Orientations Régionales Forestières*:

- Adour – Pyrénées,
- Dordogne – Garonne,
- Landes de Gascogne.

Une des difficultés de l'exercice provient du découpage adopté pour l'analyse qui transgresse les limites des territoires départementaux (voir ACTUALISATION en Page 23).

Massif Adour – Pyrénées :

Le secteur Adour-Pyrénées s'étend du massif landais au Nord à la frontière espagnole au Sud, constituée de 140 km de montagnes, et de la Bigorre à l'Est jusqu'à l'océan Atlantique à l'Ouest. D'une superficie totale dépassant 1 million d'hectares, il offre une variété de climats, de sols, de reliefs et de paysages exceptionnelles.

Le massif Adour-Pyrénées inclut les régions forestières, définies par l'IFN, suivantes : Bas Armagnac et Chalosse, sise majoritairement dans les Landes (40), au surplus des entités forestières propres aux Pyrénées Atlantiques (64).

Les données statistiques de base concernant la forêt sont extraites de l'Inventaire forestier national et sont déclinées par petite région forestière, ce qui permet d'opérer certains regroupements selon trois ensembles bio-géographiques significatifs:

1) Adour, plaines et coteaux des Pyrénées: correspond aux régions forestières Chalosse, Bas Armagnac (40), Bas Adour et Chalosse, Coteaux basques, Coteaux du Nord Béarn, Vic Bilh (64).

2) Basse montagne et bordure pyrénéenne: agrège les régions IFN Basse montagne basque, Bordure sous-pyrénéenne (64).

3) Montagne: constituée de Front pyrénéen et Haute Chaîne (64).

Ainsi, chaque fois que possible, l'état des lieux donnera une image diversifiée de la forêt en faisant apparaître les spécificités des trois entités biogéographiques.

Massif Dordogne – Garonne :

Le périmètre du massif Dordogne Garonne englobe tous les territoires, délimités au sud et à l'ouest par le massif landais, au nord et à l'est par les limites de la région Aquitaine. Il s'étale sur trois départements.

Pour des raisons de commodité dans la recherche de statistiques, il a été décidé de faire coïncider le massif avec un certain nombre de régions forestières définies par l'IFN. Ces régions divisent parfois des limites administratives (communes), mais le biais dû à ce phénomène est minime et l'importance des données obtenues à partir des fichiers IFN est infiniment plus grande que les quelques données basées sur une division communale du territoire.

Le massif Dordogne Garonne n'est pas homogène du point de vue forestier. De ce fait, il a été découpé en deux zones, l'une très forestière, l'autre très agricole.

Les régions qui composent le massif Dordogne Garonne sont les suivantes :

	Régions forestières (I.F.N.)	
Département	Zone 1	Zone 2
Dordogne	Nontronnais Bassin de Brive Causses Sarladais Pays de Belvès Périgord blanc Nord Périgord blanc Sud Double et Landais	Ribéracois Bergeracois Vallées
Lot et Garonne	Fumélois	Coteaux du Terrefort Pays de Serres Néracais Vallée de Garonne et affluents
Gironde	Double	Vallées et coteaux viticoles Marais Entre-Deux-Mers

Massif Landes de Gascogne :

L'état des lieux concerne donc le massif des Landes de Gascogne. Celui-ci est défini en terme de surface, très précisément par l'Inventaire Forestier National (IFN).

Le Massif des Landes de Gascogne est un triangle représentant une surface d'environ 1 million d'hectares, la bordure Ouest est constituée par l'océan Atlantique, la bordure Sud / Est par l'Adour et la Bordure Est / Nord par la Garonne.

Le massif est subdivisé en régions naturelles distinctes définies par l'Inventaire Forestier National :

- le centre représentant la majeure partie du massif dénommé Plateau Landais ;
- les zones périphériques avec les dunes littorales à l'Ouest, le Marensin au Sud-Ouest et le Bazadais au Nord-Est. Ces deux dernières régions bénéficient de potentialités pédo-climatiques plus favorables.

PRESENTATION GENERALE DES MASSIFS

Le milieu naturel

Massif Adour – Pyrénées :

Zone 1 (Adour, plaines et coteaux) :

C'est la zone la plus vaste du massif Adour-Pyrénées, à cheval sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Les coteaux et les collines bocagères qui se succèdent au nord contrastent avec l'uniformité du massif landais. Plus au sud, une topographie confuse est formée de collines, de vallées et de terrasses fluvio-glaciaires.

Le climat doux et humide à proximité du littoral ou de la montagne basque est marqué par une baisse de la pluviosité en allant vers l'Est (plus de 1 500 mm à Mauléon contre 950 mm seulement dans les environs de Lembeye) alors que, inversement, l'amplitude thermique mensuelle augmente.

Les substrats géologiques rencontrés sont très variés : alluvions, sédiments détritiques ou molasses du tertiaire, flyschs du Crétacé. Il s'ensuit une grande variété de sols mais que l'on peut généralement classer "sols bruns" (acide, lessivé, calcique, ...).

La forêt n'occupe ici qu'une place accessoire ; elle est représentée par une mosaïque de taches boisées, morcelées et bordées ou pénétrées de terres agricoles ou pastorales et de landes. Le taux de boisement est de 23% avec une très large majorité de feuillus au sein desquels le chêne pédonculé est prépondérant (les futaies de chêne de l'Adour sont d'ailleurs réputées pour la qualité et la quantité de bois qu'elles fournissent). Mais on trouve également le châtaignier, les chênes tauzin et pubescent, le frêne, l'aulne et le bouleau. Le peuplier fait son apparition dans les zones humides et quelques hêtres dans les versants Nord. Les résineux sont représentés par des taches de pin maritime ou des reboisements récents en pin laricio.

Zone 2 (Basse montagne et bordure pyrénéenne) :

Le *piémont basque* à l'ouest a une topographie très complexe avec des hauteurs allant jusqu'à 900 m (la Rhune) entrecoupées de bassins agricoles ou de vallées s'abaissant à 200 m. Les dépressions ont un aspect bocageux alors que les sommets sont couverts de landes à fougères et d'arbres épars.

Le *Piémont béarnais* à l'est est une région de transition vers la montagne avec des reliefs variés : coteaux, vallées des gaves, collines, basses montagnes, terrasses, ...

Le climat est très humide avec de certaines rudesses hivernales, conséquences d'une montagne toute proche.

La géologie est ici aussi très complexe ; on rencontre des blocs de quartzite, des collines de flyschs, des îlots de grès, des calcaires du crétacé, des alluvions anciennes, ... Ceci donne des sols variés allant des sols bruns aux rendzines.

Le taux de boisement est de 28% mais la forêt n'est pas uniformément répartie : bocages à l'est et à l'ouest de la zone, avec des cultures des prés et des landes et de grandes étendues boisées au centre.

De très nombreuses essences sont présentes ici ; à celles citées plus haut, il faut ajouter de nombreuses espèces introduites comme le tulipier de Virginie, le chêne rouge, le douglas et le mélèze. Mais c'est le chêne pédonculé qui reste l'élément de base.

Zone 3 (Montagne) :

C'est la partie la plus élevée du secteur Adour-Pyrénées ; elle ne s'abaisse jamais en dessous de 400 m et culmine à 2 974 m (pic Palas). La montagne béarnaise, correspondant aux hautes vallées d'Ossau et d'Aspe, constitue une véritable muraille aux chaînons abrupts. Plus à l'ouest, le relief s'adoucit et perd de l'altitude. Partout les reliefs présentent une grande variété, résultat d'une résistance à l'érosion différente selon leur nature.

Le climat est très contrasté, avec une pluviosité allant de 900 mm au fond des vallées à près de 2 000 mm près des sommets. C'est un climat montagnard dans la partie sud de la zone.

La zone axiale des Pyrénées est formée de terrains métamorphiques et cristallins qui, à l'ouest, plongent sous les calcaires crétacés du pic d'Anie (avec le karst de la Pierre-St-Martin) et du pic d'Orhy.

Les sols rencontrés sont des sols bruns, carbonatés ou acides selon la nature de la roche mère, et des rankers en haute montagne.

Le taux de boisement est de 42% ; les essences rencontrées sont le châtaignier (vestiges de vergers à fruits), les chênes pédonculé rouvre et pubescent, l'orme, le tilleul, les érables, le frêne, le robinier le saule, le tremble et bien entendu le hêtre qui est ici l'essence prépondérante (dont la célèbre forêt d'Iraty). Le sapin pectiné est également très présent, ainsi que des pineraies d'altitude qualifiées de remarquables et pouvant vivre jusqu'à 2 300 m (pin à crochets et pin sylvestre).

Massif Dordogne – Garonne :

La Zone 1 (Périgord)

Elle apparaît comme une vaste zone de piémont s'élevant du sud-ouest au nord-est, de quelques 30 m dans la vallée de la Dordogne à 478 m sur la bordure limousine.

L'essentiel du massif repose sur une succession de plateaux calcaires souvent recouverts de placages acides plus ou moins épais et entaillés par de nombreuses vallées. On y trouve cependant des assises géologiques très variées allant de vastes dépôts du tertiaire, aux roches cristallines du nord, en passant par tout une gamme de calcaires, le tout remanié par d'intenses phénomènes d'érosion et de transport consécutifs aux mouvements tectoniques qui ont provoqué le relèvement du massif central et l'affaissement du bassin aquitain.

Ainsi, un nombre important de régions naturelles peuvent y être identifiées offrant chacune, sur le plan de la végétation et des paysages une individualité marquée : le Nontronnais (granitique), le Périgord blanc et le Périgord noir (socle crétacé, placages acides du sidérolithique sur les sommets), les causses (calcaire dur du jurassique), la Double et le Landais (dépôts tertiaires de "sables et argiles du Périgord").

Les sols sont très variés et vont des rendzines sur calcaire aux sols podzoliques sur arène granitique en passant par la vaste palette qui va du sol brun calcaire, au sol lessivé, le tout compliqué selon les endroits par la présence plus ou moins importante d'hydromorphie.

La pluviométrie qui va en augmentant du sud-ouest (700 mm) au nord-est (> 1000 mm) vient augmenter les variations des conditions de station.

Enfin, les chaleurs de l'été peuvent provoquer des déficits hydriques dans le sol et donc des difficultés dans l'alimentation en eau des arbres. L'économie de l'eau de chaque station étant un des facteurs principaux de la composition et de la vigueur de la végétation en place,

on imagine, dans ce pays extrêmement vallonné la diversité des conditions de milieu que la topographie et les effets de versant engendrent.

Cette hétérogénéité naturelle des conditions de station vaut au Périgord d'être souvent qualifié de mosaïque écologique.

La zone 2 (territoires agricoles du sud)

Les conditions générales de milieu y sont moins variées que précédemment sans exclure des variations fines parfaitement ressenties par les agriculteurs. On distingue quelques grandes régions :

Les vallées de la Garonne et de la Dordogne : le fond de ces vallées présente des sols bruns, riches, assis sur alluvions récentes. Les bords, en terrasses successives, ont développé sur alluvions anciennes des sols plus ou moins lessivés. Des variations dans la qualité des stations sont provoquées par la présence de bancs de grave ou de zones marécageuses.

Les vastes coteaux molassiques de Terrefort en Lot & Garonne qui se prolongent dans le Bergeracois en Dordogne et dans l'Entre-deux-mers en Gironde. Les sols y dépendent du relief : des sols bruns plus ou moins lessivés sur les pentes douces exposées au nord ou à l'est, des rendzines jeunes sur les pentes rapides exposées ouest et sud, des sols bruns à lessivés, argileux ou sableux sur les plateaux et les crêtes. Ces sols sont appelés "boulbènes" (sols légers, terres sableuses, perméables et battantes) ou "terrefort" (sols lourds, argileux, plastiques et imperméables).

Le pays de Serres en Lot et Garonne où apparaissent des corniches rocheuses ("serres") dues à l'existence de faciès de calcaire lacustre ou marin.

Les coteaux viticoles qui bordent les vallées sont de vastes ensembles de molasses et de calcaires tertiaires recouverts localement d'argiles de décalcification, ainsi que de dépôts de graviers, sables ou limons.

Le Ribérais, extension des plateaux agricoles charentais, assis sur calcaire crayeux et ayant développé des "terres de champagne" grisâtres parsemées d'éclats de calcaire blanc.

Le marais littoral, zone marécageuse de la rive droite de la Gironde.

La pluviométrie n'augmente pas l'hétérogénéité des conditions de station sur la zone. Mis à part la frange ouest qui bénéficie de conditions océaniques, le reste du territoire reçoit une pluviométrie à peu près homogène (600 à 700 mm au cœur du Lot & Garonne, 700 à 800mm sur le reste du territoire).

Massif Landes de Gascogne :

L'uniformité apparente du massif est liée à la dominance du Pin maritime (*Pinus pinaster*), essence autochtone (les premiers vestiges aquitains remontent à la fin de l'ère glaciaire : 8000 BP). On trouve néanmoins une diversité importante de peuplements, en particulier dans les bordures de cours d'eau, dans les zones habitées (airiaux avec chênes pédonculés), en lisière de parcelles et dans les zones périphériques (Dunes, Bazadais, Marensin avec des sous – étages de chênes lièges).

Les faibles potentialités du milieu expliquent cette situation. Les Landes de Gascogne sont couvertes par des sols podzoliques (constitués en trois à quatre mille ans à partir de dépôts sableux du Quaternaire datant du Pléistocène et de l'Holocène, soit entre 16 000 et 9 000 ans BP) très acides et peu fertiles. Le climat océanique local est caractérisé par un déficit hydrique estival marqué. A cette contrainte s'ajoute, souvent, une contrainte édaphique supplémentaire : une accumulation compacte d'acides humiques à une profondeur variant de 0,2 à 2 m (alios) contribuant à l'assèchement des sols l'été et à leur engorgement l'hiver.

L'alios n'est pas réparti uniformément et explique la forte variabilité des conditions stationnelles qui changent à quelques dizaines de mètres près dans une même parcelle.

Les formations forestières

Massif Adour – Pyrénées :

La surface forestière totale est estimée à 277.100 ha par l'Inventaire Forestier National de 1995, soit un taux de boisement de 27 %. La surface forestière de production est estimée à 257.200 ha.

Au total, la forêt privée de production s'étend sur 191.000 ha, soit 74 % de la surface forestière de production totale. Le massif Adour-Pyrénées se caractérise par une très large prépondérance des essences feuillues (90 % de la surface boisée totale) et un morcellement forestier important.

Les textes anciens attestent d'une importante couverture forestière dans cette zone sud de l'Aquitaine.

L'époque des grands défrichements intervient à la fin du Moyen Age, pour l'agriculture et l'élevage. Vient ensuite, à partir du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, le développement d'une industrie fortement consommatrice de bois (forges, tanins, arsenaux...). Le minimum de surface est atteint au milieu du XIX^{ème} siècle. Avec l'exode rural et le déclin de l'industrie, la tendance s'inverse au début du XX^{ème} siècle. Depuis, la surface forestière est en augmentation.

La situation géographique générale du massif Adour-Pyrénées qui englobe la vallée de l'Adour et ses affluents, le piémont pyrénéen et la zone de moyenne et haute montagne, confère naturellement à ce massif une très grande hétérogénéité sur le plan forestier. Il est donc mal représenté par des données moyennes.

On observe des variations significatives dans les trois sous-ensembles identifiés au sein de ce massif.

• Adour, plaines et coteaux

L'ensemble formé par la Vallée de l'Adour et ses affluents, plaines et coteaux, le plus étendu, a un taux de boisement de 23 %. La part de la forêt privée dans la surface boisée est de 69 %. Les peuplements boisés de production occupent 143.000 ha, soit 95 % de la surface boisée.

Ce territoire a par ailleurs une vocation agricole affirmée. Les forêts sont caractérisées par un fort morcellement, induisant une large proportion de lisières. Elles sont principalement situées sur les sommets des coteaux et les versants impropres à l'usage agricole. Les essences feuillues sont prépondérantes : chêne pédonculé (chênes sessile, tauzin et pubescent dans une moindre mesure), châtaignier, frêne, aulne et robinier sont les principales essences. Le chêne pédonculé et les peuplements feuillus mélangés dominent largement. Le merisier offre ponctuellement une production intéressante dans les stations fertiles.

Dans les basses vallées, l'aulne glutineux forme des boisements importants. Les résineux ne sont pas complètement absents. Le pin maritime est présent surtout en Chalosse et Bas Armagnac. Le pin laricio a été introduit par plantation dans la partie des coteaux basques et

béarnais (près de 4.000 ha recensés). De nombreuses autres essences résineuses ont fait l'objet d'essais dans cette zone.

Le peuplier est une essence présente dans la vallée de l'Adour et ses affluents. On estimait la surface de peupleraies à près de 5.900 ha en 2000.

• **Basse Montagne et bordure sous – pyrénéenne**

L'ensemble formé par la Basse Montagne et la bordure sous – pyrénéenne a un taux de boisement de 28 %. La part de la forêt privée est de 52 %. Les peuplements boisés de production occupent 49 000 ha, soit 94 % de la surface forestière.

La forêt n'est pas uniformément répartie. Les étendues boisées se concentrent au milieu de la zone. A l'ouest les basses montagnes basques se caractérisent par de vastes étendues de landes rases et de prairies qui forment des pâtures pour un cheptel diversifié (moutons, chevaux, bovins).

De nombreuses essences sont présentes ici. A celles citées précédemment il faut rajouter le hêtre (environ 2 500 ha) et des essences introduites telles que le chêne rouge, le tulipier de virginie, le douglas et le mélèze. Le chêne pédonculé reste cependant l'élément dominant.

• **Montagne pyrénéenne**

L'ensemble formé par la montagne pyrénéenne a un taux de boisement de 42 %. La part de la forêt privée est de 24 %. Les peuplements boisés de production occupent 63 600 ha, soit 86 % de la surface forestière.

Le hêtre est ici l'essence principale, en formation pure (33 000 ha) ou en mélange (16 000 ha de hêtraie sapinière), en limite occidentale de son aire naturelle. Le hêtre y est majoritairement traité en futaie.

On trouve aussi le châtaignier (vestiges d'anciens vergers à fruits), les chênes (pédonculé, sessile et pubescent), l'orme, le tilleul, les érables, le frêne, le robinier, le saule et le tremble.

En altitude, des pinèdes sont présentes jusqu'à la limite de la forêt (2 300 m environ) : pin sylvestre et pin à crochet.

Avec plus de 1,5 millions de m³ de production annuelle pour 256 000 ha, le massif Adour – Pyrénées possède de bonnes potentialités forestières. La production biologique varie entre 6 et 10 m³/ha/an.

Le capital sur pied est cependant deux fois plus élevé en montagne qu'en plaine, ce qui traduit l'inégalité des prélèvements et la capitalisation importante dans les zones d'accès difficile.

Massif Dordogne – Garonne :

La surface forestière totale est estimée à 523.000 ha par l'Inventaire Forestier National, ce qui permet de calculer un taux de boisement de 29 %. La surface forestière de production² est estimée à 508.200 ha.

D'un point de vue forestier, cet ensemble comprend deux zones bien distinctes :

² La surface forestière de production au sens de l'Inventaire Forestier National reflète l'existence de certains types de couverture du sol (forêt fermée, forêt ouverte ou peupleraie) sur des espaces pour lesquels l'utilisation principale du sol est la « production de bois ».

Le Périgord, au nord, se caractérise par un fort taux de boisement (48 %). Il s'agit d'une forêt hétérogène, composée d'une mosaïque de peuplements.

L'action de l'homme sur la forêt est enregistrée depuis le néolithique. Cependant, les forêts du Périgord ont connu une longue histoire de défrichements successifs depuis le XI^{ème} siècle. Le minimum est atteint en 1862. A partir de là, la tendance s'inverse complètement du fait du fort exode rural aggravé par les ravages du phylloxéra sur la vigne et de l'encre sur les vergers de châtaignier. Depuis lors, les peuplements forestiers ont doublé de surface et sont toujours en expansion. Jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, les besoins de l'industrie ont façonné des peuplements intensivement exploités et traités en taillis.

Les forêts de cette zone forment un gisement important pour trois essences : les chênes (pédonculé et sessile) et le pin maritime dans la futaie, le châtaignier dans les taillis. Le chêne pubescent occupe une surface importante sur les coteaux calcaires en stations sèches, mais ses peuplements se révèlent peu intéressants pour la production de bois d'oeuvre.

D'autres résineux sont présents : pin sylvestre et pin laricio. Dans le nord du territoire, le douglas est implanté à proximité du massif du Limousin. L'exploitation intensive du taillis a fortement diminué depuis les années 50. En parallèle, la forêt appartenant à des agriculteurs a également régressé (65 % en 1967 et 24 % en 1999). A l'heure actuelle, le potentiel de production est plutôt sous-exploité.

Les territoires agricoles du sud (Entre-deux-Mers, Lot-et-Garonne, Bergeracois) sont caractérisés par l'importance de l'agriculture. Le taux de boisement est faible (11 %). Les formations boisées sont installées sur des coteaux dont les terrains sont souvent impropres à l'agriculture et dans les grandes vallées fluviales (Dordogne, Garonne, Lot).

Les surfaces forestières ont diminué jusqu'aux années 70. Depuis 20 ans elles sont stables avec une très légère augmentation liée aux boisements de terres agricoles, promus jusqu'à ces dernières années dans le cadre des mesures d'accompagnement de la PAC³.

Les essences forestières sont sensiblement les mêmes que celles citées précédemment. En dehors de celles-ci, les peupleraies représentent un gisement important dans les vallées (21.800 ha recensés en 2000), notamment en vallée de Garonne, où cette essence est à l'origine d'une filière active.

Le noyer doit aussi faire l'objet d'une mention spéciale. Le gisement de cette essence, historiquement très important, doit être reconstitué.

Pour l'ensemble du massif, les mélanges taillis-futaie résineuse (159 108 ha avant tempête, localisés principalement dans le massif de la Double & Landais sur sols acides) et taillis-futaie feuillue (131 791 ha avant tempête), dominent largement. Globalement, ils occupent 58 % de la surface forestière de production du massif Dordogne - Garonne.

Les futaies ne représentent que 10 % des peuplements du massif. Les peuplements feuillus représentent 45 % des peuplements. Les peuplements exclusivement résineux ne représentent, quant à eux, que 9 % du total.

Massif Landes de Gascogne :

La surface forestière totale est estimée à 988 000 ha par l'Inventaire Forestier National, ce qui permet de calculer un taux de boisement de 74 %. La surface forestière de production est estimée à 889 600 ha.

³ Politique Agricole Commune

Depuis l'Antiquité, la forêt de pin maritime est cultivée à des fins économiques (résine et bois).

Le pin maritime, originellement présent sur les terrains les moins sujets à la submersion (environ un quart de la surface actuelle du massif), a, depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, progressivement colonisé l'ensemble de la Lande.

Cette extension est liée à l'action de l'homme.

Deux préalables, menés dans le cadre d'une politique volontariste d'aménagement du territoire, ont été requis :

- En premier lieu, la stabilisation des dunes littorales, maîtrisée à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle. Elle fut indispensable au développement des peuplements forestiers côtiers qui protégeaient à leur tour les peuplements de la forêt de production de l'invasion par les sables et des vents dominants océaniques : "l'ouest commande l'est".

- Ensuite, la maîtrise des techniques d'assainissement et de dimensionnement d'un réseau de fossés permettant l'écoulement des eaux. Ces techniques ont été développées dans la première partie du XIX^{ème} siècle.

La forêt de pin maritime a connu une extension importante au cours du XIX^{ème} siècle, notamment après la mise en application de la loi de 1857 obligeant les communes au boisement dans les landes communales.

Selon les sources disponibles, la surface forestière a été multipliée par 2,5 entre 1861 et 1961. On a parfois relevé des reculs ou des variations locales (incendies de la décennie 40-49, défrichements agricoles). Depuis 1979, le taux de boisement est stable, les défrichements étant compensés par les reboisements des terrains agricoles sur les marges du Massif landais. La production de gomme a constitué le revenu principal de la forêt de pin maritime jusqu'à l'aube de la 2nde Guerre Mondiale. Sous la pression de la concurrence asiatique et des produits de synthèse, cette production a totalement disparu à la fin des années 1970.

Ce massif forme actuellement un ensemble remarquablement continu qui repose sur un substrat sableux homogène. La forêt privée représente 92 % des surfaces boisées.

Le pin maritime est l'essence principale de ce massif (92 % des surfaces boisées de production). Les peuplements productifs autres que ceux de pin maritime sont minoritaires sur le massif. Ils sont néanmoins remarquables par la diversité de structure et biologique qu'ils apportent aux peuplements forestiers du massif des Landes de Gascogne.

Les feuillus sont présents en futaie (22 000 ha répertoriés en 2000) ou mélange taillis – futaie (18 700 ha en 2000). On dénombre aussi 26 100 ha de taillis simple, qui correspondent principalement aux forêts riveraines d'aulne. Le chêne vert et le chêne liège se situent essentiellement sur le littoral, souvent en mélange avec le pin maritime. Le chêne pédonculé, l'aulne glutineux et le saule sont présents en bordure de zones humides. On retrouve aussi le chêne pédonculé ou le chêne tauzin près des villages et habitations (airiaux).

Ces peuplements minoritaires en surface jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de diversification de la production, du paysage et des essences forestières.

Hormis le cordon littoral voué à la protection des dunes, la forêt de pin maritime a clairement un objectif de production. Elle alimente une filière de transformation du bois importante et diversifiée.

La récolte annuelle approchait 8 millions de m³ en 1999. Dans les années 90, le taux de prélèvement était évalué à 83 % de la production courante.

Le pin maritime est pratiquement exclusivement traité en futaie régulière (90 % des peuplements du massif des Landes de Gascogne).

Le massif des Landes de Gascogne est soumis à un risque d'incendie élevé qui a motivé, à l'issue des grands incendies de la décennie 1940-1949, la mise en place d'un système spécifique de Défense des Forêts Contre l'Incendie rendu obligatoire pour les propriétaires

forestiers et les communes forestières par l'Ordonnance du 28 avril 1945. Dans ce cadre, dans chaque commune, chaque propriétaire est membre d'une Association Syndicale Autorisée de DFCI au bénéfice de laquelle il doit acquitter une taxe (2,3 euros/ha/an au 01/01/2005) pour financer la mise en Défense des Forêts contre les risques feux de forêt (DFCI) dans le cadre d'une politique de prévention conçue à l'échelle du périmètre des Landes de Gascogne.

De par la proximité du Golfe de Gascogne, l'Aquitaine est régulièrement traversée par de fortes tempêtes d'hiver. La tempête Martin du 27 décembre 1999 a fortement marqué les esprits par son ampleur. L'évaluation des dégâts sur le massif montre l'importance des surfaces touchées plus ou moins fortement (21 % de la surface boisée totale).

Il convient de distinguer les surfaces atteintes à plus de 40 %. Dans ce cas, comptant pour 126 100 hectares, soit 13 % de la surface boisée du massif, l'avenir des peuplements forestiers semble très fortement compromis.

Pour le cycle de l'IFN de 1976, la classe d'âge la plus représentée en surface était celle des 20-39 ans couvrant 277 000 hectares, soit 35 % de la surface totale du massif. Ces surfaces se retrouvent logiquement dans les classes d'âge suivantes dix ans après (cycle IFN 1987/1989) : 315 700 ha, soit 38 % du massif pour la classe 30-49 ans. Ce déséquilibre de répartition pouvait s'expliquer par les reboisements massifs faisant suite aux grands incendies des années 1940-1949.

Il faut noter qu'un équilibre, visible dans les résultats du cycle I.F.N. 1998/2000, avait été retrouvé avant la tempête de 1999 par une adaptation du rythme des coupes et reboisements.

Outre l'impact économique énorme de cet événement climatique, il convient de souligner le bouleversement de l'équilibre des classes d'âge qu'il a induit en affectant principalement des peuplements de plus de 20 ans.

Poids de la filière Forêt – Bois – Papier en Aquitaine

La filière Forêt – Bois – Papier en Aquitaine apparaît particulièrement structurée. Elle est presque totalement intégrée, avec une très forte valorisation des bois locaux (80% des bois transformés pour les sciages, charpente – menuiserie, emballage, pâtes à papier). Elle présente un panel d'activités particulièrement large, reposant sur un nombre important d'entreprises dont la taille est généralement supérieure à la moyenne nationale (surtout en amont de la filière) et offre ainsi une grande stabilité.

Les résultats de ces entreprises placent la filière en position de leader sur le plan national pour les volumes récoltés et sciés, mais aussi en nombre d'emplois salariés pour les activités d'exploitation forestière, de fabrication de pâtes à papier, de papier et carton.

L'impact de la filière sur le tissu économique régional est majeur, avec environ 10% de l'emploi industriel (environ 34 000 emplois directs), 10% de la valeur ajoutée (hors énergie), un solde d'échanges commerciaux excédentaire de plus de 300 millions d'euros qui la situe en 2^{ème} place derrière le secteur de la construction aéronautique en Aquitaine.

Dans son contexte européen, la région Aquitaine abrite la première forêt cultivée, et se situe à la première place des régions exportatrices des produits du travail du bois.

Actualisation des indicateurs

Dans le cadre de processus de révision du schéma aquitain de certification forestière et dans une volonté de simplification, il a été décidé, lors du Bureau du Comité PEFC Aquitaine du 23 novembre 2006, de ne procéder à la rédaction que d'un seul état des lieux regroupant les trois massifs forestiers (Adour – Pyrénées, Dordogne – Garonne, Landes de Gascogne), tout en se réservant la possibilité d'y insérer des indicateurs spécifiques par massif.

Suite à cela, la réunion du Groupe de Travail Mise à Jour de l'Etat des Lieux a permis de dresser une synthèse (bilan et pertinence des indicateurs récupérés) du précédent état des lieux, et à amener une réflexion autour des nouveaux indicateurs à conserver pour le nouveau cycle de certification (2007-2012) en tenant compte du bilan du 1^{er} cycle et du nouveau Schéma Français de Certification Forestière 2006-2011.

La liste des indicateurs retenus et pressentis a été ensuite présentée à des organismes susceptibles de renseigner ces indicateurs, comme l'IFN et l'INRA, afin de vérifier la disponibilité des informations avant validation finale de la liste des indicateurs.

Enfin, des rencontres individuelles avec les différents responsables de suivi par massif ont permis de vérifier l'adaptation des indicateurs retenus avec le massif concerné, la disponibilité de l'information, ainsi que l'ajout de nouveaux indicateurs le cas échéant.

A. Une surface forestière connue

Indicateurs retenus :

- A.1. : Part des surfaces boisées et arborées dans l'utilisation du territoire
 A.2. : Surface boisée et catégorie de propriété
 A.3. : Répartition des propriétaires par classe de surface (0-10ha ; 10-25ha ; + de 25ha)
 A.4. : Importance de l'arbre hors forêt

Préambule

La surface régionale des forêts est périodiquement inventoriée et cartographiée. Le taux de boisement (A.1) est un indicateur général indispensable à une première analyse des surfaces forestières. Cette analyse est poursuivie par celle des types de propriété (A2) et du morcellement de ces dernières (A3).

Ce chapitre est conclu par l'analyse de l'importance de l'arbre hors forêt.

Les surfaces forestières concernant les milieux remarquables seront plus particulièrement détaillés dans le point P.

Pour les indicateurs A1 et A2, les données chiffrées sont extraites des résultats de l'Inventaire Forestier National (IFN).

L'indicateur A3 fait appel au Cadastre et résulte d'une analyse de la propriété forestière privée exécutée par le CRPF Aquitaine. Elle permet également une image du morcellement forestier par entité bio-géographique.

Le thème de l'arbre hors forêt (A4) est développé sur la base des statistiques TERUTI et de compléments IFN relatifs aux boisements linéaires.

A.1. : Part des surfaces boisées et arborées dans l'utilisation du territoire

- Massifs concernés : AP, DG et LDG
- Sources : IFN (*Inventaire actuel : 3^{ème} cycle pour 24 et 64, 4^{ème} cycle pour 33, 40 et 47*)
- Périodicité de mise à jour des données : Au prochain inventaire IFN
- Informations à fournir : Surface boisée et taux de boisement

	Surfaces boisées (ha)			Surface Totale (ha)			Taux de boisement		
	<i>Adour - Coteaux</i>	<i>Basse montagne</i>	<i>Montagne</i>	<i>Adour - Coteaux</i>	<i>Basse montagne</i>	<i>Montagne</i>	<i>Adour - Coteaux</i>	<i>Basse montagne</i>	<i>Montagne</i>
ADOUR – PYRENEES	150 756	51 987	74 367	664 297	186 346	175 830	23 %	28 %	42 %
DORDOGNE – GARONNE	<i>Zone 1</i>		<i>Zone 2</i>	<i>Zone 1</i>	<i>Zone 2</i>		<i>Zone 1</i>	<i>Zone 2</i>	
	418 450		113 540	867 179	948 080		48,3%	12%	
LANDES DE GASCOGNE	987 950			1 329 356			74.3%		

Commentaires et analyse :

Par rapport à l'état des lieux initial de 2001, cet indicateur n'a pas évolué. En effet, L'IFN ayant changé sa méthode d'inventaire, aucune nouvelle donnée n'est disponible à ce jour.

*Sans atteindre la compacité du massif des landes de Gascogne, l'espace forestier en Adour-Pyrénées couvre une superficie importante, avec **un taux de boisement de 27 %** pour l'ensemble de la zone, comparable à la moyenne nationale. Il masque cependant des disparités majeures entre la plaine (23 %) à agriculture vivace, et la montagne (42 %) où de larges étendues forestières peuplent les versants escarpés.*

En Dordogne / Garonne, le 4eme cycle d'inventaire pour le Lot et Garonne a été publié en 2000. On constate une extension significative des forêts, notamment en zone 2 du fait de l'abandon de terres agricoles et de reboisement artificiel ou naturel de ces terres. Les chiffres publiés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de cet inventaire.

De plus, l'analyse, par le CRPF Aquitaine, des données cartographiques de Dordogne, calculées par l'IFN à partir de la photo aérienne 2000, comparées à celles de la photo 1990, qui avait servi de base à l'inventaire 1992, donne une vision imparfaite mais significative de l'évolution des surfaces forestières en Dordogne depuis 1992 (la photo-interprétation n'est pas précisée ici par des visites de terrain) : on constate que la superficie des forêts (zone 1 et zone 2) y serait plus importante (+19585ha) du fait de la poursuite de l'expansion forestière liée à l'abandon de terrains agricoles, mais aussi de certaines sous-estimations lors de l'inventaire du 3eme cycle. On arriverait ainsi à une surface boisée de 551 839 ha (taux de boisement de 30,4%) au lieu de 531 990 ha (29,3%). Cependant, ces chiffres ne seront confirmés que lorsque l'IFN en sera à son 5eme ou 6eme passage sur la Dordogne, selon sa nouvelle technique d'inventaire annuel de 10% des points

Le massif des Landes de Gascogne représente 987 950 hectares lors de la dernière actualisation (IFN 1998/2000). Le taux de boisement (près de 75%) est stable et très supérieur à la moyenne française (34 % en France métropolitaine).

Après le passage de la tempête de décembre 1999, le plan chablis a permis de favoriser la remise en état des surfaces forestières, mais ce processus s'inscrit dans le temps. Ainsi, si à ce jour près de 90 % de l'objectif est atteint en termes de surfaces à nettoyer, il reste environ 55 % de la surface objectif à reconstituer à l'aide de subvention devant faire l'objet de financement.

Par ailleurs, on considère qu'environ 20 000 ha, essentiellement dans le Médoc, ne feront pas l'objet de mesures de reconstitution « actives » (avec ou sans aides). Ces étendues demeureront probablement de la forêt, mais sans doute sous forme de friche, c'est-à-dire qu'elles ne rempliront plus leur fonction de ressource.

A.2. : Surface boisée et catégorie de propriété

- Massifs concernés : AP, DG et LDG
- Sources : IFN (Cf. A.1., surface boisée totale), CRPF (2007, forêt privée), ONF (2007, forêt publique)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Surface boisée, part de la forêt privée, part de la forêt publique

Région forestière	Massif Adour-Pyrénées	Massif Dordogne - Garonne	Massif Landes de Gascogne
Surface forestière (ha)	277 110	523 235	987 950
Surface forêt privée (ha)	138 458	489 138	830 160
Part de la forêt privée	49,9%	93,5%	84%
Surface forêt publique (ha)	128 333	7589	145683
Part de la forêt relevant du régime forestier	81 980 ha	4562	123910
dont forêts domaniales	411	2324	66110
autres forêts (collectivités, établissements publics)	81 569	2238	57800

Commentaires et analyse :

La surface forestière totale, provenant des données de l'IFN, ne correspond pas au cumul des surfaces de forêts privées et publiques. La surface obtenue en additionnant les surfaces fournies par l'ONF et le CRPF est inférieure à celle de l'IFN. Cela vient peut être de la méthode utilisée par l'IFN et de sa définition d'une forêt.

Dans le massif Adour – Pyrénées la surface de la forêt privée est légèrement supérieure à celle de la forêt publique, mais elle diminue régulièrement de la plaine aux reliefs des Pyrénées où les trois quarts de la superficie appartiennent aux collectivités montagnardes

Les forêts du massif Dordogne / Garonne sont presque exclusivement privées. La surface des forêts relevant du régime forestier augmente très lentement. Suite à la tempête de décembre 99, le Conseil Général de la Dordogne a prévu une aide aux collectivités territoriales pour l'achat de parcelles forestières.

Les forêts du massif des Landes de Gascogne sont dans leur grande majorité privées (84% de la surface).

Les forêts domaniales, essentiellement issues de la fixation des dunes littorales, sont en majeure partie présentes sur la zone littorale dont elles constituent plus de 80 % du linéaire. Les forêts des collectivités, essentiellement communales, sont surtout présentes sur le plateau landais.

A.3. : Répartition des propriétaires par classe de surface (0-10 ha ; 10-25 ha ; + de 25 ha)

- Massifs concernés : AP, DG et LDG
- Sources : Cadastre (2007, traité par le CRPF)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre et surface cumulée des propriétés par classe de surface

Adour Pyrénées

	Forêts Privées		Forêts Publiques	
	Nbre Propriétaires	Surface	Nbre Propriétaires	Surface
0 - 10 ha	50 659	85 946	460	967
10 - 25 ha	1 949	28 326	89	1 475
>25 ha	402	24 186	244	81 999
TOTAL	53 010	138 458	793	84 441

Dordogne - Garonne

	Forêts Privées		Forêts Publiques	
	Nbre Propriétaires	Surface	Nbre Propriétaires	Surface
0 - 10 ha	150 301	227 325	1 198	1 513
10 - 25 ha	8 399	127 376	57	873
>25 ha	2 883	134 437	43	5 202
TOTAL	161 583	489 138	1 298	7 589

Landes de Gascogne

	Forêts Privées		Forêts Publiques	
	Nbre Propriétaires	Surface (ha)	Nbre Propriétaires	Surface (ha)
0 - 10 ha	48 282	77 903	275	572
10 - 25 ha	4 757	75 598	49	874
>25 ha	5 556	676 659	210	144 237
TOTAL	58 595	830 160	534	145 683

Commentaires et analyse : :

Le trait majeur de la propriété privée est son extrême morcellement foncier : plus de 95% de l'espace forestier relève de propriétés inférieures à 10 ha. Cependant les forêts excédant 10 ha, avec seulement 4 % des propriétaires, couvrent près de 40 % de la surface boisée.

En forêt publique la situation s'avère beaucoup plus contrastée:

- *petites structures en plaine, avec dans le Sud-Landes 92 % de la surface en forêts inférieures à 200 ha,*
- *vastes étendues en Pyrénées Atlantiques où les propriétés supérieures à 500 ha couvrent 78 % de la superficie forestière, particulièrement en montagne (forêts communales et syndicales).*

Les forêts de Dordogne / Garonne sont très morcelées, 93% des propriétés sont <10 ha et concernent 46,5% de la surface boisée du massif, ce qui a d'importantes conséquences économiques, écologiques et paysagères.

De plus, il est à noter que les chiffres cadastraux masquent en partie le morcellement des forêts car chaque propriété est loin de former une unité de gestion d'un seul tenant.

Cependant, en comparaison avec l'état des lieux initial, le nombre de propriétaires forestiers de moins de 10 ha aurait baissé significativement (-37000) au profit des propriétés de plus de 10 ha (+353). Cela pourrait montrer une dynamique de lutte contre le morcellement du parcellaire sur le massif. Seulement, cette dynamique est à minorer, car si l'on étudie le seul département de la Dordogne, le phénomène est inverse, reflétant ainsi la fiabilité incertaine des statistiques cadastrales.

La dimension moyenne de la propriété forestière en Landes de Gascogne est supérieure à la moyenne française : sur le massif, 81,5 % de la surface totale de la forêt privée est constituée par les propriétés de plus de 25 ha, contre 43 % pour l'ensemble du territoire français (source SCEES 1999).

Les forêts de taille importante posent moins de problème de mobilisation pour deux raisons :

- les chantiers sont de taille plus importante en moyenne et reviennent relativement beaucoup moins cher du fait de l'existence de coûts fixes ;
- le comportement des propriétaires forestiers s'oriente préférentiellement vers celui d'un gestionnaire actif, comme le montre une étude du CRPF d'Aquitaine dans le cadre du projet FORSEE

A.4. : Importance de l'arbre hors forêt

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.), SCEES (TERUTI)
- Périodicité de mise à jour des données : au prochain inventaire IFN
- Informations à fournir : linéaire, volume, dendrométrie

		Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Arbres épars (ha)	2003	2 836	11 792	4 531	1 486	10 218	30 863
	2004	ND	ND	ND	ND	ND	33 430
Haies (ha)	2003	16 611	5 543	2 316	6 835	13 558	44 863
	2004	ND	ND	ND	ND	ND	49 003

Source : SCEES (TERUTI, 2004)

Massif	Linéaire de haies (km)
Adour Pyrénées	13 334
Dordogne Garonne	23 966
Landes de Gascogne	3 293
Total	40 593

Source : IFN

Commentaires et analyse :

Avec près de 15 000 ha d'arbres épars pour les massifs Adour – Pyrénées et Dordogne - Garonne et plus de 37 000 km de haies, le maillage arboré imprime un **fort caractère agro-forestier** à ces 2 massifs. Cette remarque est constante depuis le premier état des lieux.

B. : Une gestion rationnelle des forêts

Indicateurs retenus :

B.1. : Adhérents des coopératives et de groupements de services
B.2. : Forêts relevant du régime forestier
B.3. : Animation sylvicole en forêt privée

Préambule

La surface moyenne de la forêt publique (106,5 ha en AP, 6 ha en DG, 273 ha en LDG) est nettement supérieure à celle de la forêt privée (2,6 ha en AP, 3 ha en DG, 14 ha en LDG) (voir indicateur A6). La problématique du regroupement est donc très différente dans ces deux cas.

Les coopératives forestières sont des organisations professionnelles économiques dont la mission est de regrouper les sylviculteurs et de mettre à leur disposition des moyens humains et techniques pour optimiser la gestion de leur forêt, cultiver et entretenir les peuplements dans le cadre de la gestion durable et assurer la valorisation des bois produits. Leur représentativité dans les massifs aquitains est étudiée en B1.

L'indicateur B2 relate l'adhésion des forêts publiques au Régime Forestier conformément aux articles L. 111-1 et L. 141-1 du code forestier.

Enfin, pour développer, informer et former les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière, ces derniers disposent d'organismes qui mettent à leur disposition du personnel technique. Un indicateur B3 résume les effectifs.

B.1. : Adhérents des coopératives et de groupements de services

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Coopératives forestières (2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre d'adhérents et surface correspondante

	Nombre d'adhérents en Aquitaine	Surface (en ha)
CAFSA	14 935	Non estimable
COFOGAR	3 549	31 400
UNISYLVA	32	830
CPB 64	31	770
COSYGA	Données en attente	Données en attente

Commentaires et analyse : :

Les 5 coopératives forestières présentes en Aquitaine sont des organismes de gestion en commun (OGEC) et sont considérées comme offrant des garanties de bonne gestion permettant l'accès de leurs adhérents aux aides financières publiques.

De plus, elles ont un rôle capital à jouer dans le regroupement des propriétaires afin de leur offrir des conditions de mise en marché intéressantes.

La CAFSA, première coopérative en nombre d'adhérents en Aquitaine, est la seule coopérative à pouvoir intervenir sur la quasi-intégralité des différents massifs. Le renseignement de la surface n'étant pas homogène entre la création de la CAFSA et aujourd'hui, la CAFSA n'a pu nous transmettre de chiffres représentatifs.

B.2. : Forêts relevant du régime forestier

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Surface de forêts publiques, surface de forêts sous régime forestier.

	ADOUR - PYRENEES	DORDOGNE - GARONNE	LANDES DE GASCOGNE
Surface des forêts publiques	84441	7589	145683
Surface sous Régime Forestier	83266	4541	123910
Proportion	99%	60%	85%

Commentaires et analyse : :

La quasi-totalité (99%) des 84 441 hectares de forêts publiques que comprend le massif Adour-Pyrénées relève du Régime forestier. Il faut cependant souligner qu'il existe une disparité entre le nord de la zone et le secteur montagne.

Sur le massif Dordogne – Garonne 40% de la surface forestière publique n'est pas soumise au régime forestier.

Sur le massif des Landes de Gascogne, la forte proportion de surface sous régime forestier peut s'expliquer notamment par la gestion des forêts dunaires qui est affectée à l'ONF.

B.3. : Animation sylvicole en forêt privée

- Massifs concernés : AP, DG et LDG
- Sources : CRPF
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre d'ingénieur (titulaire et/ou en CDD) et nombre de techniciens (titulaire et/ou en CDD) employés en aquitaine

		Ingénieur titulaire	Ingénieur CDD	Technicien titulaire	Technicien CDD
2003	Début 2003	4	0	8	12
	Mi-2003	4	0	8	0
	Fin 2003	4	0	8	8
2004	Début 2004	5	0	7	8
	Mi-2004	6	0	8	8
	Fin 2004	6	0	8	8
2005	Début 2005	6	0	8	0
	Mi-2005	6	0	8	5
	Fin 2005	6	0	8	6
2006	Début 2006	6	0	8	0
	Mi-2006	6	0	8	6
	Fin 2006	6	0	8	6

Commentaires et analyse :

Suite à la Loi forestière de 2001, un renforcement des effectifs des CRPF avait été prévu pour faire face aux nouvelles missions de ces organismes. En particulier compte tenu de l'importance de la forêt privée dans cette région et à la vue des moyens humains comparativement plus faibles que pour les CRPF des autres régions, le CRPF d'Aquitaine devait être pourvu de 9 postes permanents.

Ces effectifs n'ont finalement pas augmenté à la mesure de ce que l'Etat français avait promis (création de 3 postes). Le contrat d'objectif 2006-2011 devrait être assorti d'une possibilité d'embauche supplémentaire en 2007. Il n'en reste pas moins que ces moyens demeurent faibles au regard des besoins de médiation et de technicité qui augmentent du fait de la place prise par des thématiques nouvelles ou en développement, telles que l'aménagement du territoire et l'environnement et qui s'ajoutent aux missions traditionnelles du CRPF (garanties de gestion durable, vulgarisation...). Ce décalage entre besoins et moyens oblige à trouver des solutions alternatives non pérennes (CDD), avec une diversification des sources de financement.

Le massif Dordogne / Garonne a perdu, depuis le dernier état des lieux, 2,3 techniciens en CDI : 1 technicien de la chambre d'Agriculture 24 et 1 de la chambre d'agriculture 47 (30% de son temps en forêt) partis à la retraite et non remplacés. Le poste du technicien de la Maison du Châtaignier a disparu faute du renouvellement du programme châtaignier. Les moyens d'animation nécessaires au développement des forêts morcelées et hétérogènes du massif Dordogne / Garonne sont de plus en plus faible alors que leur existence est la condition nécessaire à l'efficacité de tous les programmes à mettre en œuvre.

C. : Des forêts aménagées et suivies

Indicateurs retenus :

- | |
|---|
| C.1. Nombre de propriétaires engagés sur un référentiel technique |
| C.2. Proportion de forêts dotées de documents de gestion agréés |

Préambule

Dans l'optique d'une gestion forestière durable, une analyse préalable des objectifs poursuivis est nécessaire. Celle-ci et les diverses interventions forestières qui en découlent, peuvent être rassemblées dans des documents de gestion ou dans des référentiels techniques adaptés à un niveau local. L'existence de tels documents, l'utilisation d'outils d'aide à la gestion et l'engagement formel des sylviculteurs au respect du référentiel technique (C.1) permettent de faire état d'une gestion forestière raisonnée et de son suivi dans le temps.

La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 veut promouvoir la gestion multifonctionnelle et durable de l'espace forestier. Dans ce but, l'élaboration de plusieurs documents de planification, au niveau régional, sont préconisés.

Des Orientations Régionales Forestières (ORF) ont été établies par la Commission Régionale des Produits Forestiers et du Bois (SERFOB, DDAF, ONF, CRPF, des représentants de la propriété forestière et des professions sylvicoles, des représentants des professions du bois, et des représentants des intérêts associés à la forêt (Parc Naturel Régional des landes de Gascogne et SEPANSO)) et approuvées par le Ministère de l'Agriculture après avis du Conseil Régional et consultation des conseils généraux.

La déclinaison des ORF est assurée :

- pour les forêts domaniales en Directive Régionale d'Aménagement (DRA, anciennement DILAM) établie par l'ONF et approuvée par le Ministère
- pour les forêts des collectivités en Schéma Régional d'Aménagement (SRA, anciennement ORLAM) établi par l'ONF et approuvé par le Ministère
- pour les forêts privées en Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) établi par le CRPF et approuvé par le Ministère

Au niveau opérationnel, la garantie ou présomption de garantie de gestion durable de chaque forêt est assurée par le respect :

- d'un Plan d'Aménagement établi par l'ONF pour la forêt publique (forêt domaniale ou forêt des collectivités) soumise au régime forestier
- d'un Plan Simple de Gestion approuvé pour les forêts privées d'une surface minimum (25 hectares dans le cas général)
- d'un règlement type de gestion et d'un code de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées de moindre importance.

Leur recensement constitue l'indicateur C.2

C.1. : Nombre de propriétaires engagés sur un référentiel technique

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Comité PEFC Aquitaine (au 27 avril 2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de propriétaires engagés et surface correspondante

Massif	Nombre	Surface (en ha)
Adour – Pyrénées	257	70 400,13
Dordogne – Garonne	1 010	39 482,11
Landes de Gascogne	4 522	649 677,01
TOTAL	5 789	759 559,25

Commentaires et analyse :

Compte tenu de la répartition de la propriété forestière dans le massif Adour – Pyrénées (cf. A.3), l'importante surface forestière certifiée s'explique par la certification des forêts soumises à l'ONF.

La gestion de grandes superficies forestières sous engagement PEFC dans le massif Dordogne - Garonne est un défi extrêmement difficile à relever :

- *d'une part, les gestionnaires de ces forêts ne sont concernés par un tel engagement qu'au moment de la commercialisation de leurs bois qui n'est, le plus souvent, qu'occasionnelle ;*
- *d'autre part, le morcellement des propriétés fait que la surface moyenne certifiée par un gestionnaire de Dordogne / Garonne est 3,5 fois inférieure à celle d'un gestionnaire du massif landais (sachant que les propriétés les plus importantes de DG sont certifiées).*

Ce phénomène, inévitable, est un handicap important pour les massifs morcelés privés.

Les résultats obtenus en Dordogne - Garonne sont comparables à ceux obtenus dans les forêts privées hétérogènes et morcelées des régions voisines. Moins bien qu'en Limousin (dynamique du douglas), mais mieux qu'en Poitou - Charente ou Midi - Pyrénées.

A lui seul le massif des landes de Gascogne représente près de 80% en nombre et plus de 85% en surface des adhérents au système aquitain de certification forestière.

C.2. : Proportion de forêts dotées de documents de gestion agréés

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CRPF, ONF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de documents de gestion agréés et surface correspondante ; Nombre de Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) signés et surface correspondante.

		Nombre de documents de gestion agréés	Surface correspondante (ha)	% des forêts du massif dotées d'un document de gestion agréé *
2002	CRPF	2 926	520 787	36 %
	ONF	/	/	/
2003	CRPF	2 775	505 800	35 %
	ONF	/	/	/
2004	CRPF	3 069	537 971	37 %
	ONF	/	/	/
2005	CRPF	3 260	565 890	39 %
	ONF	/	/	/
2006	CRPF	3 240	561 061	38 %
	ONF	402	164 531	78 %

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de CBPS signés	0	0	0	218	1 366
Surface correspondante (ha)	0	0	0	2 115	14 772

Commentaires et analyse :

Pour les forêts publiques relevant du Régime Forestier, les ORientations Locales d'AMénagement (ORLAM) ne sont plus les documents de bases pour les aménagements. Ils ont été remplacés par les Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement (DRA en forêt domaniale, SRA en forêt des collectivités). Les forêts du massif Adour – Pyrénées sont concernées par le SRA des Forêts pyrénéennes et par les DRA-SRA Dunes.

Concernant la forêt privée, Le nombre de PSG devrait augmenter :

- *d'une part parce que beaucoup de ceux qui en ont fait agréer un en sont à la deuxième voire la troisième génération et que progressivement l'utilité de ce travail pour leur pratique de la gestion de leur patrimoine leur apparaît plus nettement,*
- *d'autre part parce que la loi forestière de 2001 en fait une condition d'accès aux aides de l'état.*

Par contre l'arrêt du soutien de l'état à la rédaction du premier plan de gestion peut ralentir l'accès de nouveaux gestionnaires à cet outil.

Par ailleurs, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles est bien reçu : le nombre important de gestionnaires qui l'on signé dès sa mise en service le montre.

D. : Connaissance des potentialités des milieux forestiers

Indicateurs retenus :

D.1. : Couverture des catalogues de stations forestières
D.2. : Typologie des différents types de landes
D.3. : Moyens humains consacrés à la recherche sur le fonctionnement de l'écosystème forestier

Préambule

La connaissance des potentialités forestières suit l'objectif de la gestion durable tant pour l'adaptation de la sylviculture au terroir (essences forestières autochtones ou exotiques) que pour la délimitation des zones sensibles si l'intérêt biologique d'un milieu prévaut et où toute intervention risquerait d'altérer le biotope.

Les catalogues de station (D1) sont des outils extrêmement utiles lorsque les moyens techniques et financiers du gestionnaire lui donnent la possibilité de cartographier les stations de sa forêt puis d'étudier le comportement des essences en fonction de cette cartographie.

Bien adaptés au massif Adour – Pyrénées, Les catalogues de station ne sont pas bien adaptés pour la pratique ponctuelle du diagnostic forestier dans un massif composé de propriétés privées morcelées comme celui de Dordogne / Garonne.

Quant au massif des Landes de Gascogne, ses caractéristiques pédologiques et climatiques y rendent difficile une diversification des essences ligneuses : hors écosystèmes spécifiques (comme les lisières ou les ripisylves), le pin maritime reste l'essence la plus adaptée et la plus apte à tirer pleinement parti des potentialités des sols. D'autre part, la forte anthropisation du massif (qui peut modifier fortement les caractéristiques initiales du milieu) conduit à relativiser la pertinence de catalogues de station et leur prise en compte dans les décisions sylvicoles.

Les outils de connaissance des potentialités et des contraintes du milieu sont principalement constitués par :

- la typologie des différents types de landes en Landes de Gascogne (D2) ;
- l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement fin des écosystèmes forestiers (D.3).

D.1. : Couverture des catalogues de stations forestières

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de catalogues créés ou modifiés

Considérant la forêt publique, le SRA des forêts Pyrénéennes étend les catalogues et/ou études de station existants à l'ensemble de la zone de montagne et du piémont (couverte jusqu'à lors à 7% et 49 % respectivement). Pour la zone Adour, plaines et coteaux, comme en 2001, la zone est couverte à 94% par les catalogues et/ou études de stations.

On peut donc dire que l'ensemble des forêts du massif Adour – Pyrénées est couvert.

Le seul catalogue de stations forestières existant sur le massif Dordogne – Garonne (partie limousine du Périgord vert) n'est pas utilisé dans la pratique quotidienne des prescripteurs de conseils forestiers.

Un des éléments importants de la connaissance du potentiel d'un milieu forestier et directement utile pour effectuer un diagnostic de terrain est la définition des facteurs limitant la bonne croissance de chaque essence concernée par la gestion sylvicole.

Ces connaissances sont incomplètes, souvent empiriques et basées sur l'expérience de terrain. Des études d'autécologie ont déjà été menées sur le châtaignier et le noyer, d'autres devraient être menées, pour combler ces lacunes, sur les principales essences forestières utilisées.

Elles sont d'autant plus importantes que le réchauffement climatique imposera de gérer chaque essence sur les stations optimums à sa croissance.

Commentaires et analyse :

D.2. : Typologie des différents types de landes

- Massif concerné : LDG
- Source : IFN (cf.A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Au prochain Inventaire
- Informations à fournir : Surface des différents types de landes et leur répartition par rapport à la surface totale du massif (%)

	LANDE HUMIDE OU TOURBEUSE OU MARECAGEUSE	LANDE MESOPHILE	LANDE SECHE	Total
Surface (ha) des différents types de landes	159 148	594 937	109 762	863 847
Répartition des différents types de landes par rapport à la surface totale du massif (%)	12%	45%	8%	65%

Commentaires et analyse :

Les types de landes varient en fonction de l'alimentation en eau et de la fertilité des sols.

Les landes tourbeuses très humides se trouvent dans des cuvettes ou sur les bords d'étangs et de cours d'eau, avec des surfaces toujours très réduites.

Les landes humides et mésophiles se trouvent sur sol plat, podzolique, à nappe phréatique restant haute à l'étiage (2 ou 3m de profondeur). Elles présentent une grande richesse floristique et hébergent parfois des espèces rares (Bruyère de la Méditerranée, Iris de Sibérie).

Les landes sèches se trouvent sur les dunes de l'intérieur des terres ou sur les hauts de versants des cours d'eau, avec une nappe profonde (au-delà de 3 m de profondeur). Ces habitats sont devenus très rares et sont le plus souvent transformés en lande boisée tertiaire.

Cet indicateur n'étant pas disponible lors de la rédaction de l'état des lieux initial, il n'est pas possible de faire une comparaison entre les données et ainsi faire ressortir une évolution du développement de tel ou tel type de landes.

D.3. : Moyens humains consacrés à la recherche sur le fonctionnement de l'écosystème forestier

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CRPF – Etude FORSEE
- Périodicité de mise à jour des données : tous les 5 ans
- Informations à fournir : Effectifs.

Catégorie de personnel de recherche	Nombre d'emploi en 2006
TOTAL	37

Commentaires et analyse :

Le décompte qui a été réalisé à l'occasion d'une action spécifique fin 2006 ne porte pas exactement sur les mêmes catégories que pour l'indicateur de l'Etat des lieux de 2002. En particulier, la distinction Chercheur - Ingénieur / Doctorant / Personnel associé n'a pas été retenu. Toutefois, le total des emplois (à comparer avec 37,35 en 2002) montre que l'intensité de recherche reste la même en 2006. Il s'agit d'une force pour le massif qu'il convient de maintenir, car elle est un moteur pour une gestion à la fois performante et respectueuse de l'environnement (à l'image des travaux réalisés en génétique du Pin maritime).

Ce décompte porte plus spécifiquement sur l'écosystème Sable des Landes (tout comme en 2002) car il n'est pas possible d'affecter un emploi de chercheur à une zone précise pour les autres contextes forestiers de l'Aquitaine qui couvrent une étendue très largement interrégionale. Par exemple, il y aurait lieu d'affecter une part des emplois de l'INRA Nancy sur le Chêne aux forêts de Dordogne - Garonne, mais cette part est impossible à déterminer.

Il serait intéressant lors de la prochaine actualisation de pouvoir identifier les moyens des organismes de développement consacrés à la mise en place et au suivi d'essais dans le cadre de programmes de recherche appliquée.

E. : Le capital ligneux sur pied géré durablement

Indicateurs retenus :

- E.1. : Stock de bois sur pied par type de peuplement
- E.2. : Volume total par type de peuplement, structure et par classe d'âge
- E.3. : Evolution de la surface des projets sylvicoles aidés financièrement dans le massif (reboisement, éclaircie, balivage, élagage)
- E.4. : Stock de Carbone

Préambule

La gestion du capital ligneux sur pied, pour être durable, doit éviter à la fois la surexploitation et la surcapitalisation. Le suivi du stock de bois sur pied (E1) permet d'observer les variations dans un sens ou dans l'autre. Il peut aussi être connu et détaillé par type de peuplement, par structure et par classe d'âge (E.2).

La réinstallation de peuplements forestiers après coupe rase, ne pose aucun problème dans le massif. Cependant, les acteurs de la filière forêt souhaitent qu'une surface significative de ces reconstitutions soit assistée pour améliorer la qualité des bois produits à terme, ce que la nature seule ne peut pas assurer. Ces reconstitutions peuvent être suivies à partir des données administratives concernant les projets forestiers ayant bénéficié d'une aide à l'investissement (E3).

Les nouveaux enjeux relatifs à la contribution des forêts au cycle du Carbone ont nécessité l'évaluation des stocks de Carbone (E4) dans la biomasse ligneuse et dans les sols forestiers. Le programme d'étude FORSEE a spécifiquement mis l'accent sur la mise au point de tels protocoles à l'échelle de la région Aquitaine et des 3 massifs forestiers.

Ces données sont une base essentielle pour l'analyse des itinéraires techniques sylvicoles et des prélèvements effectués (en relation avec la production courante) afin de maintenir un équilibre à long terme entre l'exploitation et la production de la forêt (voir recommandation L).

E.1. : Stock de bois sur pied par type de peuplement

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf.A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Au prochain inventaire IFN
- Informations à fournir : Volume sur pied et volume moyen par hectare

		Inventaire précédent		Inventaire actuel	
	TYPE DE PEUPLEMENTS	Volume total sur pied (en m3)	Volume moyen par ha (en m3)	Volume total sur pied (en m3)	Volume moyen par ha (en m3)
Adour-Pyrénées	AUTRE	-	-	4 936 356	48
	BOISEMENT LACHE	767 406	46	-	-
	BOISEMENT MORCELE	7 011 504	41	-	-
	FORET OUVERTE	15 679	169	1 219 967	48
	FUTAIE DE CONIFERES	1 842 411	73	3 102 267	155
	FUTAIE DE FEUILLUS	11 566 606	76	18 570 883	82
	FUTAIE MIXTE	3 052 946	77	3 059 505	106
	LANDE	-	-	315 755	34
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS		0	1 678 498	63
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	3 384 842	20	8 666 427	51
	PEUPLERAIE	-	-	38 130	34
	TAILLIS	250 774	65	512 833	40
Dordogne – Garonne	AUTRE	1 969 765	65	6 305 455	53
	BOISEMENT LACHE	308 685	30	-	-
	BOISEMENT MORCELE	7 195 688	23	-	-
	FORET OUVERTE	-	-	338 623	29
	FUTAIE DE CONIFERES	2 726 437	52	6 031 355	64
	FUTAIE DE FEUILLUS	1 038 789	70	1 206 158	62
	FUTAIE MIXTE	-	-	107 406	49
	LANDE	-	-	54 755	32
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS	13 770 548	52	21 820 879	52
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	18 544 279	39	28 366 009	46
	PEUPLERAIE	494	16	10 784	23
	TAILLIS	3 498 928	36	5 490 424	40
Landes de Gascogne	AUTRE	107 015	45	438 580	44
	BOISEMENT LACHE	107 649	66	-	-
	BOISEMENT MORCELE	16 964 990	84	-	-
	FORET OUVERTE	47 016	27	161 725	52
	FUTAIE DE CONIFERES	115 054 396	122	136 814 486	130
	FUTAIE DE FEUILLUS	492 562	46	494 880	70
	FUTAIE MIXTE	1 208 367	59	989 524	81
	LANDE	-	-	15 548	8
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS	705 388	54	6 948 424	62
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	1 331 152	54	3 477 835	56
	PEUPLERAIE	-	-	3 347	27
	TAILLIS	322 569	55	1 332 818	55
TOTAL		213 286 884	1 562	262 509 637	1 695

Commentaires et analyse :

La comparaison des 2 inventaires permet de mettre en évidence un phénomène de capitalisation de bois sur pied des forêts des massifs aquitains. Cela s'explique par des prélèvements inférieurs à la production biologique (indicateur L.1.).

*Plus particulièrement, dans le massif Adour – Pyrénées, on constate **un capital sur pied deux fois plus élevé en montagne qu'en plaine**, à productivité sensiblement égale. C'est dire l'inégalité des prélèvements et la capitalisation du matériel ligneux dans les secteurs difficiles d'accès, particulièrement en Hêtraie et Hêtraie – Sapinière.*

Sur le massif Dordogne – Garonne, le stockage des bois se fait sur les peuplements à base de taillis ce qui induit que la qualité moyenne des bois produits par le massif diminue, le stockage étant principalement réalisé sur des peuplements de peu de valeur. De plus, une étude du CRPF d'Aquitaine en Dordogne (Août 2006), basée sur l'interprétation de la photo aérienne 2000 par l'IFN, permet d'affiner les effets de la tempête de décembre 1999 :

- *les mélanges futaie / taillis ont été appauvris en réserves de futaie,*
- *les surfaces résineux / taillis ont diminué (les taillis ont été très peu touchés),*
- *20% des futaies résineuses (souvent les plantations et semis de 15 à 30 ans qui allaient assurer "la relève"), ont été gravement endommagées et 10% l'ont été partiellement (entre 10 et 50% de leur potentiel).*

Sur le massif Landes de Gascogne, le phénomène de capitalisation est également visible.

Le volume total sur pied de la futaie de conifère est en augmentation, ce qui peut s'expliquer de deux façons : un volume moyen plus important dû à une meilleure productivité et également une baisse des volumes exploités comme conséquence de la tempête de 1999 et des restructurations du tissu industriel (notamment 1ère Transformation). On peut également noter la très forte augmentation des mélanges taillis/futaies : est-ce un impact du RTR PEFC qui favorise, notamment ce type de mélange ?

Il faut ensuite relever la forte augmentation des taillis (sans augmentation de volume moyen).

E.2. : Volume total par type de peuplement et par classe d'âge

- **Massif concerné : AP, DG, LDG**
- **Source : IFN (Cf.A.1.)**
- **Périodicité de mise à jour des données : Prochain inventaire**
- **Informations à fournir : Volume sur pied par type de peuplement et classe d'âge**



PEFC/10-21-7

PROMOUVOIR
LA GESTION DURABLE
DE LA FORÊT

COMITE PEFC AQUITAINE

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES BOIS
BOURSE MARITIME - 1, PLACE LAINE - 33075 BOUEN



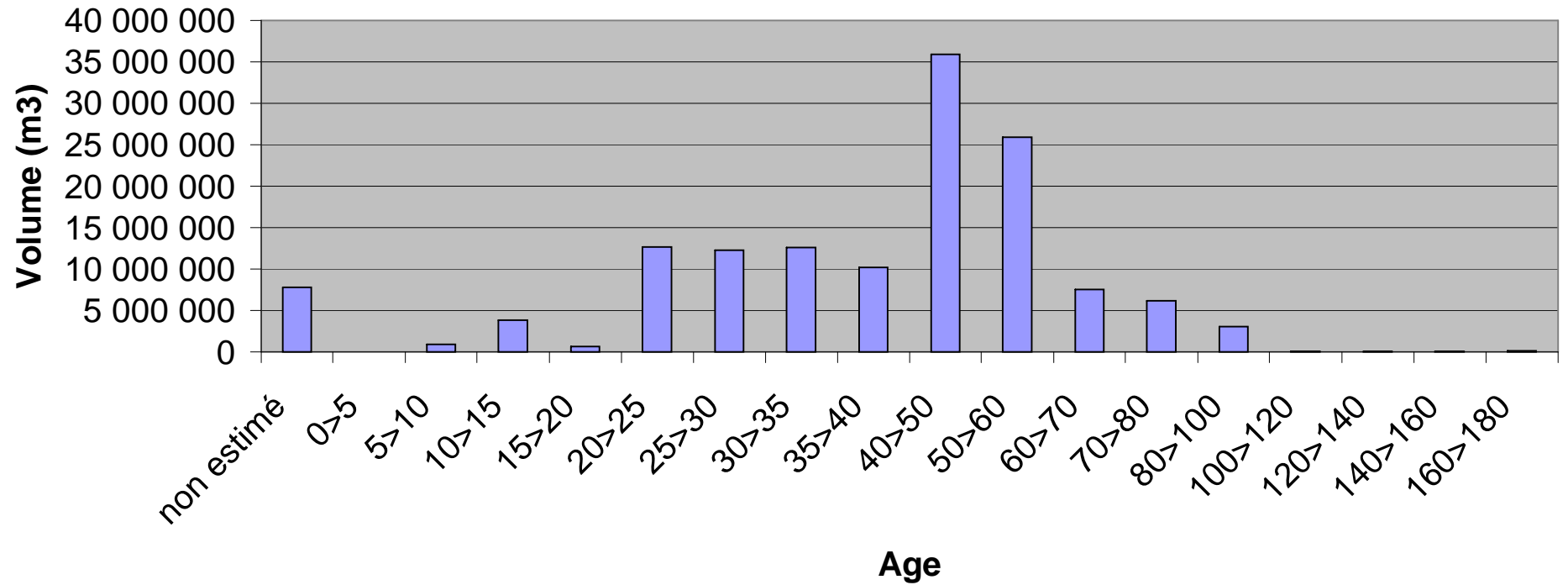
INE
X

VOLUME DE BOIS SUR PIED PAR TYPE DE PEUPLEMENT ET PAR

CLASSE D'AGE

		TYPE DE PEUPLEMENT										
		Autre	Futaie de Feuillus	Futaie de Conifères	Futaie Mixte	Forêt Ouverte	Mélange de futaie Feuillus et de Taillis	Lande	Mélange de Futaie de Conifères et Taillis	Peupleraie	Taillis	Total
CLASSE D'AGES (en années)	non estimé	7 889 684	17 967 048	7 798 388	3 064 467	1 278 344	25 984 544	289 074	15 556 050	30 630	2 374 000	82 232 229
	0-5	0	4 297	1 897	95	0	4 362	0	8 736	0	0	19 388
	5-10	23 891	8 212	923 040	2 039	249	57 444	213	23 283	2 487	11 142	1 052 000
	10-15	133 837	35 639	3 867 110		6 655	245 092	629	214 847	2 837	185 479	4 692 124
	15-20	379 199	10 677	6 992 763	3 534	1 862	275 082	5 688	583 964	0	256 975	8 509 744
	20-25	335 613	48 089	12 678 724	3 814	39 254	583 993	1 040	578 845	927	227 346	14 497 644
	25-30	331 303	43 442	12 311 382	38 126	22 232	1 069 394	4 792	1 337 956		567 594	15 726 222
	30-35	509 842	281 924	12 616 269	24 356	16 238	1 230 956	7 298	1 345 213	1 540	475 129	16 508 765
	35-40	464 114	240 349	10 214 214	38 067	9 180	1 402 507	13 285	1 841 371		711 827	14 934 914
	40-50	464 333	521 726	35 919 892	190 345	158 799	3 920 997	18 565	2 695 877	9 139	1 269 124	45 168 798
	50-60	588 138	169 420	25 877 540	135 327	81 320	2 769 869	20 475	2 992 745		747 167	33 382 001
	60-70	256 143	303 524	7 539 541	186 997	13 478	1 433 939	5 719	1 192 740		221 379	11 153 459
	70-80	194 024	144 199	6 145 745	99 380	47 162	635 291	15 252	834 113	4 702	207 671	8 327 539
	80-100	271 957	127 729	3 073 665	71 309	45 544	741 353	4 025	1 156 080		44 974	5 536 637
	100-120	31 541	70 851	71 958	170 669		131 442		85 982		36 266	598 710
	120-140		170 405	56 423			22 112					248 940
	140-160	40 378	47 778	58 608	73 738		1 894					222 396
160-180		59 455	127 978	2 217							189 651	
180-200				8 558							8 558	
200-240		84 575		43 396							127 971	
	Total	11 913 996	20 339 339	146 275 138	4 156 435	1 720 316	40 510 271	386 057	30 447 801	52 261	7 336 075	263 137 689

FUTAIE DE PIN MARITIME



Commentaires et analyse :

D'une manière générale, quel que soit le type de peuplement, les classes d'âges les plus représentées sont celles de peuplements de 40-50 ans et de 50-60 ans.

Si l'on ne tient pas compte du volume de bois dont l'âge n'a pu être estimé, cette tranche d'âge représente plus du tiers du volume de bois sur pied dans la futaie de conifères, et aux alentours de 20% du volume de bois pour les autres types de peuplements.

E.3. : Evolution de la surface des projets sylvicoles aidés financièrement dans les massifs (reboisement, éclaircie, balivage, élagage)

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DRAF, Conseil Régional d'Aquitaine
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Surface des projets aidés financièrement

Pyrénées Atlantiques :

Dossiers instruits par le Conseil Régional d'Aquitaine en 2006 SOUTIEN AUX TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES			
Forêts Publiques		Forêts Privées	
Nombre de dossiers	Surface	Nombre de dossiers	Surface
30	368,87 ha	12	50,24 ha

Bilan Plan Chablis 2006 :

<u>Dossiers engagés</u>	24		33		40		47		64		total	
	nombre de demandes	Surface (ha)	nombre de demandes	Surface (ha)	nombre de demandes	Surface (ha)	nombre de demandes	Surface (ha)	nombre de demandes	Surface (ha)	nombre de demandes	Surface (ha)
Nettoyage DFCI												
années 2000/2004	164	1 945	194	3 662							358	5 607
Nettoyage												
années 2000/2005	1 414	17 879	3 150	81 041	1 243	19 895	347	5 041	9	82	6 163	123 938
année 2006	168	1 387	331	8 370	19	170	1	5	0	0	519	9 932
<i>sous-total</i>	<i>1 582</i>	<i>19 266</i>	<i>3 481</i>	<i>89 411</i>	<i>1 262</i>	<i>20 065</i>	<i>348</i>	<i>5 046</i>	<i>9</i>	<i>82</i>	<i>6 682</i>	<i>133 870</i>
total nettoyage	1 746	21 211	3 675	93 073	1 262	20 065	348	5 046	9	82	7 040	139 477
Reconstitution												
années 2000/2005	711	6 883	1 015	23 335	788	6 967	214	2 046	11	83	2 739	39 314
année 2006	229	2 117	403	10 168	80	628	12	88	1	5	725	13 006
total	940	9 000	1 418	33 503	868	7 595	226	2 134	12	88	3 464	52 320
Pistes												
années 2000/2004	64		33		50		4				151	
Total												
années 2000/2005	2 353		4 392		2 081		565		20		9 411	
année 2006	397		734		99		13		1		1 244	
total	2 750		5 126		2 180		578		21		10 655	

Commentaires et analyse :

Depuis le passage de la tempête, les projets sylvicoles "hors tempête" (reboisements, enrichissements, éclaircies, élagages, régénérations naturelles) ont été quasiment stoppés. La quasi totalité des crédits et des moyens ont été consacrés au plan chablis. Dans ce cadre les reboisements (sur peuplement détruits par la tempête) ont fortement augmenté (53 320 ha en 6 saisons, sans compter les 139 477 ha "nettoyés").

Cependant, le massif Adour – Pyrénées ayant été relativement épargné par la tempête, il existe encore, dans le département des Pyrénées Atlantiques, des aides octroyées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour les forêts de montagne dans le cadre de travaux visant à améliorer les peuplements forestiers.

E.4. : Stock de Carbone

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.) - FORSEE
- Périodicité de mise à jour des données : Lors du prochain inventaire
- Informations à fournir : Stock de Carbone dans la biomasse ligneuse

MASSIF LANDES DE GASCOGNE

Commentaires et analyse :

Ces quantifications commencent à être de mieux en mieux appréhendées dans les différents compartiments de l'écosystème forestier (biomasse aérienne, souterraine, sols), grâce notamment aux travaux réalisés dans le cadre du projet FORSEE dont un rendu officiel a été fait le 06 mars 2007.

Ces travaux montrent le rôle très important que la forêt peut jouer pour tempérer l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère, surtout dans les conditions d'une croissance soutenue couplée à une utilisation du bois soit en tant que substitut aux énergies fossiles, soit en tant que matériau renouvelable à durée de vie la plus longue possible. Les forêts cultivées (Pin maritime, Peuplier) sont particulièrement en mesure de jouer ce rôle.

Cette prise de conscience commence à trouver son expression au travers d'initiatives telles que le plan forêt / bois Dordogne signé en mars 2007 ainsi que le Plan Climat Régional Aquitain, qui doivent être vivement encouragées.

Adour – Pyrénées :

La biomasse ligneuse des forêts de la région Adour – Pyrénées a constitué un puit de Carbone de 3.78 MtC (+0.38 MtC/an) sur la période 1982 – 1992 (+22% du stock sur pied calculé en 1982).

Les feuillus constituent pour 90% les stocks de Carbone dans la biomasse ligneuse dans la région Adour – Pyrénées.

Les structures forestières présentant le stock de Carbone moyen à l'hectare le plus important sont les futaies irrégulières (90.2 – 118.5 tC/ha en 1992) et les futaies régulières de feuillus (99.5 tC/ha en 1992).

L'évolution du stockage de Carbone dans la biomasse ligneuse à moyen terme sur le massif Adour – Pyrénées dépendra du niveau des prélèvements sur la ressource (recommandation L). A niveau de prélèvements et de surface boisée stable, le stock en Carbone en forêt devrait être maintenu élevé mais le stockage serait faible compte tenu de la maturité et de la moindre croissance annuelle des peuplements forestiers de cette zone.

Dordogne – Garonne :

Entre les années moyennes d'inventaire 1979 et 1989, la biomasse ligneuse des forêts du massif Dordogne – Garonne a constitué un puit de Carbone de 6.15 MtC (+0.62 MtC/an) soit un accroissement de 24% du stock de Carbone sur pied calculé en 1979.

Les feuillus contribuent pour 75% du stock de Carbone dans le massif.

Les structures forestières présentant le stock de Carbone moyen à l'hectare le plus important sont les futaies (65.7 – 92.7 tC/ha en 1989) et les taillis sous futaie (65.9 – 69.3 tC/ha en 1989), sans distinction significative pour l'essence principale de futaie.

Un ordre de grandeur des conséquences, certainement sous-évaluées, de la tempête sur le stock et le stockage annuel moyen de Carbone sur le massif peut être avancé : la tempête a décapitalisé 3.06 MtC stockés dans la biomasse ligneuse des forêts du massif Dordogne – Garonne.

Le stockage moyen annuel demeure néanmoins positif à +0.19 MtC/an sur la période 1989 – 2000 dans les forêts du massif Dordogne – Garonne.

Cependant, les taillis de châtaignier à ensouchement ancien supportent de plus en plus mal les aléas climatiques type canicule 2003. Des dépérissements de plus en plus fréquents apparaissent et semblent progresser. La question du renouvellement ou de la transformation de ces peuplements improductifs devient majeure aujourd'hui. Le remplacement de taillis dégradés ou improductifs par des peuplements assurant une meilleure croissance permettra un meilleur stockage du carbone, d'une part, du fait de la meilleure assimilation de CO₂ par les arbres en place, d'autre part, en assurant à terme une utilisation des productions forestières en bois d'œuvre, garantissant un stockage plus long du carbone du fait de la nature des produits fabriqués.

Landes de Gascogne :

Sur la période allant de 1988 à 1999 avant la tempête, les forêts du massif landais (toutes essences confondues) ont constitué un puit de Carbone moyen de l'ordre de +0.4 MtC/an (+0.35 MtC/an pour la seule futaie de Pin Maritime).

La tempête de 1999 a entraîné le déstockage de 9.49 MtC soit 17.2% du Carbone séquestré dans les forêts en 1999 (7.57 MtC soit 15.7% du stock dans la futaie de Pin Maritime).

L'intégration des conséquences de la tempête conduit à un bilan de Carbone négatif sur la période 1988 – 2000 de 5.12 MtC (10.1% du stock de Carbone sur pied en 1988).

Les perspectives envisagées d'après les travaux d'étude de l'IFN soulignent que la futaie de pin maritime landaise demeurera une source nette de Carbone sur la période 1988 – 2014. Toutefois cette tendance s'inversera dès 2015 où, en raison des prélèvements sur la ressource indemne inférieurs à la production biologique annuelle (+1.5% en moyenne par an sur la période 2000 – 2014), le massif redeviendra un puit de Carbone sur la période 1988 – 2015, le massif retrouvant son niveau de puit d'avant tempête avant 2020.

F : Des infrastructures adaptées aux enjeux et respectueuses de l'environnement

Indicateurs retenus :

F.1. : Surface forestière comprenant un schéma de desserte s'appuyant notamment sur une étude économique, écologique et sociale

Préambule

Les recommandations relatives aux infrastructures s'avèrent surtout pertinentes dès lors que sont réunies deux conditions majeures:

- un ensemble de massifs forestiers suffisamment dense pour justifier l'étude d'un schéma de desserte,
- des enjeux environnementaux forts imposant de minimiser l'impact des travaux (aussi bien physique sur la stabilité des versants, que biotique sur la faune, la flore et les habitats, et paysager) et la pénétration automobile en forêt (et ses effets sur le dérangement de la faune sauvage).

C'est pourquoi l'effort porte sur les Pyrénées Atlantiques où les problématiques de mobilisation de la ressource ligneuse et de la protection de l'environnement s'avèrent particulièrement accentuées.

Dans le massif Dordogne / Garonne, la zone 2, peu boisée, pose peu de problèmes de desserte, les forêts se présentant sous forme d'îlots au milieu des territoires agricoles.

Dans la zone 1, très boisée, le réseau de routes revêtues est très important et constitue la principale desserte des forêts.

L'organisation de la desserte forestière en Dordogne a fait l'objet d'un plan départemental pour l'équipement des forêts depuis décembre 1994.

Ce réseau composé de petites routes, et de chemins forestiers peu fréquentés, n'a pas d'impact sur l'environnement. Sa fréquentation par le public non plus. Par sa densité, il facilite les actions de recensement d'espèces animales ou végétales dans un milieu forestier dense et hétérogène difficile à cerner.

Le massif des Landes de Gascogne possède un réseau d'infrastructures forestières dense et opérationnel. Ceci est une conséquence directe de la prise en compte du fort risque incendie menaçant le massif. Le développement des infrastructures forestières a en effet débuté à la fin des années 1940 avec la constitution des Associations Syndicales de DFCI (structure de Défense des Forêts Contre l'Incendie), suite aux grands feux qui ont ravagé le massif à cette époque (voir G3).

La mise en place et l'entretien de ces infrastructures sont donc intimement liés à des objectifs de prévention et lutte contre les incendies de forêt.

Des besoins autres que la prévention et la lutte contre l'incendie sont également satisfaits par un tel réseau d'infrastructures : l'accessibilité aux parcelles forestières pour l'exploitation (pistes), la sylviculture, la biodiversité (près des fossés), etc.

Les voies d'accès en forêt sont réservées aux usages professionnels, à la circulation de véhicules motorisés en raison des dangers et dégradations qu'une telle fréquentation pourrait occasionner.

F.1. : Surface forestière comprenant un schéma de desserte s'appuyant notamment sur une étude économique, écologique et sociale

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : AR-DFCI
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Linéaire des voies de desserte et d'accès

Répartition des voies d'accès DFCI en forêt selon leur nature :

	Surface ASA	Surface boisée ASA	Réseau routier local	
			km	%
Dordogne	633 143	460 156	17 156	38,6%
Gironde	766 527	556 752	21 690	48,7%
Landes	96 577	64 892	3 006	6,8%
Lot et Garonne	161 375	99 748	2 644	5,9%
Aquitaine	1 657 622	1 181 548	44 496	100%

Commentaires et analyse :

Le schéma de desserte des Pyrénées Atlantiques, qui concerne l'ensemble des massifs publics et privés, souligne l'insuffisance des infrastructures adaptées à la mobilisation des bois, particulièrement en zone de montagne où les 2/3 des forêts, environ 38 000 ha relevant du régime forestier, se révèlent non desservis ou insuffisamment équipés.

Ce document préconise d'approfondir l'approche multicritère de la desserte forestière en ces termes: « l'étude de schémas de desserte par massif permettra une analyse complète et concertée des enjeux ... économiques, physiques, environnementaux, organisationnels... de façon à proposer un ensemble cohérent de solutions de desserte (ou de non desserte) sur de vastes zones. Seule une démarche de ce type peut aujourd'hui permettre de faire des choix cohérents et acceptés des différents acteurs sur des espaces confrontés aux mêmes enjeux environnementaux et sylvicoles majeurs ».

La Dordogne est équipée depuis 1994 d'un plan départemental pour l'équipement des massifs forestiers (SARL B. MARES). De nombreuses dessertes et voies de DFCI ont été réalisées à partir de schémas de desserte locaux dont on trouvera la liste dans l'annexe 7 du premier état des lieux.

Depuis, un schéma de desserte a été réalisé sur 26 communes au nord de Périgueux, couvrant 11000 ha de forêts. A ce jour 18 communes ont participé à la création de pistes forestières, les réalisations étant en deçà des prévisions.

G. : L'état de santé des forêts régulièrement contrôlé

Indicateurs retenus :

- G.1. : Effectifs affectés au DSF en Aquitaine
- G.2. : Information sur l'état de santé des forêts (base de données et prévention) (ex : nombre de bulletins du DSF)
- G.3. : Le risque feux de forêts
- G.4. : Les risques biotiques et abiotiques (qualitatif)

Préambule

Autrefois assurée par le CEMAGREF de Grenoble, l'animation du réseau de surveillance phytosanitaire de la forêt se trouve depuis 1988 encadrée par le Département de la Santé des Forêts (DSF) du ministère de l'Agriculture. Le Département santé des forêts (D.S.F) produit régulièrement au niveau régional, des "avertissements" (liés à des événements phytosanitaires d'actualité), des notes "infos santé des forêts" plus développées sur des thèmes choisis, des notes techniques qui font le point sur l'état du réseau et une fois par an le bilan aquitain sur la santé des forêts. Ce travail s'appuie sur une structure légère permanente de 3 personnes et sur la participation de "correspondants observateurs" mis à disposition à temps partiel par divers organismes (ONF, DDAF, CRPF, etc.)

On se limite ici à mettre l'accent sur les effectifs humains affectés à la veille sanitaire (G1), ainsi que sur l'information sur l'état de santé des forêts (G2).

En ce qui concerne le risque incendie, l'organisation du suivi et les moyens de la lutte préventive, fondés sur le réseau de DFCI, ont déjà été largement décrits dans la recommandation F. L'évaluation du risque incendie et l'évolution des surfaces brûlées est présentée en G3.

Néanmoins, malgré ce réseau de surveillance, des risques abiotiques et biotiques fragilisent cette forêt : ils sont décrits en G4.

G.1. : Effectifs affectés au DSF en Aquitaine

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DSF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de correspondant observateur du DSF

Massif	Nombre de Correspondant
Dordogne	2
Gironde	4
Landes	4
Lot et Garonne	2
Pyrénées - Atlantiques	3
TOTAL	15

Commentaires et analyse :

Les Correspondants – Observateurs ont une formation spécifique et consacrent 15 à 25% de leur activité à la surveillance et au conseil phytosanitaire dans le cadre d'un partenariat entre le DSF et les organismes dont ils relèvent (CRPF, DDAF, ONF, ...).

Compte tenu de la surface et de la diversité des différents massifs, le nombre de correspondants observateurs est relativement faible. Il dépend, entre autres, du personnel disponible dans les organismes de développement qui lui aussi est faible (voir B.3.).

G.2. : Information sur l'état de santé des forêts (base de données et prévention)

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DSF (13/03/2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de bulletin du DSF, nombre d'observation par type de dégâts

Nombre de publications du DSF en 2006
4

département	réseau de placettes permanentes				
	systématique	renecofor	processionnaires du pin	géométrides	bombyx disparate
24	10		4	2	
33	15		24	1	2
40	23	4	30	3	1
47	6		8	1	2
64	8	1	7	4	
Total	62	5	73	11	5

département	observations spontanées	enquêtes particulières		
	nombre de fiches DSF	hylobe	canicule	hêtres incendiées
24	4		6	
33	46	17	3	
40	117	13	1	
47	46	1	14	
64	41		8	26
Total	254	31	32	26

Commentaires et analyse :

*Les peuplements de Chêne, de Hêtre et de Pin font l'objet d'un suivi sanitaire attentif **dans le massif Adour-Pyrénées** où l'impact économique, écologique et social de ces trois essences s'avère particulièrement marqué. Par ailleurs, le maillage systématique du réseau européen donne une image évolutive de l'état des feuillages et de la forêt dans sa diversité.*

G.3. : Le risque feux de forêts

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : AR-DFCI
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de feux et surface touchée

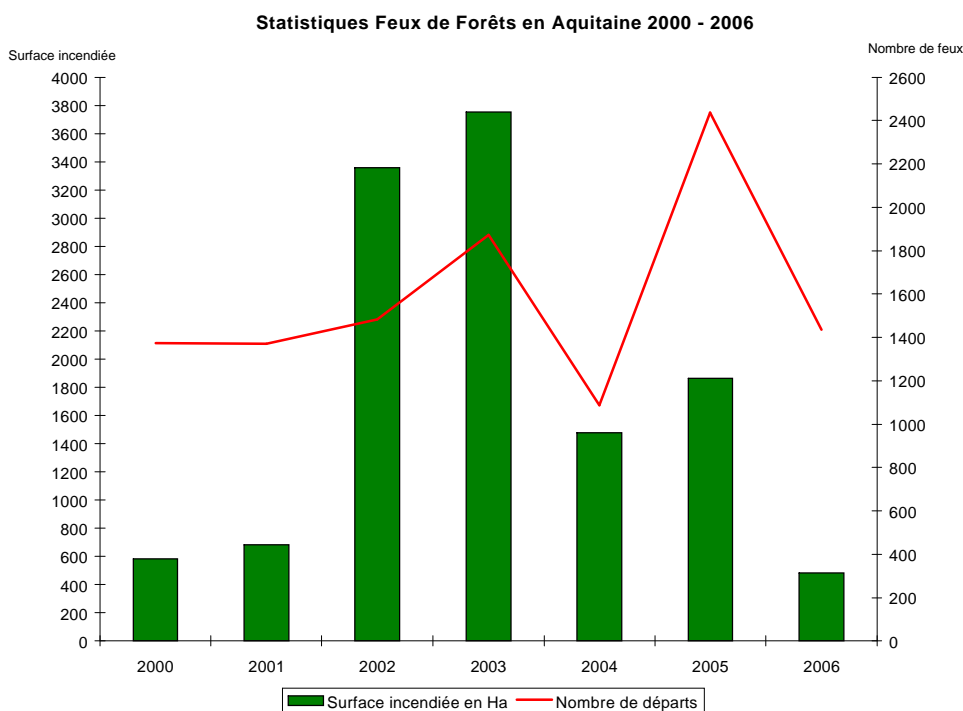
Dordogne			
	Nombre de Départs	Surface incendiée en Ha	Surface moyenne en ha/départ
2000	146		0.00
2001	353	212	0.60
2002	223	232	1.04
2003	311	355	1.14
2004	145	103	0.71
2005	380	412	1.08
2006	196	103	0.53
Moyenne	168	214	1.71

Gironde			
	Nombre de Départs	Surface incendiée en Ha	Surface moyenne en ha/départ
2000	906	400	0.44
2001	734	240	0.33
2002	939	2800	2.98
2003	1061	2057	1.94
2004	633	903	1.43
2005	1530	1055	0.69
2006	877	217	0.25
Moyenne	1148	1076	0.82

Lot et Garonne			
	Nombre de Départs	Surface incendiée en Ha	Surface moyenne en ha/départ
2000	40	18	0.46
2001	37	11	0.30
2002	41	27	0.66
2003	58	57	0.98
2004	46	23	0.50
2005	69	33	0.48
2006	33	12	0.36
Moyenne	44	57	1.14

Landes			
	Nombre de Départs	Surface incendiée en Ha	Surface moyenne en ha/départ
2000	283	165	0.58
2001	245	218	0.89
2002	281	300	1.07
2003	442	1283	2.90
2004	264	448	1.70
2005	456	366	0.80
2006	330	152	0.46
Moyenne	351	518	1.61

Aquitaine			
	Nombre de Départs	Surface incendiée en Ha	Surface moyenne en ha/départ
2000	1375	583	0.42
2001	1369	681	0.50
2002	1484	3359	2.26
2003	1872	3752	2.00
2004	1088	1477	1.36
2005	2435	1866	0.77
2006	1436	484	0.34
Moyenne	1711.52	1857.35	0.94



Commentaires et analyse :

Sur le massif Adour – Pyrénées, en montagne les incendies de forêt sont surtout causés par les feux pastoraux allumés en période hivernale et insuffisamment encadrés faute de main d'œuvre. En 2002, plus de 5 000 ha de forêt basco - béarnaises relevant du régime forestier ont été parcourus par le feu.

*Pour minimiser le risque liée à ces pratiques, les collectivités mettent en place depuis 2000 des **commissions locales d'écobuage** (regroupées actuellement en 4 entités valléennes) avec participation de l'ONF et de la profession agricole. Le maintien de ces commissions est aujourd'hui menacé par le manque de crédits et ce, malgré les bons résultats obtenus.*

Le massif Dordogne – Garonne n'est pas épargné par le risque feu de forêts. Les zones les plus sensibles se situent autour des axes de communication (routes, autoroutes et voies ferrées). Cependant, les surfaces brûlées sont faibles et la surface moyenne détruite par feu est nettement inférieure à la moyenne nationale (>2 ha/feu). Ces chiffres soulignent un niveau de vigilance et des moyens mis en œuvre qui sont en adéquation avec le risque au vu de la structure des peuplements du massif et qui doivent être maintenus.

G.4. : Les risques biotiques et abiotiques

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source :
- Périodicité de mise à jour des données : Lors de la prochaine actualisation
- Informations à fournir : Les risques biotiques et abiotiques (descriptif)

Les risques abiotiques :

Le gel : les grands froids de l'ordre de - 15° C de février 1956 et de janvier 1985 entraînent la gélivure des troncs sur les chênes et des mortalités ou un dépérissement grave sur de nombreux taillis de châtaignier. C'est le plus grand risque qui concerne l'essence la plus représentée le chêne (pédonculé ou sessile). La gélivure induit une dévalorisation très forte du bois. Le pourcentage des chênes gélivés est très variable 10 à 50 % des tiges sont touchées. Les grands froids peuvent entraîner la mort de certaines variétés d'Eucalyptus.

La neige : la neige lourde comme par exemple celle de janvier 1997 a provoqué des dégâts ponctuels sur le robinier, et le pin maritime sur les coteaux dans le massif Adour – Pyrénées.

La grêle : les orages de grêle les plus violents sont localisés mais provoquent des dommages importants aux arbres et entraînent des mortalités notamment sur les pins laricios.

Canicule et sécheresse : la canicule de 2003, celle plus courte de juillet 2006, et les sécheresses de printemps répétées, provoquent des mortalités sur les peuplements vieillissants ou installés sur des stations limites (ou les deux). On constate des mortalités sur taillis de châtaignier, sur chênes pédonculés. On se pose des questions sur la vitalité des pins maritimes sur lande sèche. Enfin de nombreux reboisements, notamment feuillus ont du être regarnis. Ce type d'aléa risque de devenir un risque majeur, (avec la tempête) si les pronostics sur le réchauffement climatique se réalisent et que la fréquence de ces événements augmente.

La tempête : le massif du sud de l'Aquitaine est relativement épargné par les tempêtes exceptionnelles comme celles du 2 décembre 1976, de l'automne 1982, de février 1996 et du 27 décembre 1999 (cf. carte ci-dessous).

Les arbres de futaie sont les plus sensibles lorsqu'ils offrent une prise au vent (feuillus en été, résineux en permanence). Lorsque les rafales sont supérieures à 130 km/h il n'y a plus de critères de résistance, tout arbre peut être déraciné ou cassé. Les taillis sont beaucoup moins sensibles. La tempête est le risque majeur qui menace les investissements sylvicoles en Aquitaine, avant tous les autres, dans la mesure où les arbres les plus fragiles sont les plus vigoureux (prise au vent) ou les mieux gérés (peuplements après éclaircie). A noter qu'un pin (le taeda) a été détecté comme particulièrement résistant au vent du fait de son feuillage plus "perméable". De ce fait il a été développé dans les reboisements d'après tempête.

**Estimation des dégâts de la tempête
de Décembre 1999
(au 08/02/00)**

Le risque d'érosion et d'avalanche : les forêts de protection (recommandation S) jouent leur rôle de prévention et s'inscrivent dans l'aménagement durable du territoire.

Les risques biotiques

Les dégâts des cervidés (recommandation K.) : l'explosion de la grande faune sédentaire (chevreuil et le cerf) essentiellement le chevreuil est activée depuis 1980 par la volonté des chasseurs d'augmenter le cheptel. Ceci entraîne un surcoût important du à l'obligation de poser des protections, notamment dans les reboisements feuillus. Il s'agit également d'une menace sur les régénérations naturelles et sur la repousse de certains taillis de qualité. Autant se protéger du chevreuil est possible bien que cela coûte cher, autant se protéger du cerf est difficile car il n'existe qu'une seule parade : la clôture, très chère lorsqu'il s'agit de parcelles modestes ce qui est très fréquent dans les massifs morcelés feuillus.

Le pâturage en forêt : Particulièrement vivace au Pays Basque, il compromet localement la régénération naturelle et conduit à expérimenter la coexistence du parcours des troupeaux et de la production forestière (sylvo-pastoralisme).

Les dégâts des petits mammifères : les rongeurs comme le ragondin, les campagnols, et le lapin entraînent localement des dégâts sur les plantations.

Les risques sanitaires : Depuis 1976 le massif de chênes pédonculé et sessile a été affaibli lors des trois cycles de chenilles défoliatrices qui surviennent après des périodes de sécheresse. Les infections répétées d'oïdium et surtout les attaques d'agrile (ravageur* sous-cortical) ont entraîné des mortalités dans les chênaies.

Le châtaignier est fragilisé par le chancre de l'écorce bien que l'on note de plus en plus de cicatrisations spontanées liées au développement de souches hypovirulentes de *cryphonectria*. Les maladies racinaires (encre, armillaire et autres) se développent profitant de l'affaiblissement des peuplements lié au vieillissement des ensouchements et à la répétition des aléas climatiques. Elles peuvent parfois contaminer des peuplements de meilleure qualité.

Depuis 1993 les rouilles du feuillage des peupliers se sont développées, et plus récemment une maladie cryptogamique des aiguilles (*Scirrhia pini*) sur les pins Radiata et Laricio notamment.

Les températures douces, l'humidité atmosphérique élevée, le confinement des peuplements (retard d'éclaircie, fond de vallon) et les stations à hydromorphie temporaire sont généralement des facteurs favorables au développement des maladies cryptogamiques foliaires notamment sur les pins laricios.

H. : Des essences forestières adaptées à la station

Indicateurs retenus :

H.1. : Surface des peuplements dont l'essence prépondérante est une essence autochtone ou acclimatée
 H.2. : Provenance des graines et plants

Préambule

Une essence forestière adaptée à sa station est suffisamment vigoureuse pour produire à terme un bois de qualité utilisable dans la filière bois. La seule garantie d'obtenir ce résultat est de favoriser des essences dont le tempérament est adapté aux contraintes des stations où elles vivent. On s'attachera ici à suivre la surface des peuplements dont l'essence est autochtone ou acclimatée par l'indicateur H1.

Les plants fournis par les pépinières agréées pour les reboisements sont pour la plupart produits à partir de graines récoltées dans des peuplements, classés par le CEMAGREF, installés dans des régions de provenance conseillées par la recherche forestière et contrôlés par le SERFOB. La liste des régions de provenance utilisable par secteur forestier concerné fera l'objet de l'indicateur H2.

H.1. : Surface des peuplements dont l'essence prépondérante est une essence autochtone ou acclimatée

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Prochain inventaire
- Informations à fournir : Surface des peuplements considérés

		Peuplements autochtones	Peuplements acclimatés	Peuplements exotiques	Total
Adour – Pyrénées	Surface (ha)	229 497	27 005	735	257 237
	Part dans la surface boisée totale (%)	89%	10%	0%	100%
Dordogne - Garonne	Surface (ha)	466 072	48 369	543	514 985
	Part dans la surface boisée totale (%)	91%	9%	0%	100%
Landes de Gascogne	Surface (ha)	952 975	12 184	299	965 458
	Part dans la surface boisée totale (%)	99%	1%	0%	100%

Commentaires et analyse :

Les forêts d'Adour-Pyrénées sont très largement constituées de peuplements autochtones. Elles jouent à ce titre un rôle important de réservoir de biodiversité, encaissent mieux les aléas météorologiques et s'adaptent aux changements climatiques éventuels.

Cependant, ces peuplements autochtones peuvent également avoir des impacts négatifs. En effet, le chêne pédonculé peut manifester des signes de dépérissement suite à la canicule notamment dans les zones de coteaux où les conditions d'alimentation en eau et de nutrition minérale sont limitées pour cette essence assez exigeante.

Le classement des essences est national. Ainsi, quelques essences considérées comme indigènes du fait de leur origine française, sont plutôt "acclimatées" dans notre région (ex : Pin Laricio de Corse).

La quasi totalité des surfaces sont occupées par des essences autochtones. La surface couverte par les essences acclimatées ou exotiques ne représente que 9% du total. Elle augmente faiblement (en valeur absolue) entre deux inventaires.

Les conditions pédologiques et climatiques des Landes de Gascogne font que le massif des Landes de Gascogne n'est quasi exclusivement constitué que par des essences autochtones.

H.2. : Provenance des graines et plants

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : SERFOB / CEMAGREF
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Les peuplements porte-graines sélectionnés

Essence	Peuplements porte-graines sélectionnés inscrits au registre (au 10/11/2006)		
	Région de provenance	Nombre de peuplements	Surface (ha)
Chêne pédonculé	QRO301 - Nord de la Garonne	3	5,77
	QRO361 - Sud-Ouest	16	221,67
	QRO421 - Massif central	1	1,5
Chêne rouge	QRU903 - Sud Ouest	19	99,03
Chêne sessile	QPE362 - Gascogne	2	21,00
Frêne commun	FEX300 - Sud-Ouest	1	5,58
Hêtre	FSY601 – Pyrénées occidentales Basse altitude	7	160,52
Sapin pectiné	AAL601 – Pyrénées	1	60,00
Total Aquitaine		50	575 ha 07

Commentaires et analyse :

Le commerce des graines et des plants de la plupart des essences forestières est soumis à une Directive européenne (n°1999/105/CE) dont découle une réglementation nationale qui a été révisée en octobre 2003. Pour les 51 essences relevant actuellement de cette réglementation, seuls les plants correspondant à des variétés officiellement inscrites et ayant fait l'objet d'une évaluation et d'une amélioration, à des degrés divers, sont autorisés à la commercialisation pour les plantations forestières. La variété « sélectionnée » issue de graines récoltées dans les peuplements porte-graines sélectionnés (catégorie sélectionnée – couleur verte) est la plus courante pour les espèces indigènes, dont la ressource forestière est relativement abondante et qui ont un intérêt sylvicole avéré. Il existe également pour quelques espèces deux autres types de variétés : les plants produits à partir de vergers à graines notamment pour le pin maritime (catégories qualifiée ou testée – couleur rose ou bleue) et les cultivars de peuplier et de merisier produits par voie clonale (catégorie testée – couleur bleu).

Les peuplements porte-graines sélectionnés pour la récolte de semences forestières sont regroupés en régions de provenance dont les conditions de station sont relativement homogènes. Le découpage de ces régions de provenance a été modifié en juillet 2002.

Lors de la récolte des graines dans les peuplements porte-graines sélectionnés, les lots ainsi constitués sont conditionnés en sacs plombés par les services officiels et transportés avec des documents d'accompagnement attestant l'origine du matériel récolté.

Tout transport de matériel forestier (graines ou plants) dépourvu de justificatif s'expose à de lourdes poursuites pénales, et cela quel que soit le volume concerné.

L'objectif du reboiseur sera de s'approvisionner dans une pépinière forestière en utilisant de préférence des plants correspondant aux provenances recommandées dans l'arrêté régional relatif aux conditions de financement par des aides publiques aux investissements forestiers de production qui sont généralement des régions de provenances locales pour les espèces indigènes.

I. : Des peuplements stables et résistants

Indicateurs retenus :

- I.1. : Surfaces par structures forestières
- I.2. : Stabilité des peuplements de Pin Maritime
- I.3. : Evaluation des dégâts par type d'aléa (quantificatif)

Préambule

La stabilité et la résistance des peuplements demeurent des éléments très difficiles à mesurer et à quantifier.

Néanmoins, l'un des facteurs d'atténuation des risques consiste en une irrégularité des peuplements (I1).

Pour les Landes de Gascogne, le seul indicateur dont on dispose pour décrire la stabilité au vent des peuplements de pin maritime se base sur des caractéristiques de forme des peuplements : la hauteur et l'élanement des arbres (I2).

D'une manière plus générale, on peut estimer la stabilité et la résistance des peuplements par l'évaluation des dégâts selon le type de risques (I3).

I.1. : Surfaces par structures forestières

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Prochain Inventaire
- Informations à fournir : Surfaces boisées selon leur structure

	Surface (ha)			Total
	Adour Pyrénées	Dordogne Garonne	Landes de Gascogne	
Surface momentanément déboisée	2 023	2 238	45 455	49 716
Futaie régulière	137 969	139 686	842 023	1 119 678
Futaie irrégulière	38 066	15 232	8 692	61 990
Mélange de futaie et taillis	53 777	269 535	43 067	366 380
Taillis	25 402	88 294	26 221	139 917
Total	257 237	514 985	965 458	1 737 680

Commentaires et analyse :

La structure irrégulière qui concerne 21% des peuplements du massif Adour – Pyrénées peut contribuer à atténuer certains risques climatiques ce qui est un atout.

Les peuplements irréguliers présentent des âges, des grosseurs et des hauteurs variables sur une même parcelle.

Aussi les risques de chablis dus aux coups de vent et les risques de dépérissement dus aux attaques parasitaires sont atténués. Si une partie des gros bois est touchée, restent sur pied les bois moyens et les petits bois.

Le massif Dordogne – Garonne est caractérisé par une nette prédominance des peuplements à deux étages (peuplement hétérogène au niveau des essences et des unités de gestion) qui sont plutôt moins sensibles aux aléas de toutes sortes que les futaies régulières composées d'une seule essence.

Le massif Landes de Gascogne est composé à 87% par la futaie régulière de Pin Maritime.

I.2. : Stabilité des peuplements de Pin Maritime

- Massif concerné : LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Prochain Inventaire
- Informations à fournir : Répartition des peuplements de pins maritimes en classes de stabilité

Classe de stabilité de Riou-Nivert	Surface (ha)	
	IFN 1987/1989	IFN 1998/2000
Stable	375 741	368 528
Fragilisé	313 933	331 493
Instable	7 555	7 425
Surfaces sans tiges recensables	102 842	111 909
Total	800 071	819 355

Commentaires et analyse :

Les données sont des données IFN avant tempête concernant les peuplements de pin maritime conduits en futaie régulière du massif des Landes de Gascogne.

Schématiquement, l'instabilité des peuplements augmente avec leur hauteur (« bras de levier » important), et ce d'autant plus que les arbres sont élancés (rapport hauteur / diamètre élevé). En pratique, les instabilités les plus fortes sont donc atteintes pour des peuplements que l'on a laissé vieillir sans réduire progressivement le nombre de tiges au moyen d'éclaircies. Globalement, la sylviculture du pin maritime ne conduit pas à ce type de situation très défavorable, ce qui explique la faible proportion de peuplements très instables. Ce point est à souligner, car l'action des sylviculteurs permet d'inverser la situation par rapport à de très nombreux boisements réalisés notamment dans le cadre du FFN (Fond Forestier National) à partir d'essences telles que l'Epicéa ou le Douglas, insuffisamment gérées par la suite, et dont la stabilité de moins en moins favorable pose aujourd'hui un réel problème (Pignard, 2000).

La part importante de peuplements fragilisés est néanmoins importante, et peut être reliée dans une certaine mesure à l'importance des peuplements arrivant à maturité issus des reboisements consécutifs aux incendies des années 1940.

Cependant, la situation globalement favorable avant tempête n'a pas empêché l'apparition de dégâts très importants. Si ceux-ci se sont produits en priorité sur les peuplements les plus fragiles, il est clair qu'aucun peuplement n'est à l'abri pour des vents extrêmes, tels que ceux qui ont balayé la partie Nord du massif le 27 décembre 1999. L'efficacité de la sylviculture se situe au niveau des situations de vent intermédiaires, entre l'apparition des premiers dégâts et des dégâts généralisés (pour des vitesses de vent de l'ordre de 120 à 160 km/h). Au-delà, ce sont plutôt des raisonnements économiques (durée de rotation, assurance...) ou des stratégies de politique publique intégrant le risque qui peuvent permettre de minimiser les conséquences des tempêtes. Un vaste champ d'investigation est ouvert pour la recherche suite aux tempêtes de 1999, pour mieux adapter la sylviculture au vent (gestion des lisières, éclaircies, ancrage...) et plus largement pour une prise en compte globale des risques liés au vent, avec des enjeux particulièrement aigus pour les situations géographiques exposés à des situations extrêmes avec une occurrence non négligeable (cas de la pointe médocaine).

I.3. : Evaluation des dégâts par type d'aléa (quantitatif)

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : FORSEE
- Périodicité de mise à jour des données : -
- Informations à fournir :

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Lors de la préparation de ce document, les informations concernant cet indicateur ne nous étaient pas disponibles.

J. : Des intrants raisonnés et non nocifs pour l'environnement

Indicateurs retenus :

J.1. : Homologation des produits phytocides et anti-parasitaires
J.2. : Personnel et entreprises agréés pour l'utilisation des produits

Préambule

La réglementation sur l'utilisation et l'application en forêt des produits phytosanitaires impose depuis le 1er janvier 1996 un agrément obligatoire.

J.1. : Homologation des produits phytocides et anti-parasitaires

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : SRPV (base de données Internet)
- Périodicité de mise à jour des données : Lors de l'actualisation du site Internet
- Informations à fournir : Produits phytocides et anti-parasitaires homologués

La mise en vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont soumises à une autorisation préalable. Le processus d'autorisation permet d'écarter du commerce les produits dangereux pour l'homme, les animaux ou les végétaux, ceux qui pourraient entraîner des dommages sur l'environnement et ceux dont l'efficacité n'est pas démontrée. Un produit est autorisé à la vente pour un ou plusieurs usages précis. L'usage concerne toujours une plante, un type de traitement à appliquer ou un parasite.

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a engagé une action **visant à rendre transparentes ses procédures d'autorisation de mise sur le marché des pesticides**. Une première étape a été franchie, avec la mise en ligne sur Internet de **E-phy**, catalogue des produits autorisés, mis à jour au terme de chaque comité d'homologation. Il présente, pour tout produit phytopharmaceutique, la teneur en substance active, le classement toxicologique, ainsi que les usages agricoles et les doses autorisés.

Ce catalogue en ligne permet, à partir de différentes clés de recherche, d'obtenir rapidement les informations essentielles sur un produit phytopharmaceutique :

- son nom et celui de la société qui en détient l'autorisation de mise sur le marché, sa teneur en substances actives ;
- son classement, associé aux phrases de risque et conseils de prudence adaptés ;
- les utilisations (associées aux doses d'emploi homologuées) pour lesquelles ce produit est autorisé.

« **Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages des matières fertilisantes et des supports de culture homologués en France** » est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Commentaires et analyse :

La tendance actuelle est à une homologation de plus en plus restrictive pour les produits utilisables en forêt. Cet indicateur est à relativiser au vu des faibles doses utilisées en forêt.

J.2. : Personnel et entreprises agréés pour l'utilisation des produits

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : SRPV (base de données Internet : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>)
- Périodicité de mise à jour des données : Lors de l'actualisation du site Internet
- Informations à fournir : Nombre d'entreprises et de personnels agréés

Entreprises agréées :

	Applicateurs	Distributeurs	Distributeurs / Applicateurs	TOTAL
Dordogne	10	65	10	75
Gironde	38	155	22	193
Landes	34	73	14	107
Lot et Garonne	32	66	12	98
Pyrénées Atlantiques	44	145	15	189

Personnels agréés :

	Applicateurs	Distributeurs	TOTAL
Dordogne	19	981	1 000
Gironde	104	2 212	2 316
Landes	74	471	545
Lot et Garonne	51	1090	1 141
Pyrénées Atlantiques	99	999	1 098

Commentaires et analyse :

La région Aquitaine dispose d'un réseau important d'entreprises et de personnels agréés aussi bien pour la distribution que pour l'application de produits phytosanitaires.

Cependant, les chiffres présentés concernent les entreprises de travaux agricoles et forestiers, ce qui incluse une grande partie d'entreprises ne travaillant pas exclusivement en forêt.

De plus, le nombre de personnels agréés est à minorer. En effet, les enseignes de la grande distribution possédant un rayon « jardinage » ont fait agréé une grande partie de leur personnel, faisant ainsi gonfler les chiffres évoqués ci-dessus.

K. : L'équilibre sylvo-cynégétique, objectif à atteindre

Indicateurs retenus :

K.1. : Evaluation des évolutions de populations

K.2. : Plans de chasse et leur réalisation

Préambule

L'impact d'une population de cervidés sur les arbres se traduit par des abrouissements et des frottis (plus rarement des écorçages) : l'abrouissement est la consommation de jeunes pousses et de rameaux, le frottis est la blessure causée aux arbres par les bois des cervidés mâles soit au moment où ils cherchent à se débarrasser des velours (frayure), soit lors du marquage d'un territoire, soit au moment du rut.

Géographiquement, les abrouissements et les frottis s'observent de façon très inégale en nombre et en intensité et la notion d'équilibre sylvo-cynégétique, c'est à dire l'équilibre forêt-gibier, est difficile à définir ; on admet cependant qu'il s'agit de **réaliser un équilibre harmonieux entre une faune sauvage abondante, variée et de la meilleure qualité possible, et des peuplements forestiers et des cultures riveraines dont l'avenir et la pérennité ne sauraient être compromis.**

La loi d'orientation forestière de Juillet 2001 attend de l'équilibre qu'il garantisse " ... *aux propriétaires un niveau de population de gibier chassé permettant cette régénération dans des conditions économiques satisfaisantes*".

Toute la difficulté est d'estimer « l'**équilibre harmonieux** », sachant que cela peut varier dans le temps en fonction de l'évolution de la population de cervidés ou de la transformation du milieu (plantations, éclaircies de peuplements denses, coupe rase, ...).

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique créés par la loi chasse du 26 juillet 2000 devraient permettre une amélioration de l'estimation de l'abondance et de l'état des populations de cervidés (K1).

La chasse doit permettre de réguler le niveau des populations de gibier, ce qui implique l'élaboration et la réalisation de plans de chasse adaptés (K2).

K.1. : Evaluation des évolutions de populations

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Fédérations départementales des Chasseurs
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Comptage et suivi des populations

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Lors de la préparation de ce document, les informations concernant cet indicateur ne nous étaient pas disponibles dans leur totalité.

Effectivement, il n'existe pas encore de méthode commune à tous les départements pour suivre cette évolution. Le point 13) du Référentiel Technique Sylviculture à respecter pourra aider à construire cet indicateur.

Un premier bilan sera fait dans 5 ans.

Cependant, il nous est possible de signaler que sur le massif Adour –Pyrénées, et ce malgré l'avis défavorable des forestiers et agriculteurs, une réintroduction de cerfs et biches est intervenue en Haute-Soule, Barétous, en 2006.

K.2. : Plans de chasse et leur réalisation

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Fédérations départementales des Chasseurs
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Plans de chasse et état de réalisation

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Lors de la préparation de ce document, les informations concernant cet indicateur ne nous étaient pas disponibles dans leur totalité.

Cependant, rappelons que les propriétaires qui ont bénéficié d'une aide de l'Etat au reboisement sont soumis à obligation de résultat. Ils doivent signaler à la DDAF les dégâts de gibier qui mettent en péril la réussite du reboisement.

Dans le massif Adour Pyrénées, où les massifs sont hétérogènes et les gestionnaires multiples, il paraît difficile de fixer un seuil de densité de cervidés à ne pas dépasser. La notion d'équilibre reste encore à définir ; l'implication des forestiers dans l'application des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique permettra une meilleure évaluation de la capacité d'accueil d'une forêt et d'un seuil de dégâts admissibles.

En Dordogne, la population de cervidés a, de l'avis de tous, nettement augmenté au cours des années 2001 à 2005 du fait de plans de chasses trop faibles. En 2006 un effort important de prélèvement supplémentaire a été fait. Il sera maintenu 3 ans en l'accentuant dans les zones à enjeu forestier. Si au bout des 3 ans les réalisations par rapport aux attributions sont toujours aussi importantes (plus de 90% pour le chevreuil et 80% pour le cerf), le plan sera de nouveau durci, jusqu'à ce que l'on constate un décrochement entre réalisations et attributions.

Ce plan est basé sur une carte des enjeux forestiers réalisée par les services de l'Etat, et qui croise les reboisements et nettoyages depuis 2000, les déclarations de dégât de gibier fournies par les propriétaires et les zones concentrant des feuillus de bonne qualité dont les peuplements peuvent faire l'objet d'investissements améliorants : éclaircies et régénérations naturelles chênes et châtaigniers.

Cet ensemble de travaux a été mené par la DDAF sous l'impulsion du préfet et à la demande insistante du syndicat des propriétaires forestiers, en collaboration avec le CRPF.

Un schéma départemental de gestion cynégétique est en cours d'élaboration.

Dans le massif des Landes de Gascogne, la Fédération des Chasseurs des Landes et de la Gironde se sont engagées à nous fournir ce type d'information. Un travail de synthèse est à réaliser pour compiler ces données.

L. : Une récolte de bois raisonnée et équilibrée

Indicateurs retenus :

L.1. : Comparaison du prélèvement et de la production biologique

Préambule

La comparaison des deux derniers inventaires IFN permet de faire ressortir la capitalisation sur pied de la forêt.

La récolte annuelle ramenée à la production permet d'établir les taux de prélèvement et d'indiquer si cette exploitation est raisonnée et si on tend vers une forêt équilibrée (L1)

L.1. : Comparaison du prélèvement et de la production biologique

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : -
- Informations à fournir : Production et prélèvement annuel, taux de prélèvement

Massif Dordogne – Garonne :

	Production nette (m ³ / an)	Prélèvement annuel (m ³ /an)	Taux de prélèvement
Feuillus	1 780 757	894 335	50,2%
Conifères	1 000 088	717 079	71,7%
Total :	2 780 845	1 611 415	58%

Massif Adour – Pyrénées :

	Production courante annuelle brute (m ³ /an)	Prélèvement annuel (m ³ /an)	Taux de prélèvement
Feuillus	1 095 600	468 500	43%
Conifères	261 400	162 900	62%
Total :	1 357 000	631 400	47%

Massif Landes de Gascogne :

	Production courante annuelle brute (m ³ /an)	Prélèvement annuel (m ³ /an)	Taux de prélèvement
Feuillus	598 351	294 517	49,2%
Conifères	9 253 841	7 699 740	83,2%
Total	9 852 192	7 994 257	81,1%

Commentaires et analyse :

Le taux de prélèvement diffère selon les massifs : il varie de 47% dans le massif Adour – Pyrénées à plus 81% dans le massif des Landes de Gascogne.

Dans le massif Adour – Pyrénées le prélèvement total de bois est nettement inférieur à production.

De plus, selon le SRA des forêts pyrénéennes :

- *la ressource mobilisable avec les techniques actuelles ne concerne en moyenne que 50 % de l'espace boisé public (avec d'énormes disparités piémont/montagne)*
- *l'optimum de la récolte correspond dans ces conditions à moins de la moitié de la production nette dans le cas de forêts en équilibre.*

Ceci est caractéristique d'une forêt sous-exploitée.

Cependant, l'augmentation du prélèvement en Pyrénées Atlantiques est un axe majeur de la politique forestière départementale.

Sur les forêts du massif Dordogne – Garonne le prélèvement total de bois est nettement inférieur à la production.

Les pins maritimes et les châtaigniers sont plutôt mieux mobilisés que les autres, disposant sur place de deux filières actives et performantes.

Globalement, le massif stocke du bois surtout dans les mauvaises qualités (taillis), la tempête qui a surtout touché des bois de qualité (réserves feuillues et résineuses, reboisements) va augmenter ce phénomène qui conduit à une baisse de la qualité moyenne des bois produits par les forêts du massif.

Quant au massif des Landes de Gascogne, les prélèvements de conifères ont étroitement suivi l'augmentation de production du massif : le taux de prélèvement est de 83% pour le dernier cycle. Ceci s'explique par le caractère cultivé de la forêt landaise de pin maritime.

Par contre pour les feuillus, le taux de prélèvement est de plus en plus faible, il traduit une moindre valorisation économique de ces bois dont le diamètre moyen est faible.

Le prélèvement est en fait surtout à comparer à un instant donné avec la répartition des volumes par classes d'âge dans la futaie régulière de pin maritime (indicateur E.2.). En effet la récolte de bois est conditionnée par la disponibilité en bois commercialisables c'est-à-dire par les volumes dans les classes d'âges matures (40 ans et plus) et pour les coupes d'éclaircies par les classes d'âge 15-40 ans.

M. : Des techniques durables d'exploitation du bois

Indicateurs retenus :

M.1. : Nombre d'entreprises engagées sur un référentiel technique pour l'exploitation forestière
M.2. : Promotion des techniques alternatives de débardage

Préambule

L'activité d'exploitation en forêt (abattage, débusquage, débardage) nécessite souvent l'ouverture de pistes forestières permettant les allées et venues des engins de débardage (tracteurs, porteurs...). Un traumatisme particulièrement préoccupant pour des sites dont la flore et la faune sont considérées comme fragiles.

En plus des règles fixées par le code du travail et le code forestier encadrant l'activité des exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers concernant la sécurité et le travail illégal, certaines règles supplémentaires doivent être nécessairement observées pour respecter les peuplements forestiers et les composantes sols, eaux, faune, flore ...

Réservé en Aquitaine aux zones montagneuses, le débardage par câble est une alternative intéressante pour permettre une exploitation sans dommages aux sols, en zone peu accessible (M2).

M.1. : Nombre d'entreprises engagées sur un référentiel technique pour l'exploitation forestière

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Comité PEFC Aquitaine (au 27 avril 2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre d'entreprises engagées sur un référentiel technique pour l'exploitation forestière

	Entreprises ayant une Activité d'exploitation forestière	Entreprises ayant une Activité de travaux forestiers	Entreprises ayant les deux activités	Nombre total d'entreprises engagées
Dordogne	77	9	15	101
Gironde	133	52	49	234
Landes	162	61	23	246
Lot et Garonne	56	15	4	75
Pyrénées Atlantiques	14	7	5	26
<i>Hors Aquitaine</i>	69	11	10	90
TOTAL	511	155	106	772

Commentaires et analyse :

Durant le 1^{er} cycle de certification, le nombre d'entreprises engagées sur le Référentiel Technique Régional n'a cessé d'augmenter, si bien qu'à l'heure actuelle la quasi-totalité des entreprises oeuvrant en Aquitaine ont adhéré. En effet, en Aquitaine, les donneurs d'ordres exigent quasi-systématiquement de leurs sous-traitants l'adhésion au Référentiel Technique Régional.

Ces entreprises adhérentes sont soumises à des contrôles par le Comité PEFC Aquitaine garantissant ainsi le respect du Référentiel Technique Régional.

Cela reflète l'engagement des acteurs de la filière forêt – bois à tous les niveaux dans la démarche de Gestion Durable PEFC.

M.2. : Promotion des techniques alternatives de débardage

- Massif concerné : AP
- Source : ONF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Volume de sortie de bois par câble

Pour le massif Adour – Pyrénées, dans le cadre de la stratégie de filière mise en place autour du conseil Général des Pyrénées – Atlantiques, la politique de promotion des techniques alternatives de débardage s'appuie sur les approches suivantes :

- *l'état des surfaces pouvant être mobilisées par câble = 2000 ha,*
- *l'inventaire de la ressource exploitable par câbles = 166 000 m³ mobilisables dans les 10 ans, dont 35 000 m³ de sapin (cf. étude câble 2003-2006 réalisée par l'ONF 64 sous maîtrise d'ouvrage Cofor 64),*
- *la relance des techniques de débardage par câble, avec financement des surcoûts par l'Etat, le CG 64 et le Conseil régional aquitaine = déjà plus de 15 chantiers réalisés ou en cours depuis 2003, pour un volume excédant 20 000 m³.*

Commentaires et analyse :

Cette dynamique de promotion des techniques alternatives de débardage ne concerne que la forêt publique du massif forestier Adour – Pyrénées, il n'existe pas d'exemple de débardage par câble en forêt privée dans le département des Pyrénées Atlantiques.

Ceci s'explique par le fait que les zones où le débardage par câble est techniquement et économiquement viable par rapport à un débardage classique sont les zones de montagne où la forêt est essentiellement publique.

N. : Des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers

Indicateurs retenus :

N.1. : Récolte de bois rond par destination
N.2. : Production commercialisée de sciages par grands types de produits
N.3. : Produits d'avenir : pôle de compétitivité, utilisation du vergne, exploitation du liège, robinier, bioéthanol, bois-énergie

Préambule

La récolte de bois d'œuvre permet, du fait de sa valeur, une rémunération correcte des acteurs intervenants en amont des entreprises transformatrices. Par contre, pour les bois d'industries, la rémunération de ces acteurs est proportionnellement plus faible.

Les besoins en matière des industries de première transformation déterminent l'orientation de la récolte et son utilisation ; le rapport bois d'œuvre sur bois d'industrie (BO/BI) dans la récolte annuelle est un indice de la qualité de cette récolte (N1)

L'activité de transformation des produits forestiers ainsi récoltés, par les entreprises de la première transformation, peut être appréhendée par le suivi du nombre d'entreprises de la filière, et de leur production en volume (N2).

Labellisé lors du CIADT du 12 juillet 2005 "Industrie et Pin Maritime du Futur : technologies et écodéveloppement", le pôle de compétitivité s'est donné pour priorités dans la transformation du bois d'œuvre et le sciage :

- l'anticipation des évolutions du marché, de la forêt aux produits finis,
- l'amélioration de la compétitivité par la maîtrise des coûts, l'innovation et la promotion,
- le développement de la veille technologique

N.1. : Récolte de bois rond par destination

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : EAB (2004)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Volume BO, Volume BI et rapport BO / BI,

	Volumes (m ³ bois rond sur écorce)				Bois énergie	Rapport BO/BI
	Bois d'œuvre		Bois d'industrie			
	Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères		
24	145 134	249 623	352 732	182 262	61 231	0,74
33	23 472	1 661 342	60 856	1 069 924	37 849	1,49
40	49 542	2 530 190	49 988	1 421 335	61 761	1,75
47	63 328	232 948	55 270	139 542	6 919	1,52
64	58 502	18 953	61 623	8 415	9 464	1,10
Aquitaine	339 978	4 693 056	580 469	2 821 479	177 224	1,48

Commentaires et analyse :

Sur le massif Adour – Pyrénées, les feuillus contribuent à plus de 77% des volumes de bois rond récoltés. Depuis 1998, le pourcentage de Bois d'Industrie a augmenté : bien que le volume récolté de bois d'Industrie soit resté stable, celui de bois d'œuvre a considérablement chuté.

En Dordogne, le pourcentage de Bois d'Industrie récolté est stabilisé au niveau d'avant tempête, celui de Bois d'œuvre étant en nette diminution. Cet état de fait pourrait être du à deux causes principales :

- *la plus importante est la diminution de l'offre de bois d'œuvre par les propriétaires (contrecoup de la "purge" et des bas prix pratiqués sur les bois "tempête"),*
- *l'autre pourrait être une dilution plus grande des réserves de futaie dans les taillis.*

Du coup, la plupart des utilisateurs de Bois d'oeuvre ont des difficultés à assurer leur approvisionnement sur place et vont chercher le complément de plus en plus loin hors du département.

De plus, l'industrie lourde manque de bois et travaille quasiment à flux tendu. Ceci est essentiellement dû à une baisse des capacités d'exploitation forestière et à une dynamique autour du bois de chauffage et des piquets.

Les chiffres montrent que la ressource est là, mais la question de la capacité à la mobiliser (possibilités d'exploitation forestière, stimulation de l'offre de bois des propriétaires) n'est pas réglée.

Concernant le massif des Landes de Gascogne, pour les feuillus, les productions de bois d'œuvre et de bois d'industrie constituent une faible partie de la récolte (de l'ordre de 100 000 à 200 000 m³ de bois rond) et sont relativement stables dans le temps (depuis 1979). D'autre part, la récolte en bois d'œuvre et bois d'industrie de feuillus est à peu près équilibrée, avec une tendance à l'augmentation du bois d'industrie.

Les conifères, dont essentiellement le pin maritime, constituent la majeure partie de la récolte et sont utilisés prioritairement pour le bois d'œuvre (le sciage, pour le pin maritime). Le développement structurel de la filière bois-énergie n'est donc pas un objectif majeur sur le massif Landais, puisqu'elle est moins valorisante que les transformations actuelles et que la priorité reste la pérennité des filières en place.

Le maintien de la valorisation des bois dépend de l'adaptation de la sylviculture au besoin des industries, plus particulièrement à l'évolution de l'interface forêt-industrie (accessibilité et taille des chantiers, regroupement de propriétaires,...).

N.2. : Production commercialisée de sciages par grands types de produits

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : EAB (2004)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Production de sciages (en m³)

Production de sciages feuillus (en m³) :

	Chêne						Noyer	Châtaignier
	Plots		Avivés		Pièces équarries	TOTAL		
	Choix Q-BA , Q-B1	Autres choix	Choix Q-Fa, Q-F1	Autres choix				
24	1 051	483	5 324	9 105	9 604	25 567	463	22 598
33	52	78	124	1 013	0	1 267	0	1
40	236	0	0	0	31	267	0	1
47	0	0	26 922	0	52	26 974	0	4 979
64	261	860	724	322	1 093	3 260	33	333
Aquitaine	1 600	1 421	33 094	10 440	10 780	57 335	496	27 912

	Hêtre						Frêne - érable	Merisiers & autres fruitiers
	Plots		Avivés		Pièces équarries	Total		
	Choix F-BA, F-B1	Autres choix	Choix F-FA, F-F1	Autres choix				
24	31	88	0	156	0	275	33	154
33	0	0	0	0	0	0	0	0
40	880	1	0	0	0	881	0	13
47	0	0	2 088	0	0	2 088	1 471	6
64	318	719	2 684	331	36	4 088	401	373
Aquitaine	1 229	808	4 772	487	36	7 332	1 905	546

	Peuplier				Autres feuillus	Total feuillus
	Qualité			Total		
	choix et bon bois	sommier	emballage			
24	208	2 899	5 099	8 206	111	57 407
33	409	182	351	942	9	2 219
40	0	0	0	0	2 109	3 271
47	18	0	64	82	0	35 600
64	160	20	3	183	329	9 000
Aquitaine	795	3 101	5 517	9 413	2 558	107 497

Production de sciages résineux (en m³) :

	Sapin épicéa				Pin maritime				Douglas	Mélèze
	choix			Total	choix			Total		
	OA, OB, 1	2	3A & 3B		OA, OB, 1	2 & 3A	3B			
24	7	1 122	1 034	2 163	34 685	77 837	23 355	135 877	22 556	564
33	30 200	24 700	0	54 900	38 578	448 573	40 021	527 172	355	0
40	388	2 795	0	3 183	235 001	372 063	67 376	674 440	3 440	0
47	0	646	0	646	13 824	59 848	9 320	82 992	17	0
64	1 681	5 787	1 862	9 330	1 955	14 938	1 461	18 354	1 497	17
Aquitaine	32 276	35 050	2 896	70 222	324 043	973 259	141 533	1 438 835	27 865	581

	Pin sylvestre				Autres conifères	Total conifères	Bois tropicaux	Merrains	Traverses et appareils de voie
	choix			Total					
	OA, OB, 1	2 & 3A	3B						
24	657	1 216	1 960	3 833	129	165 122	1 900	1 627	7 259
33	0	0	0	0	52	582 479	17 230	7 211	2 852
40	3 656	0	0	3 656	0	684 719	211	0	6 550
47	614	6 722	328	7 664	3	91 322	3 027	0	0
64	0	0	0	0	0	29 198	9 441	2 092	3 978
Aquitaine	4 927	7 938	2 288	15 153	184	1 552 840	31 809	10 930	20 639

	TOTAL SCIAGE			Sciage à façon
	Total	dont exportés	dont certifiés	
24	233 315		5 640	600
33	611 991		32 233	883
40	694 751		6 537	48 291
47	129 949		31 223	190
64	53 709		11 156	6 744
Aquitaine	1 723 715		86 789	56 708

Commentaires et analyse :

Sur le massif Adour – Pyrénées, les volumes de sciages ont diminué. Cette baisse est due en partie à la baisse des sciages en Pin maritime ; les volumes de sciage étant restés à peu près stables pour ce qui est des autres essences.

Sur le massif Dordogne – Garonne, la transformation du chêne et du châtaignier fonctionnent très bien. Si les volumes de sciage ont diminué en châtaignier c'est parce que l'approvisionnement est difficile et non pour des causes de débouchés. L'augmentation des volumes sciés en chêne est due à la capacité des industriels de trouver un approvisionnement complémentaire dans les grands massifs du centre de la France.

D'autre part, le noyer s'effondre faute de ressource. Les sciages peuplier diminuent pour des raisons de baisse d'activité de ce marché, et ceux du pin maritime aussi pour des raisons de fermeture d'usines de première transformation. Les sciages sapins, épicéas, pin sylvestre augmentent du fait des importations de ces essences (notamment douglas) du limousin par les transformateurs (palette) du nord Dordogne, du fait de leur disponibilité et de leur qualité, en remplacement du Pin Maritime qu'ils ont du mal à trouver sur place.

Sur le massif des Landes de Gascogne, le volume scié de Pin Maritime est en forte baisse (20%) notamment due à la restructuration en cours des scieries, à la concurrence extérieure, ainsi qu'aux conséquences de la tempête de décembre 1999.

N.3. : Produits d'avenir : pôle de compétitivité, utilisation du vergne, exploitation du liège, robinier, bioéthanol, bois-énergie

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source :
- Périodicité de mise à jour des données :
- Informations à fournir :

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

La diversification et la massification de l'offre de bois contribuent à la relance de la filière sur le massif Adour – Pyrénées, notamment dans deux directions :

- *La négociation de contrats d'approvisionnement vers les professionnels de la filière, qu'il s'agisse de bois de trituration ou de bois d'œuvre feuillu et résineux. La contractualisation garantit en effet :*
 - *la ressource en matière 1° pour les industriels,*
 - *l'activité d'exploitation pour les ETF,*
 - *la valorisation de la forêt pour les propriétaires.*
- *L'émergence d'une filière bois-énergie, alimentée majoritairement par des plaquettes forestières issues de la forêt publique. Selon une étude de la Cofor 64, quatre bassins d'approvisionnement se dessinent aujourd'hui en Adour-Pyrénées pour le fonctionnement de chaufferie collectives.*

Sur le massif Dordogne – Garonne, le programme départemental du Conseil Général de la Dordogne a fêté son 10ème anniversaire. 14 chaufferies collectives sont en place, utilisant de l'ordre de 3000t de bois, fournies par la fédération départementale des CUMA, système souple qui permet un approvisionnement garanti, chaque CUMA pouvant couvrir la défaillance éventuelle de l'une d'entre elles. Le nombre de chaufferies de ce type pourrait doubler dans les années qui viennent.

Le dépérissement de nombreux taillis de châtaigniers anciens provoque actuellement une prise de conscience de la nécessité de leur remplacement. Leur récolte avant transformation pourrait fournir des quantités importantes de bois utilisables pour l'énergie. Le plan départemental forêt bois du Conseil Général appuyé par le Conseil Régional prend en compte cette problématique, tout comme le plan climat régional actuellement à l'étude.

Concomitamment des projets plus importants de co-génération (ou d'autres formes d'utilisation de biomasse forestière) sont actuellement à l'étude et pourraient voir le jour prochainement.

La mise en œuvre de tels programmes pourrait permettre de répondre en partie à la remise en valeur de parcelles occupées par des peuplements sous-productifs, répondant ainsi au diagnostic préconisant des actions en faveur de l'amélioration de la qualité des bois produits par les forêts de Dordogne et au besoin d'accroître la capacité de nos forêts à stocker le CO₂. Un indicateur sur ce thème pourrait être le nombre de chaufferies collectives à bois, le nombre d'industries utilisant le bois-énergie dans leur process, le nombre d'installations de co-génération au bois ou autre procédé consommateur de grandes quantités de biomasse forestière.

De façon plus globale, la filière régionale participe à une réflexion permettant de ne pas déséquilibrer les approvisionnements en bois tout en n'empêchant pas la filière bois-énergie de se développer.

Les produits labellisés par le pôle de compétitivité permettent de développer des produits innovants.

A ce jour, il n'est pas possible d'apporter des indicateurs précis sur la fabrication ou non de ces produits d'avenir.

O. : La production durable des produits autres que le bois

Indicateurs retenus :

- | |
|---|
| O.1. : Nombre de parcelles consacrées à l'étude de la pousse des cèpes |
| O.2. : Récolte de champignons en forêt |
| O.3. : Produits de la chasse |
| O.4. : Nombre et surface des propriétés qui exercent leur droit de non chasse |

Préambule

La production de bois reste la production forestière majeure des trois massifs Aquitains : qu'il s'agisse de bois d'œuvre, de bois d'industrie ou de trituration, de piquets ou de bois de feu.

Il existe cependant d'autres productions, souvent méconnues et qui "pèsent" peu économiquement mais qu'il convient de citer.

Les seuls produits autres que le bois récoltés régulièrement en forêt sont les champignons.

En matière de champignons sylvestres, la récolte est forcément en adéquation avec la pousse de l'année. Des études sont menées pour mieux comprendre les paramètres qui influent sur la pousse des cèpes (O1). Il est difficile de connaître précisément les volumes récoltés (O2) car cette activité intéresse beaucoup d'amateurs (malgré quelques conflits locaux, les forêts sont ouvertes aux chercheurs locaux non-proprétaires de bois, ce qui permet à la forêt de remplir, dans ce domaine, une fonction sociale et récréative évidente).

Au-delà de son rôle dans la régulation du niveau des populations de gibier concourant à un état d'équilibre sylvo-cynégétique (recommandation K), la chasse est une activité génératrice de revenus économiques au travers des produits issus des locations de chasse : cela fera l'objet de l'indicateur O3. En opposition, il existe aussi des propriétaires, opposant de conscience, qui exercent sur leur propriété leur droit de non-chasse (O4).

O.1. : Nombre de parcelles consacrées à l'étude de la pousse des cèpes

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Chambres d'Agricultures
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre de parcelles expérimentales

Chambre d'Agriculture de Dordogne :

Nombre de parcelles expérimentales	Nombre de parcelles de référence
3	15

Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne :

Nombre de parcelles expérimentales	Nombre de parcelles de référence
8	ND

Commentaires et analyse :

Les seules données actuellement disponibles sont celles fournies par les chambres d'agriculture de la Dordogne et du Lot et Garonne qui continuent de suivre un programme d'étude sur la pousse des cèpes. Un programme favorisant l'augmentation de la production de cèpes est actuellement mis en place en Dordogne.

La Chambre d'Agriculture de Pau, qui s'était engagée depuis 1996 sur un programme de recherche et d'expérimentation sur le cèpe, avec le soutien financier de la Région et l'aide scientifique de l'INRA de Bordeaux, a abandonné depuis le suivi de cette thématique.

O.2. : Récolte de champignons en forêt

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CA 24
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Quantités de champignons commercialisées

Années	Cèpes commercialisés sur le marché de Villefranche du Périgord (tonnes)
2003	8,00
2004	21,50
2006	25,00

Commentaires et analyse :

Là aussi, peu de données sont disponibles pour l'actualisation de cet indicateur (notamment pour 2005).

Les chiffres du marché de Villefranche du Périgord concernent tous les ramasseurs de ce canton, professionnels ou non.

Les résultats sont très fluctuants et dépendent de la météorologie locale.

O.3. : Produits de la chasse

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Fédérations Départementales de Chasseurs
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre de locations de chasse, surfaces louées

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Au moment de la préparation de ce document, les informations concernant cet indicateur nous étaient encore inconnues.

Il sera complété au cours de ce cycle grâce aux relations engagées avec ces fédérations.

O.4. : Nombre et surface des propriétés qui exercent leur droit de non chasse

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DDAF
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre et surfaces des propriétés

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Sur le massif Adour – Pyrénées, une réserve de chasse et de faune sauvage (ENS du CG 64) existe en Forêt Domaniale de Bastard (2987 ha)

En Dordogne – Garonne, tout comme sur le massif des Landes de Gascogne, le morcellement de la propriété, le fort ancrage des traditions de chasse et la nécessité de plus en plus ressentie par les propriétaires de faire diminuer le cheptel de cervidés, font que peu de propriétaires peuvent ou veulent exercer un droit de "non chasse".

P. : Des milieux et des espèces remarquables inventoriés et connus

Indicateurs retenus :

P.1. : Surfaces forestières protégées
P.2. : Milieux remarquables

Préambule

La bonne connaissance des milieux forestiers par leurs gestionnaires, par certaines associations, ainsi que de nombreuses études scientifiques, ont conduit à proposer, puis à obtenir un statut de protection pour un certain nombre d'espaces présentant un intérêt biologique, écologique, ou de protection particulier (P1).

L'inventaire des milieux remarquables (P2) constitue une base indispensable à la gestion durable.

P.1. : Surfaces forestières protégées

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF
- Périodicité de mise à jour des données : tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre et surface des forêts protégées

Massif Adour-Pyrénées				
Région forestière	Adour - Coteaux	Basse montagne	Montagne	Total
Forêts bénéficiant d'un statut particulier de protection*	79 ha (1 forêt)		1 311 ha (2 forêts)	1390 ha
Forêts sises dans le Parc national des Pyrénées			2 765 ha (10 collectivités)	2 765 ha

Sources : SIG ONF (64)
ONF 2000 (40)

Massif des Landes de Gascogne	
Nombre	Surface (en ha)
4	7327

Sont ici recensées les forêts de protection au sens de la loi du 28 avril 1922 (art. L.411-1 Code forestier).

Les forêts à objectif de protection non classées au titre de la loi de 1922 sont analysées en S.

Commentaires et analyse :

*Sur le massif Adour – Pyrénées, près de **1 400 ha** bénéficient d'un régime forestier spécial visant un objectif particulier de protection en forêt alluviale (site classé) et en forêt de montagne (risques érosion et avalanche). Par ailleurs quelque **2 800 ha** situés en zone centrale du Parc national des Pyrénées font l'objet d'une gestion adaptée aux exigences spéciales des espaces protégés.*

Il n'existe pas de forêt de protection au sens juridique du terme dans le massif Dordogne - Garonne.

Sur le massif des Landes de Gascogne, on dénombre 4 forêts de protection. Les forêts de Saint Aubin de Médoc et du Taillan, qui totalisent 452 ha, sont des forêts communales périurbaines classées principalement afin d'éviter le mitage lié à l'urbanisation. Les forêts domaniales de Carcans et d'Hourtin (6 875 ha) doivent leur statut à la protection des milieux dunaire et lacustre.

P.2. : Milieux remarquables

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DIREN, IFEN (2004)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre de ZNIEFF (I et II) et ZICO

	ZNIEFF de type I		ZNIEFF de type II		ZICO	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
Dordogne	297	27 460	222	92 012	0	0
Gironde	342	25 952	253	109 795	49	40 798
Landes	89	8 347	264	89 793	52	28 958
Lot et Garonne	134	10 082	34	13 682	0	0
Pyrénées Atlantiques	315	103 373	488	322 670	97	120 807
Aquitaine	1177	175 216	1221	627 955	198	190 563

Commentaires et analyse :

Sur le massif Adour – Pyrénées, si l'on excepte le cours des rivières torrentielles (Gaves de Pau et d'Oloron, Bidouze, Joyeuse), la montagne présente près des trois quarts des milieux remarquables inventoriés dans les ZNIEFF. Cependant si l'on se cantonne au domaine forestier, l'intérêt est partagé en superficies équivalentes entre la montagne et la plaine où bois humides et ripisylves jouent un rôle écologique majeur.

Il convient cependant de relever l'absence d'un document d'inventaire complet de ces milieux forestiers particulièrement sensibles.

Les éléments ci dessus ont une valeur relative. Sur le massif Dordogne – Garonne, les zonages qui couvrent le plus de surface sont issus d'informations recueillies par des associations, des universitaires ou divers bénévoles compétents, là où ils sont actifs. Une partie des territoires n'est pas inventoriée. Notons que les informations tirées de ces inventaires ne sont ni homogènes, ni exhaustives, que le pas de temps permettant leur renouvellement est irrégulier, que leur contenu est parfois confidentiel, que leur pertinence peut évoluer dans le temps et que les zones couvertes par le programme "Natura 2000" sont souvent issues des ZNIEFF.

Au niveau du massif landais, 48 % des ZNIEFF de type 2 et 33 % des ZNIEFF de type 1 sont forestières, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (61 % toutes ZNIEFF confondues). Cela s'explique notamment par le classement d'étendues d'eau en ZNIEFF de type 2 (Bassin d'Arcachon, lacs médocains). La relative homogénéité du milieu forestier explique quant à elle le fait que les ZNIEFF de type 1, de plus fort intérêt écologique, couvrent une surface réduite. Les surfaces concernées par des ZNIEFF sont essentiellement les ripisylves (ex : vallée de la Leyre) et les forêts dunaires.

Q. : Des milieux et des espèces remarquables gérés

Indicateurs retenus :

Q.1. : Documents d'objectifs NATURA 2000 approuvés : Nombre et surface concernée

Préambule

Les milieux protégés ou remarquables, abordés dans la recommandation P, faisant ou devant faire l'objet d'aménagements spécifiques sont repris ici. C'est l'existence (ou le renouvellement) d'un document de gestion qui est évaluée.

En effet, Le programme NATURA 2000 prévoit, dans les zones inventoriées proposées au niveau européen, la rédaction de documents d'objectifs. Sur quelques sites des opérateurs ont été désignés pour les rédiger. Ces documents, qui doivent tenir compte à la fois des impératifs liés à la gestion économique et patrimoniale de ces territoires privés, et du besoin de préserver des espèces ou des espaces remarquables, rares ou en danger, ne sont pas encore élaborés. Un indicateur sur les documents d'objectifs approuvés permettra de suivre l'évolution de cette démarche (Q1).

Q.1. : Documents d'objectifs NATURA 2000 approuvés : Nombre et surface concernée

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DIREN (site internet)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre de DOCOB approuvés et surface concernée

	Nombre de DOCOB approuvés	Surface concernée (ha)
Dordogne	2	6 122
Gironde	2	169
Landes	5	1 077
Pyrénées Atlantiques	2	222
Lot et Garonne / Lot	1	438
Dordogne / Charente	1	2 779
Landes / Gironde	1	5 686
Gers / Landes	1	1 030
Gironde / Landes / Lot et Garonne	1	3 637
TOTAL	16	21 160

Commentaires et analyse :

Lors de la rédaction de l'état des lieux initial, la liste des sites désignés n'était pas arrêtée au niveau français et ni validée par la Commission européenne.

Depuis, le nombre de DOCOB approuvés a sensiblement augmenté faisant ainsi ressortir la dynamique régionale de la mise sous DOCOB de ces sites.

La mise en œuvre des documents d'objectifs sur les sites NATURA 2000 constitue une priorité pour les services de l'Etat (augmentation du rythme de lancement annuel).

R. : Une gestion forestière attentive à la biodiversité

Indicateurs retenus :

- R.1. : Continuité des massifs forestiers (fractionnement du territoire forestier en ensemble élémentaires)
- R.2. : Proportion de peuplements mélangés ou lisières
- R.3. : Conservation des ressources génétiques forestières
- R.4. : Volume de bois mort en forêt
- R.5. : Régénération naturelle des peuplements forestiers

Préambule

L'hétérogénéité et le morcellement sont un frein à la gestion globale et rationnelle des forêts. Ils garantissent, par contre, une biodiversité importante au niveau des parcelles, et au niveau de l'éco-complexe formé par chacun des massifs (R1, R2, R4, R5).

La richesse naturelle et culturelle du milieu forestier en habitats, espèces, sites remarquables, conduit à une attention toute particulière à l'hétérogénéité, la structure, la diversité et à la dynamique des écosystèmes. C'est pourquoi, loin de se limiter à quelques indicateurs uniquement physiques, il convient d'intégrer à ce chapitre la gestion et la conservation des ressources génétiques forestières (R3).

R.1. : Continuité des massifs forestiers (fractionnement du territoire forestier en ensemble élémentaires)

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Prochain inventaire
- Informations à fournir : Surface boisée, taux de fractionnement, surface moyenne d'un ensemble élémentaire

	Adour - Pyrénées	Dordogne – Garonne	Landes De Gascogne	Total
Surface boisée cartographiée (ha)	376 272	559 978	1 054 603	1 990 853
Nombre d'ensembles élémentaires	10 494	22 643	6 645	39 782
Surface moyenne d'une ensemble élémentaire (ha)	36	25	159	50
Taux de fractionnement (nb éléments / surface totale des éléments)	3%	4%	1%	2%

Commentaires et analyse :

Les données du tableau ci-dessus montrent que les forêts des massifs aquitains forment des ensembles relativement continus.

Avec un taux de fractionnement de 3%, les discontinuités du manteau forestier d'Adour – Pyrénées induisent la multiplication des effets de lisières, ou écotones, particulièrement riches au plan biocénétique.

D'après les données ci-dessus, il semblerait que le massif Dordogne – Garonne soit relativement aéré. En réalité, il faut distinguer la Zone 1 et la Zone 2.

En Zone 1, le massif forestier est très compact et le boisement des espaces ouverts qui "aèrent" ces ensembles risque d'altérer des paysages qui ont une importance considérable et de gêner l'activité agricole parfois fragile. Dans cette zone, il serait important de limiter le boisement agricole.

En Zone 2, il n'y a pas d'ensembles supérieurs à 5 000 ha et les ensembles inférieurs à 1 000 ha représentent près de 90% des surfaces. Le boisement des terres est loin d'y avoir la même incidence qu'en zone 1.

Ainsi, dans chaque département, des dispositions spécifiques sont prises pour éviter les incohérences dans l'utilisation du territoire (agriculture / forêts).

L'existence de vastes étendues forestières d'une seul tenant est particulièrement intéressante pour les espèces forestières, d'autant plus que celles-ci sont exigeantes en termes d'espace, comme le cerf élaphe. La continuité du massif lui permet également de constituer un point de passage privilégié pour de nombreuses espèces migratrices, notamment avicoles (ex : palombes), même si la forêt ne constitue pas toujours le lieu d'abris privilégié.

La méthode de caractérisation de ces ensembles forestiers ne permet cependant pas de rendre compte des coupures de largeur inférieure à 100 m. C'est ainsi que les autoroutes ne sont pas prises en compte, alors qu'elles constituent une barrière quasi-infranchissable, en l'absence d'aménagements spécifiques, pour les espèces terrestres.

R.2. : Proportion de peuplements mélangés ou lisières

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Prochain inventaire
- Informations à fournir : Proportion des peuplements mélangés par région forestière et longueur des interfaces et lisières

Peuplements mélangés :

Nombre d'essences dans le peuplement	Surface (ha)			
	Adour Pyrénées	Dordogne Garonne	Landes de Gascogne	Total
1	70 280	118 605	621 322	810 207
2	83 984	152 544	120 600	357 128
3	56 888	118 737	42 011	217 636
4	23 887	60 811	11 348	96 046
5	10 937	22 351	2 625	35 913
6	1 443	6 558	1 056	9 057
7	744	2 931	223	3 898
8		478	138	616
Ss total 2 et +	177 883	364 410	178 000	720 294
Surface forestière totale (ha)	257 237	514 985	965 458	1 737 680
Proportion de peuplements mélangés	69%	71%	18%	41%

Lisières :

	Adour Pyrénées	Dordogne Garonne	Landes de Gascogne	Total
Surface forestière cartographiée (ha)	376 272	559 977	1 054 602	1 990 852
longueur des lisières forêt/non-forêt (km)	20 402	41 882	16 480	78 765
Longueur des lisières par ha de forêt (km/ha)	0,05	0,07	0,02	0,04

Commentaires et analyse :

La forêt du massif Adour-Pyrénées est essentiellement une forêt mélangée dominée par le feuillu. Seule la montagne porte des peuplements purs (où l'essence dominante représente plus des trois quarts du couvert) de hêtre ou de sapin (au surplus des peuplements mélangés de ces deux essences), si l'on excepte la faible proportion des boisements et reboisements (d'origine artificielle) plutôt cantonnés en plaine ou basse montagne.

52,7% de la surface forestière ne présente qu'une ou deux essences forestières sur le massif Dordogne – Garonne. En effet, la majorité des peuplements du massif sont des peuplements à deux étages constitués d'une essence unique. De plus, les peuplements réguliers et notamment les taillis occupent des surfaces significatives (voir I.2.). Néanmoins, il reste plus de 47,3 % des surfaces où le mélange d'essences est plus important. Ce sont ces surfaces qui ont le plus augmenté entre les deux derniers inventaires.

Les forêts du massif sont très riches en lisière (la moyenne nationale est de l'ordre de 37 m /ha). La zone 1, malgré le côté massif de ses forêts est "irriguée" par une multitude de petites ouvertures qui en font une forêt relativement aérée.

Avec seulement 18% de sa surface forestière totale occupée par des peuplements mélangés, le massif des Landes de Gascogne laisse une place importante à la sylviculture de la futaie de Pin Maritime.

Le fort taux de boisement du massif des Landes de Gascogne semble se traduire par une fermeture du paysage, expliquant des longueurs d'interfaces forêts / non forêt assez faible par unité de surface forestière. Strictement, la longueur d'interfaces forêt / non forêt reste intéressante : 20 m/ha. Par ailleurs, le taux de boisement élevé favorise la bonne continuité du massif, qui demeure un aspect prioritaire.

R.3. : Conservation des ressources génétiques forestières

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CEMAGREF (2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Carte et nombre de peuplements retenus

<i>Conservatoire in situ des ressources génétiques</i>	Forêt	Noyau	Zone d'isolement	Décision ministérielle
Hêtre	F.S. de Baïgorry	7 ha 50	146 ha 43	10/10/1994

Commentaires et analyse :

Les réseaux de conservation in situ des ressources génétiques forestières se mettent progressivement en place en France. Début 2007, on ne dénombre en Aquitaine qu'une seule Unité Conservatoire (UC) officiellement admise dans le réseau conservatoire du Hêtre mais de nouvelles UC sont pré-sélectionnées en vue de leur intégration dans les réseaux Pin maritime (massif landais), Hêtre et Sapin pectiné. Les unités conservatoires sont soumises à des précautions visant à éviter leur pollution génétique: aucune implantation de génotypes allochtones ou d'essences susceptibles de s'hybrider avec la ressource à conserver. L'Unité Conservatoire de Hêtre officiellement admise à ce jour dans notre région se trouve au Pays Basque et occupe une surface de 7.50 ha.

De plus, un projet d'unité conservatoire du hêtre est en cours d'identification en forêt syndicale d'Issaux (64).

R.4. : Volume de bois mort en forêt

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : IFN (CF. A.1.) - FORSEE
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Volume de bois mort laissé en forêt

Massif PEFC	Cycle d'inventaire	Département	volume (m ³)
Adour Pyrénées	4	40	130 955
	3	64	474 325
Total			605 280
Dordogne Garonne	3	24	651 925
	4	33	255 967
	4	47	93 343
Total			1 001 235
Landes de Gascogne	4	33	264 608
	4	40	328 291
	4	47	54 394
Total			647 293
TOTAL :			2 253 808

Commentaires et analyse :

A partir des données ci-dessus, on peut s'apercevoir que les techniques sylvicoles actuelles laissent une part non négligeable de bois mort en forêt.

Les très vieux arbres, comme les bois morts encore debout ou au sol, fournissent une kyrielle d'habitats pour la faune : ils abritent ou nourrissent des oiseaux, des chauve-souris, ainsi que d'autres mammifères, et sont particulièrement importants pour la majorité la moins visible des espèces dépendant des forêts que sont les insectes (dont les coléoptères) et les champignons.

R.5. : Régénération naturelle des peuplements forestiers

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF (2007, fichier SER)
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Effort de régénération (ha/an) selon le type de traitement

Futaie irrégulière (par parquets, par bouquets, jardinée)	Futaie régulière	Taillis et taillis sous futaie	Total sur les forêts publiques d'Aquitaine
305 ha/an	1757 ha/an	44 ha/an	2100 ha/an

Commentaires et analyse :

S. : Les fonctions de protection assurées par les forêts

Indicateurs retenus :

S.1. : Surface des forêts à objectif de protection
 S.2. : Périmètres de protection délimités pour le captage en eau potable
 S.3. : Linéaire des ripisylves

Préambule

Certains massifs forestiers sont classés "**de protection**", c'est à dire que l'objectif principal sera la lutte contre les risques naturels (ce qui n'exclut pas, dans certains cas, un rôle de production). Un indicateur S1 traitera de l'importance en surface de ces massifs.

La loi sur l'eau de du 3 Janvier 1992 prévoit la protection des points d'eau destinée à la consommation humaine. Un indicateur S2 traitera de l'inventaire des points d'eau et de leurs périmètres de protection.

S.1. : Surface des forêts à objectif de protection

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF, IFN (Cf. A.1.)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre de forêts à objectifs de protection et surface correspondante

Nombre de forêts avec au moins une série de protection ou de protection/production	394
Surface totale des séries de protection ou de protection/production	134 829 ha

Source : ONF

Massif PEFC	Autre forêt de protection (IFN) (ha)	zone rurale, protection en montagne (ha)	zone rurale, protection hors montagne (ha)	zone rurale, zone interdite et autres cas (ha)	Total (ha)
Adour Pyrénées	9 214	2 235	2 604	160	14 213
Dordogne Garonne	2 165		1 013	32	3 211
Landes de Gascogne	-	-	4 971	426	5 398
Total	11 380	2 235	8 588	618	22 822

Source : IFN

Commentaires et analyse :

Dans chacune des forêts concernées l'état boisé est strictement maintenu. Si parfois aucune intervention ne s'impose, dans d'autres cas par contre des éclaircies sont nécessaire, par exemple : arbres trop imposants situés sur sol pentu et superficiel ou trop proches de ruisseaux.

Un objectif de production peut parfois s'envisager, mais à condition de respecter certaines règles de gestion (notamment un taux de prélèvement adapté).

*Les mesures de protection s'accompagnent la plupart du temps d'un **surcoût lié à des techniques très particulières d'exploitation** : débardage par hélicoptère, câble ou traction animale, abandon des produits sur place.*

Dans le massif Adour – Pyrénées, les forêts concernées par cette mesure se trouvent essentiellement en zone de montagne.

Concernant le massif Dordogne – Garonne, il n'existe pas de forêts ayant un objectif de protection identifié (sauf peut être la forêt de Campagne gérée par l'ONF). Cependant il avait été identifié dans le projet forêt-bois 2000-2006 que sur les pentes supérieures à 30% l'objectif de production n'était pas prioritaire et que ces boisements étaient plutôt voués à la protection des sols contre l'érosion. Le tableau ci-dessous présente les données relatives à ces forêts.

Pentes	Surfaces des forêts (ha)		
	Inventaire précédent (ha)	Dernier inventaire (ha)	Evolution (ha)
< 30%	347 426	369 005	+21579 (+6,2%)
> 30%	37 332	43 267	+5935 (+15,9%)

On peut y noter que l'accroissement des surfaces boisées est général mais nettement plus fort sur les pentes supérieures à 30%. Tout en étant une bonne chose pour la protection des sols, cet accroissement de la forêt sur certaines pentes sèches de causses peut être préjudiciable au maintien de flores liées à la pelouse xérophile.

S.2. : Périmètres de protection délimités pour le captage en eau potable

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DDASS
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre de points de captage en eau potable, nombre de périmètres de protection délimités

	Nombre de points de captage en eau potable	Nombre de périmètres de protection délimités
Dordogne	252	116
Gironde	382	224
Landes	198	179
Lot et Garonne	76	39
Pyrénées Atlantiques		
TOTAL		

Commentaires et analyse :

Les données concernant le département des Pyrénées Atlantiques étaient manquantes lors de la préparation du document.

Actuellement, il n'est pas possible de distinguer les points de captage en forêt et hors forêt et la superficie des périmètres de protection rapprochés.

Pour les périmètres de protection délimités, les propriétaires sont nécessairement informés des mesures et servitudes associées. En effet :

- *les servitudes sont négociées avec le propriétaire au moment de la définition des périmètres et donnent lieu à compensation ;*
- *les servitudes sont inscrites aux hypothèques, et sont donc maintenues et communiquées en cas de changement de propriétaire.*

L'enjeu de protection est donc alors pris en compte.

Le processus de définition des périmètres de protection a néanmoins pris du retard dans les Landes et la Gironde, et d'une manière générale en Aquitaine. Les enjeux sur le massif des Landes de Gascogne y sont cependant peu aigus, car la plupart des points de captage en eau potable concernent des nappes profondes, moins soumises à l'influence des activités humaines de surface. Les périmètres de protection rapprochés y sont d'ailleurs souvent de taille réduite.

S.3. : Linéaire des ripisylves

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DIREN
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Linéaire des ripisylves

Indicateur à construire

Commentaires et analyse :

Lors de la préparation de ce document, les informations concernant cet indicateur nous étaient encore inconnues.

T. : L'accueil du public en forêt organisé

Indicateurs retenus :

T.1. : Fonds publics dédiés aux équipements et aménagements pour l'accueil en forêt publique

T.2. : Surface couverte par les Associations Communales de Chasse Agréées

T.3. : Longueur des chemins de randonnées balisés

Préambule

Les forêts des massifs aquitains sont largement ouvertes au public, y compris la forêt privée. Ceci n'est pas aujourd'hui remis en cause, exception faite de certains peuplements en phase d'installation et de zones clôturées pour la chasse privée. La forêt joue un rôle « social » : promenade, chasse, cueillette.

La fréquentation par les populations urbaine et touristique a cependant considérablement augmenté depuis les années 1960. Cet accroissement de la pression sociale n'est pas sans conséquences : augmentation du risque d'incendie qui se répercute au niveau de l'offre d'assurance par une augmentation des tarifs, problèmes de responsabilité civile des propriétaires, impact environnemental... Pour éviter les incidents liés à une forte fréquentation des forêts par le public, un aménagement spécifique des zones les plus sensibles est nécessaire. Aujourd'hui seules les forêts publiques peuvent bénéficier de financements pour ce type d'aménagements, consacrés dans les faits à la forêt dunaire littorale, où les enjeux sont les plus forts (indicateur T1).

Des différentes catégories d'usagers, les chasseurs constituent l'une des plus « demandeuses » d'espace, notamment forestier, où exercer leur activité. La constitution d'Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) permet à leurs adhérents de fréquenter cet espace. De plus, dans les faits, l'absence de clôtures permet également l'accès à d'autres usagers. Cette disposition contribue donc largement à la réalisation de la fonction sociale de la forêt (T2).

L'ensemble des forêts des massifs est très bien desservie par de nombreuses routes. Peu de domaines sont explicitement interdits au public qui peut y emprunter les chemins existants à pied, à VTT, etc. (T3).

T.1. : Fonds publics dédiés aux équipements et aménagements pour l'accueil en forêt publique

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : ONF
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Crédits publics consacrés

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Coûts directs HT en Aquitaine (en €)	1 162 881	1 137 000	678 500	601 713	703 400	1 338 795

Commentaires et analyse :

Même si l'accueil est loin d'être négligeable en forêt publique, notamment à proximité des pôles urbanisés, la cohérence des équipements et leur intégration dans la politique d'aménagement du territoire peuvent se trouver renforcées, dans le cadre d'un partenariat avec les services compétents des Conseils généraux et des collectivités locales.

T.2. : Surface couverte par les Associations Communales de Chasse Agréées

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : Fédérations Départementales de Chasseurs
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre et surface couverte par les ACCA

	24	33	40	47	64	Total
Nombre d'ACCA	51	328	324		321	
Surface couverte (en ha)	74 566	598 730	613 300		429 776	

Source : FdC et CG (2007)

Commentaires et analyse :

Attente de confirmation des données manquantes par les FdC

T.3. : Longueur des chemins de randonnées balisés

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CG 24, CG 33, CG 40, CG 47, CG 64
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Linéaires de randonnées pédestres, de randonnées VTT, de randonnées équestres

	Randonnées pédestres (km)		Randonnées VTT (km)	Randonnées équestres (km)
	GR	PR		
Dordogne	1 130	4 200	1 000	900
Gironde	4 200		Idem	180
Landes	2 700		Idem	Chemins pédestres ouverts sur 300 km
Lot et Garonne	3 500		370	320
Pyrénées Atlantiques	800	5 600	/	135

Commentaires et analyse :

Seul point de comparaison avec l'état des lieux initial, le département de la Dordogne a connu un développement sensible des chemins de grande randonnée (+ 350 km) et de petite randonnée (+ 200 km).

Cependant, il nous est possible de constater que la région Aquitaine jouit de réseaux de chemins de randonnées balisés importants et ouverts à tout type de randonnée.

De plus, les informations recueillies auprès des différents Conseils Généraux soulignent leur volonté de poursuivre l'extension des réseaux existants :

- *Le Conseil Général de Dordogne s'est fixé pour objectif d'arriver 7000 – 8000km de chemins de Petite Randonnée d'ici 3-4 ans ;*
- *Le Conseil Général de Gironde participe à l'extension de son réseau vers la CUB ;*
- *Le Conseil Général des Landes souhaite à terme couvrir l'intégralité du département (territoire couvert à 66% actuellement) ;*

U. : Qualité, hygiène et sécurité du travail en forêt

Indicateurs retenus :

U.1. : Nombre et gravité des accidents du travail

Préambule

La pénibilité du travail en forêt, le terrain accidenté ou couvert de nombreux obstacles, l'individualisme de certains employés rendent cette activité particulièrement exposée aux accidents. Les Equipements de Protection Individuels (E.P.I.) ont permis pour les professionnels qui travaillent en forêt ou en scieries de limiter une multitude de petits accidents dont la gravité aurait pu engendrer des arrêts de travail préjudiciables pour les salariés et les employeurs.

D'autre part, les services de prévention de la Mutualité Sociale Agricole sensibilisent les personnes concernées dans ces activités en proposant des journées d'information sur les risques et sur l'utilisation des E.P.I. ainsi que par la formation de moniteurs au sein des entreprises en sauvetage-secourisme ou en gestes et postures.

Malgré les efforts réalisés, un certain nombre d'accidents surviennent ; leur fréquence et leur gravité sont mesurées annuellement en fonction du nombre d'accidents et du nombre de jour d'arrêts tant en sylviculture qu'en exploitation forestière ou en scieries (U1).

U.1. : Nombre et gravité des accidents du travail

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CCMSA (janvier 2007)
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombres d'accidents du travail et nombre de jours d'arrêt par secteur d'activité

Nombre d'accidents de travail :

Sylviculture :

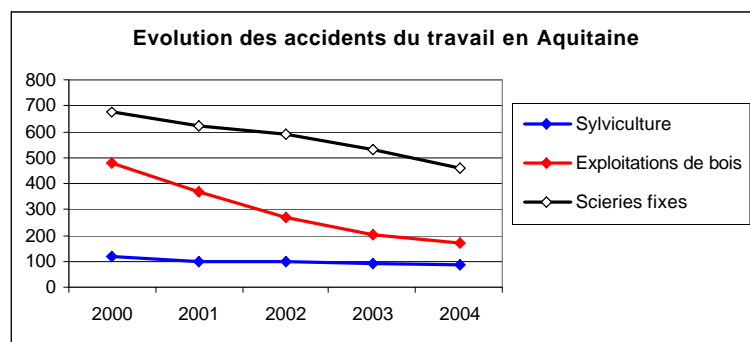
	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	10	16	10	5	10
Gironde	39	22	18	24	12
Landes	53	43	45	38	31
Lot et Garonne	6	10	21	9	12
Pyrénées atlantiques	7	9	3	13	22
Aquitaine	115	100	97	89	87

Exploitations de bois proprement dites :

	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	49	65	48	35	19
Gironde	162	114	97	70	50
Landes	226	169	113	89	87
Lot et Garonne	22	16	9	4	10
Pyrénées atlantiques	19	5	3	8	7
Aquitaine	478	369	270	206	173

Scieries fixes :

	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	121	111	117	101	70
Gironde	276	264	242	223	196
Landes	229	202	177	181	152
Lot et Garonne	19	17	18	11	12
Pyrénées atlantiques	29	30	33	18	28
Aquitaine	674	624	587	534	458



Nombre de jour d'arrêt de travail :

Sylviculture :

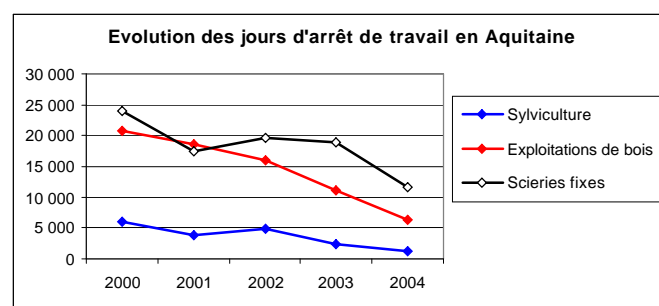
	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	1 272	788	234	47	121
Gironde	3 290	386	733	869	72
Landes	1 200	957	3 316	959	526
Lot et Garonne	131	427	517	357	204
Pyrénées atlantiques	203	1 316	43	128	254
Aquitaine	6 096	3 874	4 843	2 360	1 177

Scieries fixes :

	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	8 439	3 545	4 899	4 768	1 890
Gironde	6 433	7 646	7 994	8 695	5 200
Landes	6 081	4 855	4 334	4 394	3 384
Lot et Garonne	1 070	657	1 418	839	312
Pyrénées atlantiques	1 861	629	941	204	729
Aquitaine	23 884	17 332	19 586	18 900	11 515

Exploitations de bois proprement dites :

	2000	2001	2002	2003	2004
Dordogne	2 132	4 579	1 367	1 669	666
Gironde	4 827	3 690	5 938	4 823	1 985
Landes	10 321	9 151	8 061	4 157	2 833
Lot et Garonne	918	759	130	19	187
Pyrénées atlantiques	2 562	493	397	469	633
Aquitaine	20 760	18 672	15 893	11 137	6 304



Commentaires et analyse :

En règle générale le nombre d'accidents et le nombre de jour d'arrêts ont tendance à diminuer en Aquitaine pour les secteurs de travail de la sylviculture, de l'exploitation de bois et des scieries fixes, à l'exception de 2001 suite au pic dû à l'exploitation des bois tempête.

V. : Une filière forestière riche en emplois qualifiés

Indicateurs retenus :

V.1. : Emplois dans le secteur forestier

V.2. : Niveau de formation et nombre d'établissements pour les métiers du bois en Aquitaine

Préambule

Il est important de chiffrer les emplois générés par la filière Forêt – Bois - Papier en Aquitaine, pour en montrer l'importance (V1).

La forte spécificité du contexte forestier aquitain, justifie pleinement la présence d'une formation forestière régionale. Outre son rôle dans le nécessaire renouvellement des emplois, celle-ci contribue à l'amélioration du niveau général de la main d'œuvre, grâce à la prise en compte des problématiques locales.

La région semble être le niveau minimum à l'échelle duquel il est pertinent d'examiner la bonne adéquation entre la formation et les besoins. Les niveaux de formation proposés, le nombre de formations disponibles par niveau ainsi que le nombre d'établissements proposant ces formations reflètent l'offre de formation en Aquitaine(V2).

V.1. : Emplois dans le secteur forestier

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : INSEE/CRPF
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombres d'emplois par activité.

	Dordogne						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	113	0	102	520	175	497	1294
2001	89	0	84	512	189	513	1298
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	90	1	88	436	170	520	1215
2004	93	1	74	397	168	475	1115

	Lot et Garonne						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	35	2	54	240	350	587	1231
2001	20	5	39	255	478	391	1163
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	23	0	51	220	433	365	1069
2004	23	0	44	184	355	425	1008

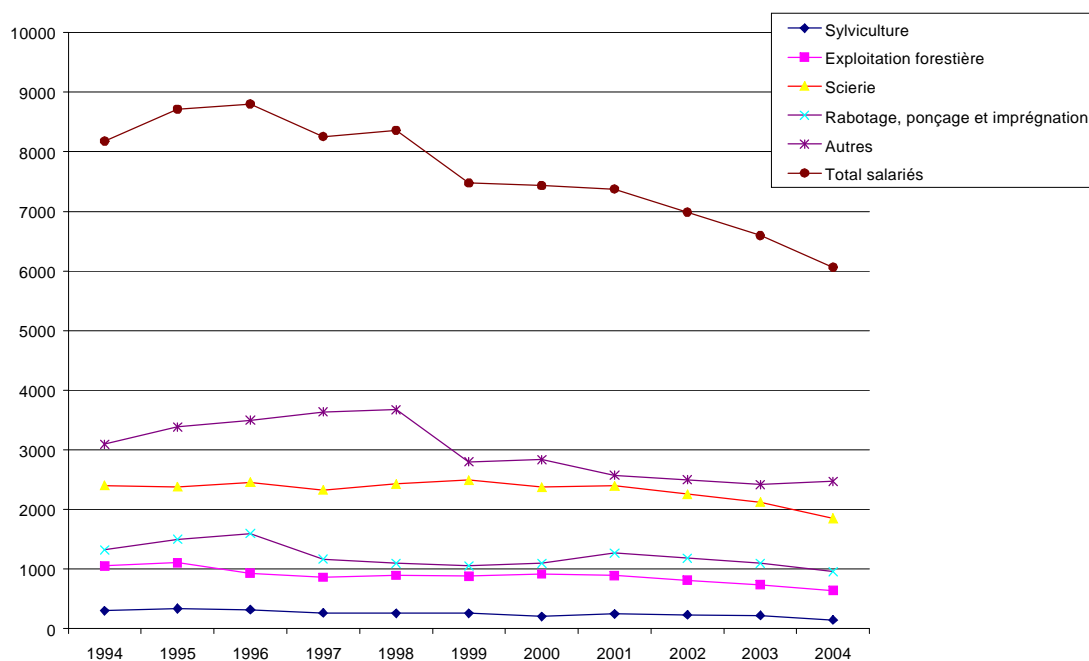
	Gironde						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	80	173	538	749	107	777	2344
2001	66	218	507	754	147	696	2322
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	61	193	380	605	153	741	2072
2004	68	122	321	538	138	802	1921

	Pyrénées Atlantiques						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	34	1	39	180	54	45	319
2001	36	0	90	181	56	48	375
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	27	1	83	174	46	33	337
2004	19	0	80	162	47	35	324

	Landes						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	200	29	184	685	413	933	2244
2001	43	26	174	695	399	925	2219
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	46	27	136	688	293	758	1902
2004	37	23	118	572	247	735	1695

	Aquitaine						
	non salariés	Salariés					Total salariés
		Sylviculture	Exploitation forestière	Scierie	Rabotage, ponçage et imprégnation	Autres	
2000	462	205	917	2374	1099	2839	7432
2001	254	249	894	2397	1269	2573	7377
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	247	222	738	2123	1095	2417	6595
2004	240	146	637	1853	955	2472	6063

Evolution du nombre d'emplois dans la filière amont



Commentaires et analyse :

Cet indicateur montre que la sylviculture, l'exploitation forestière et le travail mécanique du bois, activités directement liées à l'exploitation des forêts du massif, représentent la part majoritaire des emplois de la filière.

L'emploi généré par la filière bois est très important pour l'aménagement des territoires ruraux du massif car, elle les irrigue parfaitement et constitue souvent une des plus importantes sources d'emploi de ces zones.

V.2. : Niveau de formation et nombre d'établissements pour les métiers du bois en Aquitaine

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : AREPA
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Niveaux de formation proposé, nombre de formation disponibles par niveau, nombre d'établissement proposant ces formations

Activité considérée	Niveau de formation	Nombre de formations initiales différentes existant en Aquitaine		Nombre d'établissements proposant les formations considérées	
		Apprentissage	Voie scolaire	Apprentissage	Voie scolaire
Travail du bois	A	5	3	9	17
	B	2	2	3	2
	C	0	0	0	0
Menuiserie	A	3	3	9	11
	B	0	6	0	4
	C	0	0	0	0
Menuiserie du bâtiment	A	0	0	0	0
	B	1	4	3	4
	C	0	0	0	0
Pâtes, papiers, cartons	A	0	0	0	0
	B	0	3	0	1
	C	0	0	0	0

A : regroupe les formations forestières de niveaux V et VI (ici CAPA, Certificat de Spécialisation, BEPA et BPA)

B : regroupe les formations forestières de niveaux III et IV (ici BTSA et BTA)

C : regroupe les formations forestières de niveau I et II et les 3^{ème} cycles universitaires (ici ENITAB et MASTER)

Commentaires et analyse : :

En ce qui concerne le travail mécanique du bois, les compétences s'élargissent. L'introduction massive de machines notamment à commandes numériques génère une élévation du niveau des connaissances. Le niveau d'embauche est souvent celui du Bac Professionnel (affûteurs, agents de maintenance, ...). Les niveaux CAP et BEP sont plutôt demandés pour des postes plus polyvalents conducteurs de chariots à grumes, caristes...

Les industries du panneau et du papier recherchent le même niveau de diplômes que ceux vus précédemment, ces secteurs absorbent en outre plus de techniciens supérieurs.

W. : Les sites à haute valeur patrimoniale recensés et gérés de manière adéquate

Indicateurs retenus :

W.1. : Cartographies, surfaces des sites inventoriés et mesures spécifiques de gestion forestière en Aquitaine

Préambule

Les sites ou les monuments à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque font l'objet de mesures de protections précisées par la loi du 2 Mai 1930, modifiée par la loi du 28 Décembre 1967.

Les sites et les monuments sont inventoriés et répertoriés de deux façons : les inscriptions et les classements (W1).

Dans les deux cas « les défrichements sont interdits lorsque l'immeuble forestier est situé dans le champ de visibilité, qui ne peut excéder 500m, d'un édifice classé ou inscrit ».

- Dans le cas des inscriptions, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à déclaration 4 mois à l'avance à la préfecture. La gestion forestière, dès lors que la destination de la parcelle n'est pas fondamentalement modifiée, peut donc s'exercer sur simple déclaration.
- Pour les sites ou monuments classés, le classement empêche toute modification de l'aspect ou de l'état et « ... toutes les coupes d'arbres doivent être autorisées par le ministre de l'Environnement après avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages ».

W.1. : Cartographies, surfaces des sites inventoriés et mesures spécifiques de gestion forestière en Aquitaine

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : DRAC, DIREN
- Périodicité de mise à jour des données : Tous les 5 ans
- Informations à fournir : Nombre et surface des sites inscrits et classés, et surface forestière concernée par les monuments

		24	33	40	47	64	Aquitaine
Sites inscrits	Nombre						463
	Surface						
Sites classés	Nombre						153
	Surface						

Commentaires et analyse :

Les données concernant un renseignement détaillé (nombre et surface) de ces sites par département ne nous avaient pas été encore communiquées lors de la préparation de ce document, les informations disponibles sur le site Internet de la DIREN Aquitaine ne permettant pas une extraction satisfaisante.

Cependant, il est possible d'avancer, à partir de la représentation cartographique, que ces sites se trouvent concentrés le long de la côte atlantique mais aussi sur le massif Dordogne – Garonne.

X. : La gestion durable des forêts au travers d'une large participation des parties intéressées

Indicateurs retenus :

X.1. : Participation au processus de certification de la gestion durable des forêts d'Aquitaine

X.2. : Nombre d'actions de promotion de la démarche et de la marque PEFC engagées

Préambule

La région s'est investie depuis 1999 dans une démarche de certification PEFC de la gestion forestière aquitaine avec la création d'une entité régionale coordonnant et ratifiant la réalisation des différentes étapes vers la certification (Etat des lieux des forêts d'Aquitaine, politique de gestion durable, référentiel technique régional, programme d'actions, ...).

La composition du Comité pour la Certification forestière en Aquitaine (X.1) permet d'appréhender la participation au processus d'élaboration du système de certification de la gestion forestière durable en Aquitaine. Les actions de communication permettent d'impliquer des acteurs individuels ou des organisations de plus en plus nombreux, et renforce la cohérence des actions initiées au niveau régional (X.2).

X.1. : Participation au processus de certification de la gestion durable des forêts d'Aquitaine

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CIBA
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Composition du comité PEFC Aquitaine

	Nombre de parties associées	Composition du comité PEFC Aquitaine
Collège des producteurs	9	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest - Syndicat des Propriétaires Forestiers de Dordogne - Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Atlantiques - Office National des Forêts - Fédération Nationale des Communes Forestières - Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine - Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine - Union de la Coopération Forestière Française - Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers
Collège des transformateurs - utilisateurs	9	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine - Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs de Dordogne - Union Syndicale des Bois des Landes de Gascogne - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose - Groupement Syndical des Fabricants de Parquets Lambris en Pin Maritime - Groupement Syndical des Fabricants de Caisses / Palettes en Pin Maritime - Syndicat des Fabricants de Panneaux - Le Commerce du Bois - Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine
Collège des consommateurs, usagers et autres parties pertinentes	12	<ul style="list-style-type: none"> - F.O. Consommateurs Aquitaine - Fédération SEPANSO - Parc Naturel Régional Landes de Gascogne - Conseil Régional des Chasseurs d'Aquitaine - Assemblée des Départements de France - Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine - Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine - Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie - Union Régionale pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Conseil Régional d'Aquitaine - Landes Nature - UFC Que Choisir Mont de Marsan

Source : CIBA, situation au 12 avril 2007.

Commentaires et analyse :

Certains membres doivent encore nous confirmer par écrit la nomination de leur représentant. Depuis 2001, la composition a évolué avec l'adhésion de nouveaux membres et un seul désistement.

La Gestion Durable des Forêts est donc aujourd'hui une thématique qui mobilise les acteurs concernés.

X.2. : Nombre d'actions de promotion de la démarche et de la marque PEFC engagées

- Massif concerné : AP, DG, LDG
- Source : CIBA
- Périodicité de mise à jour des données : Annuelle
- Informations à fournir : Nombre d'actions de promotion

	Nombre d'actions
2002	50
2003	20
2004	10
2005	10
2006	

Commentaires et analyse :

Toutes les contributions des partenaires du Comité PEFC Aquitaine n'étant pas encore revenues au moment de la préparation de ce document, le nombre d'actions de promotion pour l'année 2006.

Cependant, on peut constater une mobilisation importante des partenaires dès le début afin de promouvoir cette démarche.

Alors que ces actions de promotion étaient orientées dans un premier temps vers les propriétaires forestiers sylviculteurs et les entrepreneurs ; elles se sont orientées par la suite, au vu des résultats positifs (indicateur C.I. et M.I.), vers une communication axées sur le grand public afin de promouvoir la démarche et la marque PEFC.